

SEANCES MENSUELLES  
DE LA  
SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE DU PÉRIGORD

---

Séance du jeudi 5 octobre 1939.

---

Présidence de M. le chanoine J. ROUX  
Président.

---

La séance est ouverte en l'hôtel de la Société, à 13 h. 30.

Sont présents : MM. Aubisse, de Bovée, le m<sup>is</sup> de Bourdeille, Corneille, Dubut, Elissèche, Fournier de Laurière, Maubourguet, Pargade, Rives, le chanoine J. Roux.

Sont excusés : MM. Ch. Aublant, l'abbé P. Roux, le comte de Saint-Saud.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

M. Géraud LAVERGNE a offert à notre bibliothèque un exemplaire de son récent travail : *La guerre d'Archambaud fils contre Périgueux*. De même a fait M. le chanoine Roux pour son étude sur *L'église et l'autel de l'ancien collège des Jésuites à Périgueux*.

M. le PRÉSIDENT signale qu'en 1852 le *Magasin pittoresque* a publié un article sur les baronnies du Périgord; on y voit deux belles caux-fortes de Léon Drouyn : l'intérieur de la chapelle et une vue générale du château de Biron.

M. le chanoine Roux rappelle qu'à plusieurs reprises notre *Bulletin* a parlé de l'autel de Saint-Front et de son origine. En 1896 (tome XXIII, p. 297), M. Grenier a publié le contrat passé entre les Chartreux et le s<sup>r</sup> Contestabile, sculpteur de

Toulouse, pour la façon de cet autel (1761-1763). L'article est accompagné d'une photographie de l'œuvre telle qu'elle est maintenant. Dans le tome XII, p. 82, se trouve une note de M. de Taillefer qui donne le prix-fait et les conditions pour l'installation de l'autel à Saint-Front en 1806. On peut constater dans cette note que l'autel était accompagné d'un baldaquin monumental. Au tome II de ses *Antiquités de Vésone*, p. 372, M. de Taillefer en donne d'autre part la description.

M. CORNEILLE voudrait savoir ce qu'est devenu l'autel de 1793 à 1806. D'après une légende, il aurait passé ces années dans le lit d'une rivière, mais cette légende ne mérite aucune créance.

Voici, sur cet autel, un texte nouveau, tiré par M. le chanoine Roux des notes de M. l'abbé Audierne.

Le pavé du chœur a été exécuté avec des carreaux de marbre brun et de marbre gris, inconnus dans le commerce et qu'on présume être du pays<sup>1</sup>. Les marches de l'autel sont en marbre blanc veiné de Carrare, ainsi qu'en bleu turquin provenant aussi des carrières de la principauté de Massa-Carrara, en Italie. La dernière de ces marches<sup>2</sup> est également en marbre bleu turquin, mais coupé en contre-passe, ce qui en change complètement l'aspect. Il est incrusté d'une rosace et de fleurons exécutés à la manière des mosaïques de Florence, avec divers marbres coloriés.

Les gradins et les massifs de l'autel sont exécutés en marbre blanc veiné de Carrare et de bleu turquin. Mais ils sont ornés de plaques de marbres plus ou moins précieux, dont plusieurs ne se trouvent plus, que dans les ruines de l'ancienne Rome.

Le groupe des chérubins qui décore le milieu de l'autel, ainsi que le tabernacle et les deux statues d'anges sont en très beau marbre statuaire de Carrare, et les plaques qui sont incrustées derrière l'écusson sont en marbre vert antique et en marbre rubanné de Sicile.

Le premier gradin qui porte le tabernacle est orné de vert antique de marbre jaune de Sienne. Le deuxième gradin se fait remarquer par deux belles plaques de marbres grand antique noir et blanc, dont les carrières sont perdues.

---

(1) Ce pavé n'existe plus.

(2) Cette dernière marche existe seule comme marchepied de l'autel de paroisse, chapelle du Sacré-Cœur.

Les côtés de l'autel sont recouverts avec de grandes plaques de marbre fleur de pêcher, dont on croit que les carrières sont en Afrique (*sic*).

Derrière l'autel, on remarque de grandes plaques de marbre brèche violette, provenant des carrières de Sararezza en Italie.

L'embase est en bleu turquin de Carrare et l'écusson est orné de grand antique et de vert antique de la plus belle espèce.

Une porte de tabernacle et la table d'une console qui était placée dans le sanctuaire, mais qui n'y est plus, étaient en porte or, provenant de la carrière de Grâce, dans l'île de Palmera, près de Gênes<sup>1</sup>.

Enfin, tous les bénitiers de la cathédrale et le placage des deux piliers qui sont derrière le maître-autel, sont en marbre rouge de Langueoc de la plus belle espèce. Les carrières de Caunes, département de l'Aude, d'où il est extrait, étaient autrefois réservées pour le service exclusif des églises et des maisons royales<sup>2</sup>.

Périgueux, le 30 9<sup>bre</sup> 1846.

M<sup>e</sup> Jean de Boysson a donné à M. le chanoine Roux un registre-journal des dépenses et des recettes faites par la communauté des Clarisses d'Aubeterre de 1764 à 1774. Ce registre permet de compléter la liste des prieures donnée par le pouillé de Nanglard. Il est à noter que les Clarisses d'Aubeterre — comme celles d'Excideuil — avaient un pensionnat pour jeunes filles; les pensionnaires venaient parfois d'assez loin, de Bordeaux, par exemple, de Blaye, de Saintes. Il est enfin remarquable que le couvent, contrairement aux règles de l'ordre, possédait des terres et des rentes. D'après M. COINTAT-MOUTON-DUVERNET, le couvent, vendu comme bien national en 1793, aurait été transformé en auberge jusqu'en 1832.

M. FOURNIER DE LAURIÈRE avait toujours été frappé par l'indigence des archives municipales de Périgueux touchant les dossiers techniques de 1770 à 1891. C'est donc avec plaisir qu'il a découvert dans les combles de l'Hôtel-de-Ville deux

---

(1) Ni porte, ni table n'existent plus. La porte de tabernacle est en marbre blanc le plus vulgaire; mais on peut la voir dans son ancien état sur une photographie donnée par notre *Bulletin*, XXIII, 297.

(2) Rien de ce que décrit ce dernier paragraphe n'existe plus.

cartons contenant nombre de dessins de la première moitié du siècle dernier. Ils démontrent aisément que, si certains projets d'urbanisme ont abouti, beaucoup d'autres sont restés dans les cartons.

C'est ainsi que, dès 1822, avait été établi le plan de l'Hôtel-de-Ville qu'on se proposait de construire sur le Coderc, à la place même de l'ancien, dont la démolition était annoncée en 1827. Il ne faut point regretter qu'on en soit resté là, tant l'esthétique est bafouée dans le projet de l'architecte.

Les mêmes dossiers fournissent des plans d'alignement particulièrement utiles puisqu'ils donnent les anciennes fortifications.

Personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 15 heures.

*Le Secrétaire général,*  
Jean MAUBOURGUET.

*Le Président,*  
Chanoine J. Roux.

---

Séance du jeudi 2 novembre 1939.

---

Présidence de M. le Chanoine J. ROUX,  
Président.

---

La séance est ouverte à 13 h. 30, 18 rue du Plantier.

Sont présents : M<sup>me</sup> Berton; MM. Aubisse, Ch. Aublant, Ducongé, Elissèche, Fournier de Laurière, le D<sup>r</sup> Lafon, Mauhourguet, Rives, le chanoine Roux, l'abbé Paul Roux, le comte de Saint-Saud.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. le Président a le regret d'annoncer à l'assemblée le décès de deux de nos collègues : M. DORILLAC, sculpteur bergérois, et M. le chanoine ENTRAYGUES, l'un des plus justement estimés parmi les hagiographes du Périgord.

M. VIDAL, récemment élu membre titulaire, a adressé à M. le Président une lettre de remerciements.

M. le chanoine Roux a découvert, dans le mur gallo-romain de Sainte-Marthe, une pierre ornée d'un bas-relief : il s'agit sans doute d'un buste, mais seul le bras est nettement visible.

Dans le *Livre Vert* des archives municipales de Périgueux, p. 187, M. le Président a relevé la description d'une éclipse de soleil survenue le 12 août 1754. En voici le texte :

*Fameux éclipse de soleil.*

Le douze du dit mois (août 1654), environ les neuf heures du matin, commença l'éclipse du soleil qui dura environ une heure et ne fut pas si grand comme on aurait appréhendé. La peur du dit éclipse ayant été si grande dans toute la ville et province que chacun s'était disposé comme si c'eût été le dernier jour du monde, quelques astrologues

ayant prédit que c'était un présage du Jugement dernier à la fin du monde et que la conjoncture des planètes de Mars et de Saturne dans le dit éclipse du soleil dénotait par leur malignité guerres et maladies dont il plaise à Dieu de nous préserver. Cela causa beaucoup de bonnes actions, presque tous les habitants de la ville et de la campagne s'étant confessés et communies auparavant et chacun ayant fait provision d'herbes et de bois pour parfumer leur maison afin de chasser les mauvaises vapeurs des ténèbres du dit éclipse, lesquelles les astrologues avaient prédit devoir être fort grandes et épaisses. Mais non seulement la consternation était grande dans cette ville et province par l'appréhension du dit éclipse, mais encore par toute la France. Mais, grâces à Dieu, cet éclipse ne fut pas grand, et il en était arrivé même en l'an 1652, pendant les mouvements, un éclipse beaucoup plus affreux. Le dit jour du matin, parmi les dévotions qui se firent, M. le Maire, avec un des syndics de la ville, assista à la messe qui fut dite devant l'autel de Monseigneur Saint-Pront, patron de cette ville, pour la santé publique et pour la préserver des maladies et mauvais effets qui pouvaient s'en suivre du dit éclipse de soleil.

On a su que plusieurs huguenots s'étaient convertis à la religion catholique dans cette province, que plusieurs réconciliations de personnes ennemies et plusieurs restitutions de biens s'étaient faites dans l'appréhension qu'on avait au temps du dit éclipse de soleil.

M. le chanoine Roux nous apporte quelques précisions touchant le *Livre Noir* des mêmes archives municipales. Ce registre était un grand in-folio « de l'épaisseur d'un demy pied ou environ, couvert d'une bazanne noire sur laquelle est attachée l'inscription de *Livre Noir de la maison de Ville de Périgueux* ». Il commençait à l'an 1541 pour finir en 1618. Formé primitivement de 643 feuillets, numérotés en chiffres romains, il n'en comptait plus, en 1728, que 556 : 87 avaient été arrachés. Ce manuscrit était encore aux archives dans les toutes premières années du siècle dernier; mais, vers 1807, il fut envoyé en communication à Paris par le maire, M. Vidal; depuis, on ne l'a jamais revu.

Le secrétaire-général remet à la Société trois brochures offertes par leurs auteurs : *Vieux imprimeurs et libraires bordelais*, par E. Dusolier, Bordeaux, 1939; *Fouilles de la Roque-Saint-Christophe*, par Denis Peyrony, Périgueux, 1939, 52 p., et *Lors des premiers temps de Libourne*, par Jean Ducasse,



Libourne, 1939, 8 p. Dans la *Revue historique et archéologique du Libournais* (3<sup>e</sup> trimestre 1939), il signale une page à lire sur la Double.

M. J. MAUBOURGUET donne l'analyse sommaire de deux pièces transmises par M. Jean de Boysson. La première est une pétition adressée au ministre des cultes Portalis par les membres des deux confréries sarladaises de la Bienheureuse Vierge Marie et de la Sainte-Croix pour obtenir l'autorisation de reprendre leurs exercices religieux, revêtus de leurs habits traditionnels; avec les avis favorables de Delpy de Lacipière, maire de Sarlat (17 prairial an XII), du sous-préfet (même date) et de l'évêque d'Angoulême (20 prairial an XII). La seconde est l'acte de vente de l'église des Récollets de Sarlat faite par J.-B. Ribstain, gendarme, à Jérôme Lescure, Antoine-Louis Cassan, Louis-Bertrand Cerval-Marqueyssac et autres, pour la somme de 800 francs, en date du 10 pluviôse an XII.

M. Maubourguet annonce que M<sup>lle</sup> Valentini, licenciée d'histoire, va soutenir prochainement, devant la Faculté des Lettres de Bordeaux, un mémoire pour le Diplôme d'Etudes Supérieures sur *La révolte des Croquants*.

M. DE SAINT-SAUD a trouvé par hasard quelques pages d'une espèce de revue, datant de 1793. Les pages de gauche portent en tête : *Les Renseignements*; celles de droite : *Les intentions* et *Confiance*. Qu'est au juste cette publication ? Elle reproduit des fragments de lettres écrites à des émigrés et confisquées — la chose se comprend — par le gouvernement.

Page 28, dit notre vice-président, je relève : « Madame... à M. le comte de Lambertye, son frère, à l'armée des princes. — On ne conçoit rien aux conférences du roi de Prusse avec Dumouriez... à moins que l'on n'ait le projet de conserver les jours du roi de France... La nouvelle d'un accommodement répand une tristesse horrible... »

« Fanfaronnades. M... à M. le comte de Saint-Astier, sous-lieutenant des Gardes du Corps, à l'armée des princes à Verdun. De Namur, le 8 octobre 1792. — Nous sommes dans de mauvais villages, mais jamais découragés. Le comte de la Châtre, qui nous commande, nous fait faire quelques incursions sur les patriotes, mais [ils] fuient et nous n'avons pas encore eu le plaisir de les charger à notre fantaisie. »

« A M le chevalier de Royère, garde-du-corps de Monsieur. De Namur, le 7 octobre. Timbrée Namur. — Notre petite armée a beaucoup souffert, non pas de l'ennemi, car nous en avons toujours été à une distance respectueuse, car s'il n'eût pas été toujours aussi j. f. il eût pu mettre notre courage à l'épreuve. »

Lettre sans date précédant une lettre du 5 octobre 1792 : « Madame... à M. le comte de Lambertye, son frère, à l'armée des princes. — Tu sais que Mercigne est pris par les patriotes, et que M<sup>me</sup> Galaux est restée chez elle, qu'elle a sa maison pleine de sans-culottes, buvant et mangeant à ses dépens. Les Autrichiens se refusent à venir nous défendre et nos électeurs (du Palatinat semble-t-il) qu'il n'y a que la lâcheté des compatriotes qui puisse balancer la leur. Dans une dernière alerte nous sommes sorties à nous, ayant chacune un pistolet. Les patriotes sont poltrons naturellement ; ils nous auraient craint. »

Il peut s'agir, ajoute en terminant M. de Saint-Saud, de Jean-Pierre de Lambertie, qui servit en effet à l'armée des Princes, et de sa sœur Marguerite, chanoinesse du Chapitre de l'Argentière. Le comte de Saint-Astier est vraisemblablement Pierre-Astier, sous-lieutenant des gardes du corps avec grade de colonel en 1788.

M. Joseph DURIEUX a adressé à M. le Président la lettre suivante :

J'ai l'honneur de vous signaler l'existence, au XVIII<sup>e</sup> siècle, d'un prieur de Cadouin nommé Michaux, originaire des Ardennes, dont le souvenir se trouve évoqué par son arrière-neveu, le grand historien Michelet, qui lui a consacré quelques lignes de son livre *Ma jeunesse*. Il était apparenté aux Millet, de la Picardie, le préféré de la famille et aussi son orgueil. Il coula doucement sa vie dans la riche (*sic*) abbaye de Cadouin et en devint le prieur. A Renwez (Ardennes), on voyait encore en 1817, accroché au mur, son portrait enluminé dans le goût barbare de la grosse imagerie d'Epinal : « Physionomie ouverte et joviale, larges joues de bon vivant, sous lesquelles on eût vainement cherché le trait distinctif de la race, la figure ascétique, taillée à vives arêtes. Était-ce la palette du peintre, trop chargée de tons criards, qu'il fallait accuser de ce teint fleuri, de ses fauves prunelles aux lueurs étranges assez inquiétantes pour la vertu des femmes ? Le doute est permis, sans offense pour la mémoire du saint homme. Il paraît qu'il avait bien des loisirs. Et puis, l'on mange si bien en Périgord ! »



C'est un croquis pittoresque à côté de celui d'un chanoine Michaux, de la cathédrale de Laon, fort ennemi de la Révolution, incarcéré comme prêtre réfractaire pendant la Terreur.

Quant au prieur périgourdin, il n'avait pas oublié tout à fait son pays natal et il y retourna pour venir, au grand plaisir de la population ardennaise, baptiser ou marier nièces ou neveux de sa nombreuse famille avec de grandes réjouissances et d'interminables festins.

Le détail nous paraît intéressant à recueillir.

Le D<sup>r</sup> LAFON présente à l'assemblée une très vivante reconstitution du *Meurtre de Georges Mergier, Bergerac, 1787*. On la trouvera dans le *Bulletin*.

Est élu membre de la Société historique et archéologique du Périgord,

M. Jacques Bascou, licencié d'histoire, diplômé d'Etudes supérieures, professeur-adjoint au Lycée, présenté par MM. Pargade et J. Maubourguet.

La séance est levée à 15 heures.

*Le Secrétaire général,*

Jean MAUBOURGUET.

*Le Président ;*

Chanoine J. Roux.

---

## LE PALÉOLITHIQUE ANCIEN DES PLATEAUX AU SUD DES EYZIES

### I

#### Classification des Industries de plein air d'après l'état physique du silex <sup>1</sup>.

L'exploration des plateaux <sup>2</sup> au sud des Eyzies, commencée dès 1932, nous a livré une grande quantité — plus d'une tonne — de silex taillés préhistoriques. Tout a été ramassé et examiné : belles pièces, « rebuts » de taille, voire objets douteux, et c'est le résultat de plusieurs années d'observations et de réflexions que nous présentons aujourd'hui.

L'importance de nos trouvailles nous force à limiter cette étude au Paléolithique ancien <sup>3</sup>, la présentation du Néolithique, si intéressante cependant, étant remise à plus tard.

Dès les débuts de nos recherches, nous avons été frappés par les différences d'états physiques (patines) que présentent les silex taillés recueillis et, vite, nous eûmes l'idée de

---

(1) Note de M. Breuil : Mes amis Blanc et Bourgon ont, depuis de longues années, préparé par un remarquable travail de récolte et de triage d'un matériel imposant, le présent rapport. Il est dû à leur ténacité et à leur clairvoyance. Ils m'en ont soumis à diverses reprises les éléments. Je les ai encouragés et conseillés. J'approuve entièrement leurs conclusions, et ce n'est pas pour donner plus de poids à celles-ci que j'ai consenti à joindre mon nom au leur sur leur insistance en tête de ce mémoire, dont ils ont tout le mérite. H. B.

(2) Ces plateaux (carte E.-Major, Bergerac, N.-E.) sont compris entre Vézère et Dordogne. Ils sont formés de marnes, calcaires à silex et grès coniaciens et santoniens percés d'îlots porlandiens, notamment à Saint Cyprien. Voir Bourgon : le Quaternaire en Périgord noir, *Bulletin de la Société archéologique*, 1937.

(3) Nous comprenons dans ce terme le Paléolithique inférieur et le Paléolithique moyen, car celui-ci n'est que l'épanouissement de celui-là. Le Paléolithique supérieur n'est pas représenté.

trier ces objets d'après leurs patines, c'est-à-dire le degré d'altération et la couleur de leur surface, en un mot, d'après leur état physique. Un tel tri était possible, car :

1<sup>o</sup> les conditions de gisement sont sensiblement les mêmes sur tout le plateau <sup>4</sup>;

2<sup>o</sup> les 9/10 de l'outillage recueilli sont taillés dans le silex noir (coniacien) local;

3<sup>o</sup> les patines observées, blanche altérée, blanche lisse, blanche bleutée, bleue, noire voilée, noire lustrée, ne sont pas des patines diverses, mais des degrés dans l'évolution de la patine blanche ou cacholong <sup>5</sup>.

Après quelques hésitations, nous avons classé les silex taillés en cinq séries, la première série se subdivisant en trois sections, où l'altération du silex va diminuant, et la seconde série en deux sections. La série I (voir tableau) a été très maltraitée par des conditions froides, alors que les sé-

---

(4) Comme on le verra par la suite, les silex taillés ont été recueillis sur plusieurs stations. Chaque station a fourni plusieurs catégories d'états physiques correspondant à des industries différenciées.

(5) Le cacholong, ou patine blanche, est dû à la dissolution, en milieu calcaire alcalin, de la silice colloïdale du silex par l'eau chargée de gaz carbonique. Cette dissolution se fait très mal en sol acide (argile, sable) et les silex ne se patinent pas dans ces derniers sols. Le départ de la silice colloïdale laisse des vides que remplit un colorant fourni par le sol et variable avec la nature du terrain. Nos sols calcaires patinent en blanc. Le silex naturel est noir lustré, puis le cacholong débute par un léger voile blanchâtre à la surface. Ce voile s'accroissant progressivement, la surface devient bleue, puis blanche bleutée, puis blanche lisse. L'altération gagne alors en profondeur. La surface devient mate et rugueuse. Elle happe à la langue, elle s'écaille et se désagrège, les arêtes sont très adoucies. Le silex absorbe l'eau avec un petit sifflement, comme la craie. Certains échantillons semblent (?) faire effervescence avec l'acide chlorhydrique.

Bibliographie sur les patines : de Mortillet, *Préhistorique*, 1900. — *Manuel de la Société Préhistorique française*. — Exteens, *La Préhistoire*, 1933. — E. Hue, *B.S.P.F.*, 1929. — E. Vignard, *B.S.P.F.*, novembre 1931, mars, avril et mai 1933. — Desmaisons, *B.S.P.F.*, 1935. — Breuil, A propos de la patine des pierres taillées, *Anthropologie*, 1937. — *Clactonina*, *Préhistoire*. Laroux. — Breuil et Koslowsky, Etudes de stratigraphie paléolithique, *Anthropol.*, 1931 et 1934. — Voir les travaux publiés par Blanc et Bourgon dans ce bulletin, en 1935 et 1937, et à la *S.P.F.*, en 1933, en 1934 et en 1936 (ces derniers dans les comptes-rendus des XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> Congrès préhistoriques).

ries II et III, pourtant antérieures à la glaciation de Würm, n'ont presque pas souffert. Ces conditions froides représenteraient donc la glaciation de Riss, et la série I serait pré-rissienne. Quant aux séries II et III, elles s'échelonnaient dans l'interglaciaire Riss-Würm. Nous plaçons la série IV, pour des raisons que nous développerons plus loin, aussitôt après le Würm. La série V est bien postérieure aux derniers froids würmiens.

Le tableau suivant résume nos observations : (6)

TABLEAU I  
*Chronologie par patines des Industries du plateau*

SÉRIES	Sections	INDUSTRIES A ÉCLATS			Eclats mélangés de bifaces	Industries à bifaces	Périodes froides
		non préparés	préparés ou non	préparés			
I Patine blanche, surface mate, rude, happant à la langue. Altération décroissante à travers les sections.	1	Clactonien ancien à Boredon, etc.				Abbevillien (7) et Acheuléen à Bitou, etc...	Pré-Riss (interglaciaire)
	2	Clactonien à Faux		Proto levallaisien à Grand Castang			
	3		Tayacien à Grand Castang, etc.	Tayacien ou Levallaisien archaïque à Faux	Tayacien à influences acheuléennes, la Plaine		
II Patine blanche, surface lisse non altérée.	1 blanc			Moustérien à la Plaine, etc. Levallaisien à Bayne Grolle	Moustérien de tradition acheul. ancien à Faux etc.		Riss (glaciation)
	2 blanc bleuâtre			Levatoisien à Grand Castang, Mandelouille, etc.	idem	'Acheuléen sup' et Micoquien à Meyrals	Riss-Würm (dernier interglaciaire)
III Patine bleue	3			Levatoisien à la Blancharde Moustérien à la Plaine, etc.		Idem.	
IV Patine noire voilée	4				Moustérien récent en divers lieux		Würm I (dern. glac.) interséculaire
V Pas de patine	5						Würm II Post-Würm

Néolithique : Stations nombreuses, faciès industriels variés.

(6) Ce tableau indique l'époque d'apparition des industries. Certaines industries, Tayacien par exemple, ont persisté pendant plusieurs sections. Dans chaque section, le tri par stations a permis d'isoler des industries différentes, mais contemporaines : Levallaisien et Moustérien par exemple.

(7) L'Abbevillien n'est autre chose que le Pré-Chelléen de Commont, son Chelléen prenant alors le nom d'Acheuléen ancien. Il faut noter que les bifaces (coups de poing) abbevilliens du plateau ont une couleur brique, alors que les éclats du vieux clactonien sont blancs, et ceci dans la même station et même section. Pour la chronologie générale, voir Breuil (note 5).

Toutes ces industries, le Néolithique excepté, sont en surface des limons pliocènes des plateaux et des hauts-niveaux; elles disparaissent des pentes, au-dessous de la terrasse tertiaire de 93 mètres, et passent alors dans les dépôts quaternaires.

Cette chronologie n'a pas la rigueur d'une stratigraphie de grotte; de plus, elle est strictement locale et ne peut, telle quelle, être appliquée à d'autres stations de plein air où sols et roches employées ne seraient pas suffisamment homogènes comme chez nous<sup>8</sup>. Mais, nous sommes convaincus que si le sol et l'atmosphère ont provoqué la formation des diverses patines des silex de surface, ces patines ont évolué dans le temps. Un préhistorien peut donc, avec un peu de sagacité, déceler l'action du temps dans l'évolution des patines des industries de surface et rétablir par ce moyen la chronologie d'objets abandonnés pêle-mêle sur le sol<sup>9</sup>.

Les six planches de dessins qui terminent ce premier fascicule éclairent et justifient notre thèse<sup>10</sup>. Les deux pre-

---

(8) Dans les grottes, où les conditions de gisement varient beaucoup, même dans la même strate, les effets sur la patine sont multiples et variés. La multiplicité des patines en grotte n'infirme en rien nos conclusions.

(9) Supposons, contrairement à notre opinion, que le temps n'est pas un facteur essentiel de l'évolution des patines. Les divers états physiques constatés seraient donc produits par de multiples causes qui intéresseraient alors toutes les formes d'outils, même les plus récentes. On devrait alors trouver des flèches néolithiques patinées et des coups de poing abbevilliens sans patine. Et, comme ce travail porte sur plus d'une tonne de silex taillés récoltés sur 80 kilomètres carrés de plateau, dans chaque section de patines on observerait une «*salade russe*» d'outils d'âges divers, bifaces de toutes formes, pointes, racloirs, éclats levallois, grattoirs et flèches. Ces objets seraient sensiblement en même proportion dans toutes les catégories de patines. Or, ce n'est pas ainsi que se présentent les choses, c'est l'inverse qui a lieu. L'exactitude de notre chronologie est ainsi prouvée «*par l'absurde*».

(10) Ce n'est pas la première fois d'ailleurs que l'on classe des silex préhistoriques de surface d'après leur état physique : De Mortillet (*Le Préhistorique*, p. 150-151 et 597) signale qu'à Pontlevoy et ailleurs le tri par patines permet d'isoler le Néolithique du Paléolithique. Reggasse, Exteens, Breuil et d'autres encore ont appliqué ce procédé aux industries de plein air et d'alluvions, en Angleterre, en Belgique, dans le Nord de la France, en Afrique et même en Tasmanie (bibliogr. voir note 5).

nières, où l'on suit l'évolution du biface (coup de poing) à travers les quatre premières séries, sont particulièrement probantes.

Dans les chapitres suivants, nous nous proposons d'étudier en détail :

1° Quelques-unes des stations du plateau, pour montrer que notre chronologie est conforme à la stratigraphie des grottes et alluvions ;

2° les industries anciennes recueillies par nous ; nous soulignerons alors leur ressemblance avec les industries similaires récoltées dans des gisements.

Enfin, nous dégagerons les conclusions générales où nous ont conduit nos recherches et nos observations.

#### COMMENTAIRE DES PLANCHES

*Les six planches qui suivent représentent un choix de pièces prises parmi les plus belles et les plus typiques. Chaque planche est consacrée à une industrie et non à une section de patine. Les objets sont en demi grandeur naturelle.*

*Note.* — Les membres du XI<sup>e</sup> Congrès préhistorique, tenu en 1934 à Périgueux, ont pu voir les Industries de plateaux, lors de l'excursion des Eyzies. Ces industries étaient exposées à la maison d'école. Un nombre impressionnant de silex de surface y figuraient, classés par séries et sections et dans chaque section par station ; ces collections occupaient trois vastes tables.



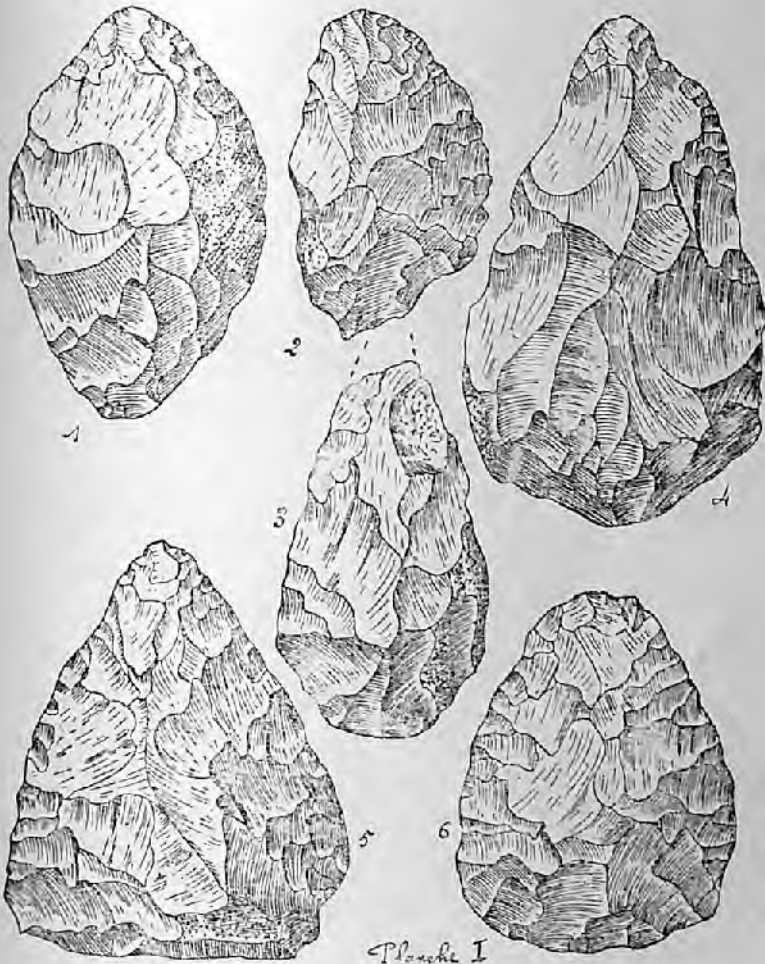


Planche I

PLANCHE I. — *Industries à bifaces*. — N° 1, biface à patine brique de Bitou; n° 2, biface à patine brique de Grand Castang. Ces deux coups de poing, sans doute abbevilliens, appartiennent à la série I, section 1; n° 3, biface éclaté par le froid, la Blancharde, vieil acheuléen, série I, section 3; n° 4, biface à patine blanche, Bitou, acheuléen ancien ou moyen, série I, section 3; nos 5 et 6, bifaces à patine blanche, triangulaire et cordiforme, de la Plaine, du type de Combe-Capelle supérieur, série II, section 1. Les n° 1 à 4 sont épais; les nos 5 et 6 sont plats.



Planche II

PLANCHE II. — *Industries à bifaces (suite)*. — N° 1, limande à patine blanche bleutée de Meyrals, Acheuléen supérieur, série II, section 2; n° 2 et 3, bifaces blanc bleutés de Meyrals et Grand Castang, types pointus bien caractéristiques du Micoquien, série II, section 2; n° 4, biface bleuté, triangulaire, de la Plaine, Moustérien, série III; n° 5 et 6, bifaces à patine noire voilée de Mandès et du Repaire, Moustérien de tradition acheuléenne récent, type couche G du Monstier, série IV. Le n° 3 seul est épais, les autres sont plus ou moins plats.

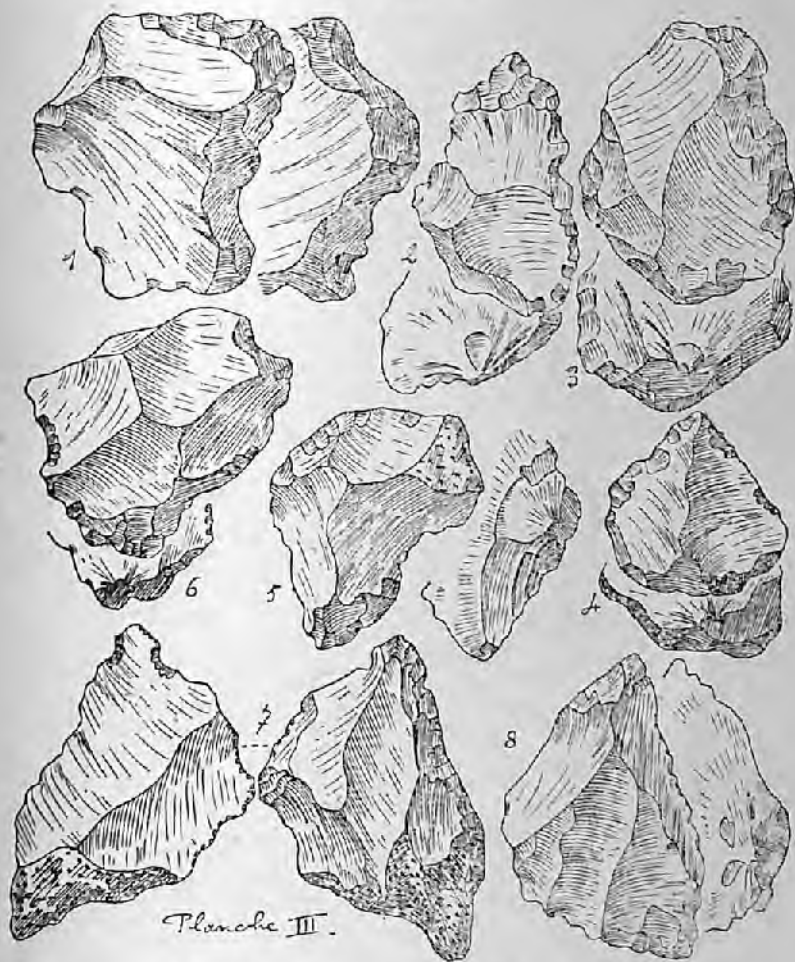


Planche III.

PLANCHE III. — *Clactonien*. — Les n<sup>os</sup> 1 à 5 proviennent de la Plaine et de Boredon et se classent dans la série I, section 1, patines blanches très altérées. Les n<sup>os</sup> 6, 7 et 8, de Faux, sont de la série I, section 2. Le n<sup>o</sup> 1 est un éclat épais à retouches alternes sur les deux faces, il en existe de pareils à la Micoque, couche 2. Le n<sup>o</sup> 3 ressemble à certains éclats des plages du Havre (vieux Clactonien), gracieusement envoyés par M. Duteurtre. Le n<sup>o</sup> 6 est très épais. Les n<sup>os</sup> 4 et 8 sont des pointes sans retouches secondaires mais à bords usagés. Le n<sup>o</sup> 7 est un nucléus retailé en coup de poing, à pointe dégagée par deux encoches; des objets analogues ont été trouvés à la Micoque, couche 3. Notez, sur les n<sup>os</sup> 3, 4 et 8, les plans de frappe lisse et obliques, caractéristiques du Clactonien.

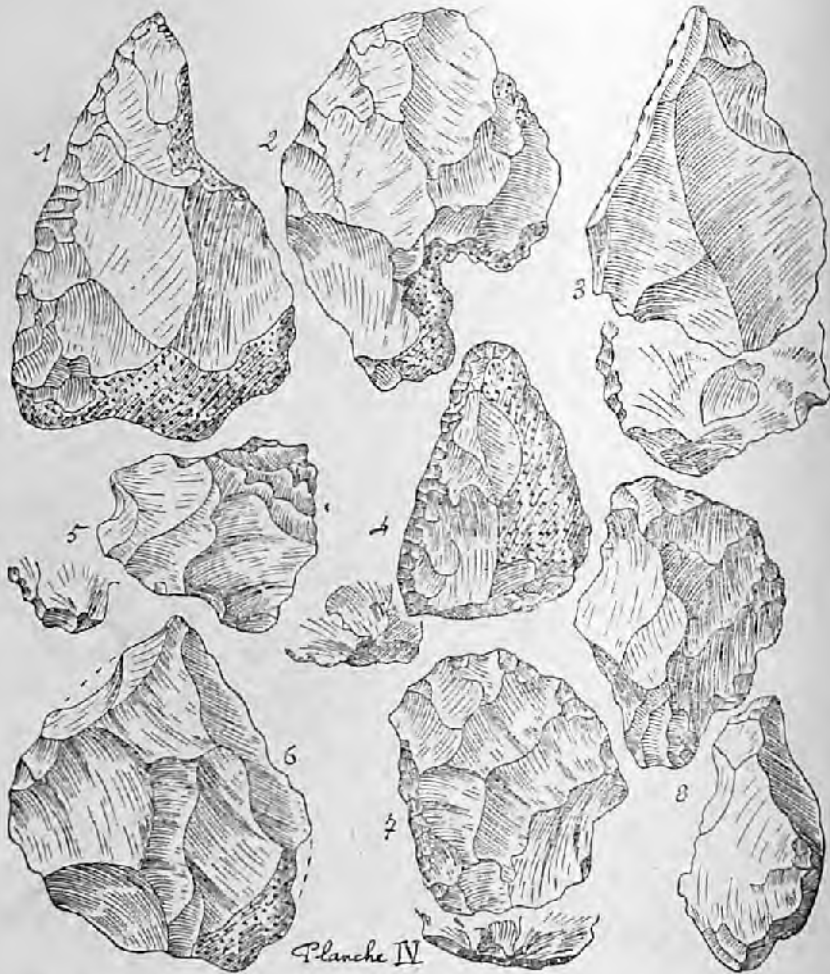


Planche IV

PLANCHE IV. — *Tayacien*. — Ces objets, originaires de Grand Castang et de la Plaine, appartiennent à la série I, section 3. N° 1, biface à talon de l'acheuléen moyen; nos 2 et 6, bifaces frustes analogues à ceux des couches 3 et 5 de la Micoque et 6 de Combe-Capelle; n° 3, pointe analogue au n° 8 de la planche III; n° 5, éclat épais analogue au 6 de la planche III; n° 4, pointe de type moustérien, à dos de cortex; n° 7, éclat levallois à double bulbe de percussion (débitage à la pierre; n° 8, nucléus transformé en rabot.

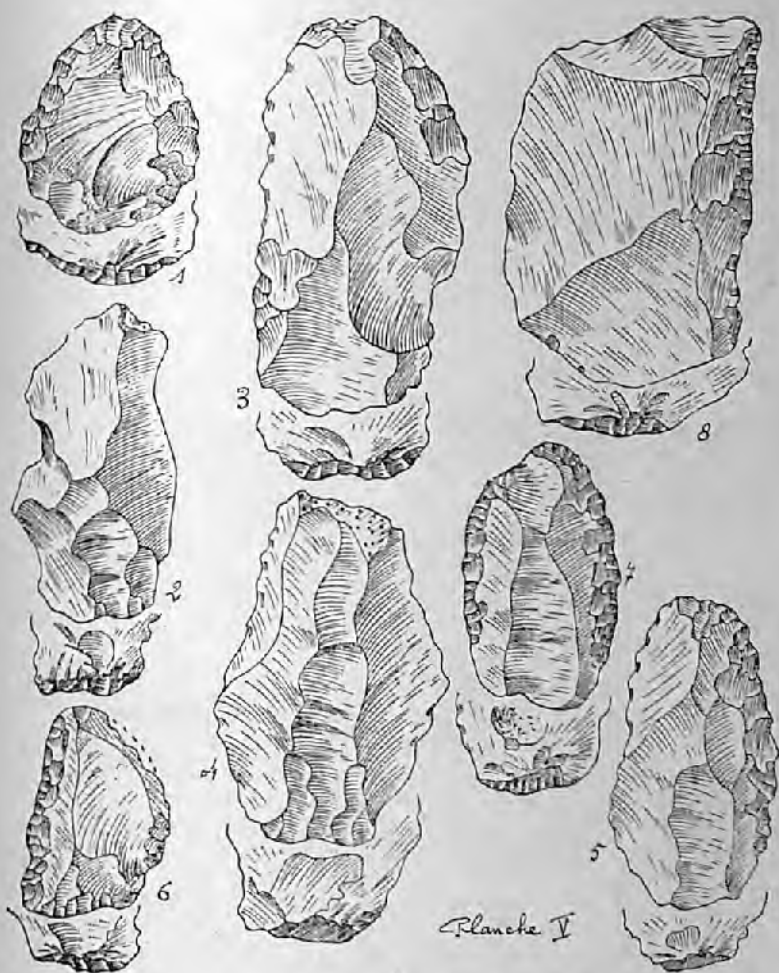


Planche V

PLANCHE V. — *Levalloisien*. — Les n<sup>os</sup> 1 et 2 sont de Grand Castang, série I, section 2; les n<sup>os</sup> 3 et 4, de Bagne Grolle, série II, section 1; n<sup>o</sup> 5, Mandefouille, série II, section 2; n<sup>os</sup> 6 et 7, Blancharde, série III; n<sup>o</sup> 8, racloir très plat, de la Plaine, série IV. Le n<sup>o</sup> 1 est une pointe très plate : un objet identique de forme et de patine a été recueilli par l'un de nous dans les graviers moyens de Bourzat qui sont très anciens, peut-être du Mindel-Riss (second interglaciaire). Des lames semblables au n<sup>o</sup> 2 existent dans les industries (recueillies par nous) des graviers soliflués de la Bournègue, à Faurille. Les n<sup>os</sup> 6 et 7 rappellent le petit Moustérien « plat » exposé au Musée du Périgord et provenant de Tourtoirac. Notez les plans de frappe préparés à petites retouches, caractéristiques du Levalloisien.



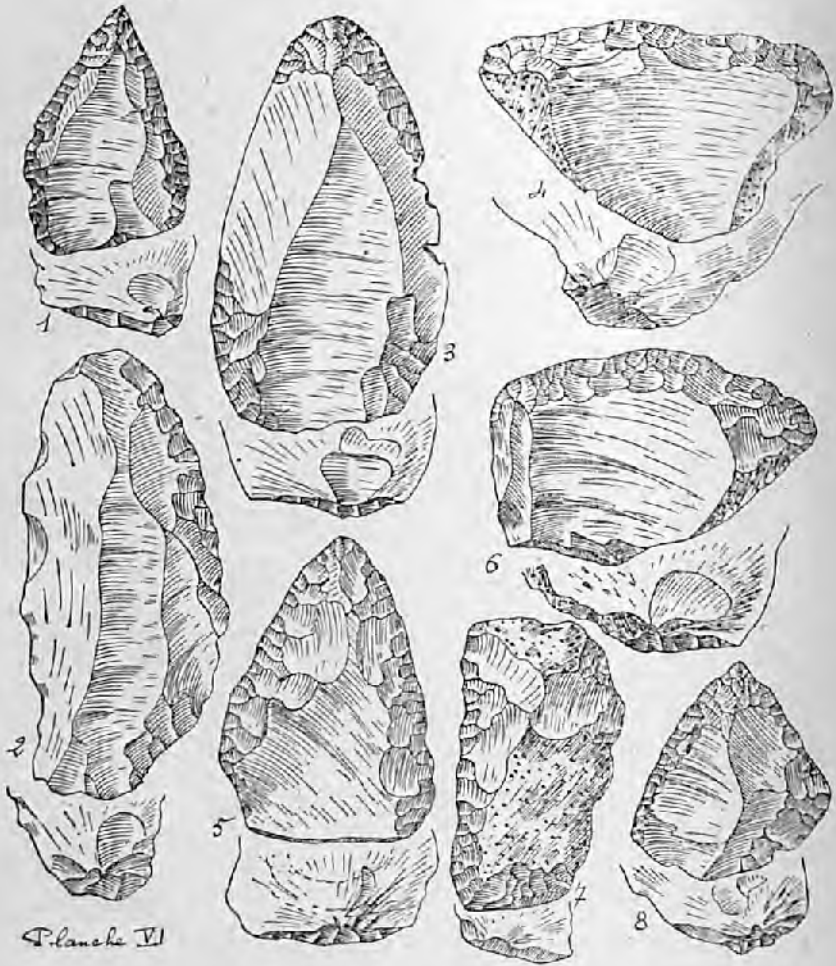


Planche VI

PLANCHE VI — *Moustérien*. — Les n<sup>os</sup> 1 à 4 se classent dans la série II, section 1. Les n<sup>os</sup> 1 et 2 proviennent d'un ensemble de Moustérien de tradition acheuléenne ancien, type Combe-Capelle supérieur. Le n<sup>o</sup> 2 est un couteau à dos. Les n<sup>os</sup> 5, 6 et 7 sont de la série III. Le n<sup>o</sup> 8 est de la série IV. Sauf le n<sup>o</sup> 2, déjà décrit, les autres objets sont des pointes ou des racloirs.



II

**Etude de quelques stations**

Avant d'entrer dans le vif du sujet, nous pensons qu'il serait utile de rappeler quelques notions concernant la chronologie et la technique des industries préhistoriques anciennes.

*I. Chronologie générale.* — Le tableau suivant résume la chronologie du professeur H. Breuil <sup>1</sup>.

TABLEAU II  
*Chronologie générale (Europe occidentale)*

Glaciaires et interglaciaires quaternaires	Faunes	Industries à bifaces	Eclats métissés de bifaces	INDUSTRIES A ÉCLATS		
				non préparés	préparés ou non	préparés
Glac de Günz				Ipswich (?)		
1 <sup>re</sup> interglac. Günz-Mindel	Eléphant méridional Hipopotame Rhinocéros éurasique Machalrodus...	Abbevillien		Vieux Clactonien		
Glac. Mindel						
2 <sup>e</sup> interglac. Mindel-Riss	Eléph. antique Rhinocéros de Merk	Acheuléen inf <sup>r</sup> et moyen		Clactonien évolué	Tayacien	Mesvinien Levalloisien I et II
Glac. Riss	Mammouth, Renne Rhinocéros Uchorhinus					
3 <sup>e</sup> interglac. Riss-Würm	Eléph. antique Rhinocéros de Merk	Acheuléen sup <sup>r</sup> et Micoquien	Combe-Capelle, Olha Combe-Capelle sup <sup>r</sup>	Languedocien	Tayacien Moustérien ancien	Levalloisien III et IV
Glac. Würm I	Mammouth, Renne Rhinocéros Uchorhinus				Moustérien classique	Levalloisien V
Interstade du Würm			Moustérien sup <sup>r</sup> -type couche G <sup>T</sup> du Moustier		Moustérien sup <sup>r</sup>	Levalloisien VI

(1) Ce tableau résume l'état actuel de la Préhistoire (Paléolith. ancien). De Mortillet a donné une des plus anciennes et meilleures chronologies, malheureusement basée sur des considérations archéologiques. Parmi les classifica-

*II. Chronologie locale* <sup>2</sup>. — L'Abbevillien existe en Périgord à la base de Rodas <sup>3</sup>, à Moulin Blanc <sup>4</sup> et peut-être à Saint-Astier <sup>5</sup>. Il y a de l'Acheuléen dans ces mêmes gisements et à Croix-du-Duc <sup>6</sup>; du Micoquien à Croix-du-Duc et à Micoque, couche 6 <sup>7</sup>; du Clactonien à la base de la Micoque (avec déjà de rares plans de frappe préparés avant la taille) et peut-être à Moulin-Blanc et Saint-Astier; du Tayacien, abondant, à Saint-Astier, Moulin-Blanc, Tayac <sup>8</sup>, la Micoque, Combe-Capelle <sup>9</sup>, bases de la Ferrassie <sup>10</sup> et de Sandougue <sup>11</sup>, la Combe <sup>12</sup> et abri A. Chadourne <sup>13</sup>; du Levalloisien à Croix-du-Duc, à Moulin-Blanc, à Pagenal, à la base du Moustier

---

tions récentes nous signalons celles de Boule (*L'Homme Fossile*, Masson, Paris) et de Commont, basées sur la Géologie et la Paléontologie. Les chronologies de Breuil et de Commont parallélisent ainsi :

Abbevillien et vieux Clactonien Breuil = Préchelléen Commont.

Acheuléen inf<sup>r</sup> et moyen Breuil = Chelléen typique et évolué Commont.

Acheuléen sup<sup>r</sup> et Micoquien Breuil = Acheuléen Commont.

Levalloisien III et IV Breuil = Moustérien chaud Commont.

Levalloisien V à VIII Breuil = Moustérien froid Commont.

*Bibliographie* : Voir les notes 5 et 7 du premier chapitre. Dèchelette, *Manuel d'archéologie*; de Morgan, *L'Humanité préhistorique*; Capitan, *la Préhistoire*; Peyrony, *Eléments de Préhistoire*; S. Blanc, *Ce qu'il n'est pas permis d'ignorer*; Vayson de Pradennes, *La Préhistoire* (nouveauté, chez Colin), etc., etc... Sur Commont, voir Exteens (*Préhistoire*) et G. Goury (*Origine et évolution de l'Homme*).

(2) Résumé de travaux de Peyrony, Breuil, Bourgon (déjà cités).

(3) Voir les vitrines du Musée du Périgord et Bourgon (Etude de Quaternaire).

(4) Breuil, Blanc, Bourgon, le Moulin Blanc de Faurilles, B.S.P.F., 1936.

(5) Lacaille, Saint-Astier, B.S.P.F., mai 1935.

(6) Charles Aublant, Croix-du-Duc, XI<sup>e</sup> Congrès préhistorique, 1934.

(7) Peyrony, la Micoque, B.S.P.F., juin 1938.

(8) S. Blanc, Gravière Chadourne, 1935, B.S.P.F.

(9) Peyrony, Combe-Capelle, XI<sup>e</sup> Congrès préhistorique, 1934. Voir Breuil et Bourgon (op. déjà cités).

(10) Peyrony, la Ferrassie, *Préhistoire* (chez Leroux).

(11) Peyrony et Bourrinet, Sandougue, S.H.A.P., 1928. Voir Darpeix, *idem*, B.S.P.F., 1936.

(12) Fouilles Maë Curdy, Sordes, Blanc (1934). Tayacien plus ou moins « roulé » dans de l'éboulis devant la grotte.

(13) S. Blanc, le Tayacien (petits éclats utilisés épais) surmonte du Moustérien à Renne.

(à titre d'influences)<sup>14</sup>, au champ Pagès (mêlé à de l'Auri-gnacien)<sup>15</sup> et sans doute à Tourtoirac<sup>16</sup> et à Belcayre<sup>17</sup>. Le Moustérien de tradition acheuléenne est bien représenté à Combe-Capelle (couche supérieure), au Moustier (c. F, G et H) et en d'autres lieux; le Moustérien typique est abondant : le Moustier (c. B et J), la Ferrassie, etc.

*III. Observations techniques.* — L'homme paléolithique local a presque généralement utilisé le silex<sup>18</sup>. Il prenait un rognon, le dégrossissait et le façonnait en « bifaces » (ou coups de poing); ces bifaces abondent dans les industries abbevilliennes, acheuléennes et micoquiennes. Au contraire, les hommes clactoniens, tayaciens, levalloisiens et moustériens frappaient sur des rognons siliceux et en détachaient des éclats qu'ils utilisaient, soit bruts, soit retouchés en pointes, racloirs, tranchets, etc..., voire en coups de poing (influences acheuléennes). Ce qui reste d'un rognon après l'enlèvement des éclats s'appelle un « nucléus » (noyau).

Un rognon de silex étant, au préalable, plus ou moins complètement décortiqué, les hommes frappaient sur les facettes ainsi obtenues; une portion de la facette de frappe (ou plan de frappe) restait visible au talon de l'éclat détaché : c'est la taille clactonienne à plan de frappe lisse et oblique (fig. nos 3, 4, 5, 6 et 8, pl. III)<sup>19</sup>. Dans la taille levalloisienne

---

(14) Peyrony, le Moustier, *Revue anthropologique*, 1930.

(15) Voir Peyrony (le Moustier) et Bourgon (Quaternaire).

(16) Voir vitrine au Musée du Périgord.

(17) Voir vitrine au Musée des Eyzies.

(18) Le silex utilisé est le plus souvent le silex noir Coniacien, quelquefois aussi un silex blond translucide gisant à la base des sables du Périgord. Le silex blond patine, en plein air, comme le noir, peut être un peu plus rapidement. En Bergeracois, les Préhistoriques ont utilisé d'autres roches.

(19) Le Clactonien anglais et picard est une industrie à éclats et nucléi utilisés. Le plan de frappe fait avec la face plane un angle d'environ 120°. Le départ du bulbe de percussion est net et souvent séparé du plan de frappe. Ces caractères sont nets sur une série de grands éclats provenant des stations sous-marines du Havre (recherches Duteurtre). Le Clactonien apparaît avec l'Abbevillien, au premier interglaciaire. Il évolue au second interglaciaire, parallèlement à l'Acheuléen ancien et moyen. De très beau Clactonien à pointes et racloirs existe en Angleterre au-dessous de l'Acheuléen supérieur. — Dans

et moustérienne, la facette de frappe du nucléus était régularisée préalablement par de fines retouches; le coup détachait un éclat qui garde à son talon les retouches de préparation (fig. nos 1, 2, 3, 6, 7 et 8, pl. V, et 1, 3, 5, 6 et 8, pl. VI). L'endroit où le coup a été porté se traduit, à la base de l'éclat et sur la face plane, par une bosse plus ou moins accusée, appelée bulbe de percussion (fig. nos 1, 3, 5 et 8, pl. V). Ce bulbe est souvent esquillé.

Le Tayacien est un Clactonien, industrie à éclats utilisés, où le débitage à plans de frappe retouchés remplace progressivement le débitage à plans de frappe lisses (ex. : la Micoque et Combe-Capelle). Les éclats, d'abord utilisés tels quels, sont rapidement transformés par retouches secondaires en pointes et racloirs. Le Tayacien évolue vers le Moustérien. Le Levalloisien est une industrie à éclats larges et plats et à lames; les talons sont généralement retouchés avant taille; on y trouve des pointes et des racloirs. Le Levalloisien, comme le Moustérien, se mêle de bifaces imités de l'Acheuléen et du Micoquien (tradition acheuléenne). Le Mesvinien est un vieux petit Levalloisien aux formes archaïques<sup>20</sup>.

\*  
\*  
\*

Cet exposé préliminaire terminé, nous passons en revue quelques stations du plateau, choisies parmi les plus intéressantes.

---

son étude, déjà citée, sur la Micoque, M. Peyrony a dessiné trois pointes, les nos 1, 2 et 3, fig. 9, qui ont été détachées du nucléus par un coup porté, non sur le plat d'une facette, mais sur l'arête d'intersection de deux facettes. Nous avons retrouvé cette technique sur certaines pièces de nos collections de surface.

(20) Sur le Mesvinien, voir Breuil (*Stratigraphie paléolithique*, déjà cité). — Voir Breuil et Mlle Doize, la carrière Hélin, *Congrès d'Anthropologie*, Bruxelles, 1935.

Nous ne parlons pas du Languedocien (v. Breuil, les terrasses de la Garonne, *B.S.P.F.*, févr. 1937), cette industrie n'ayant pas encore été reconnue chez nous.

BOREDON <sup>21</sup>

Cette station s'étend sur 1<sup>ha</sup> 1/2, au fond d'une dépression à 115 mètres sur le niveau de la Dordogne. Les silex recueillis gisaient à la surface du sol; des trous pour l'arrachage de noyers nous ont révélé un sous-sol dépourvu d'industries. L'outillage récolté se répartit dans diverses séries et sections.

*Série I, sections 1 et 2.* — Ont donné du Clactonien qui sera étudié dans le chapitre suivant. Disons seulement que le Clactonien de la section 2 est formé d'éclats plus légers et parfois mieux retouchés que celui de la section 1; que la section 2 a donné un biface acheuléen et que le débitage levalloisien y apparaît; que les traces de gelée sont abondantes, surtout dans la première section <sup>22</sup>.

*Série II, section 2.* — Tayacien et un biface d'aspect microquien, plat et pointu.

*Séries III et IV.* — Peu d'objets, sans doute moustériens (?)

*Série V.* — Néolithique, d'aspect vieux Campignien.

#### LE FAUX

Ce groupe de stations est sur les pentes d'un coteau, à 155-160 mètres sur la Dordogne. Les objets recueillis se classent dans toutes les sections.

*Série I, section 1.* — Clactonien. Beaucoup de rognons et d'éclats gelés.

---

(21) Blanc et Bourgon, Boredon, B.H.A.P., 1935.

(22) L'éclat de gelée a la forme d'une calotte plate. Sa contre-empreinte sur le rognon de silex est une cupule peu profonde, portant au centre un sillon qui est le dernier point de rupture de l'éclat. Parfois, les éclats de gelée adhèrent au bloc qui reste entier mais est fissuré. Le Würm n'ayant pas trop maltraité le Moustérien, le Levalloisien et le Microquien, qui lui sont antérieurs, c'est donc au Riss qu'il faut attribuer ces fortes gelées qui ont abîmé les vieilles séries. Ces gelées très anciennes, ainsi que les solifluxions (mouvements du sol), ont déformé, parfois presque détruit, beaucoup de silex taillés. Elles ont agi aussi sur les rognons bruts, les éclatant, les taillant, en détachant des éclats, imitant ainsi, quoique grossièrement, le travail de l'homme. Nous n'avons retenu pour nos études que les silex taillés portant des traces certaines de travail humain.

*Section 2.* — Clactonien évolué. Traces de gelée. Cette industrie, comparable au niveau 3 de la Micoque, sera étudiée plus loin.

*Section 3.* — Tayacien.

*Séries II, sections 1 et 2, III et IV.* — Moustérien de tradition acheuléenne ancien, type Combe-Capelle supérieur.

*Série V.* — Néolithique.

Dans le Moustérien de tradition acheuléenne des séries II à IV, on note la rareté des belles pièces et surtout des bifaces, par rapport aux éclats ordinaires et aux nucléi. M. Peyrony m'a signalé que les stations du Faux ont été « explorées » avant nous, par des marchands de silex taillés qui, on le sait, ne « chassent que la belle pièce ». La rareté signalée des bifaces n'a donc rien de surprenant.

#### GRAND-CASTANG <sup>23</sup>

Stations à la rencontre de deux vallons : 115 à 125 mètres sur la Dordogne.

*Série I, section 1.* — Clactonien à patine blanche. Un biface abbevillien (pl. I, n° 2) à patine brique, peut-être antérieur au Clactonien. Eclats de gelée.

*Section 2.* — Très vieux Levalloisien ; sera étudié plus loin <sup>24</sup>.

*Section 3.* — Tayacien à influences acheuléennes. Un beau coup de poing acheuléen (n° 1, pl. IV). Sera étudié plus loin.

*Série II, section 1.* Moustérien de tradition acheuléenne ancien, analogue à celui du Faux.

*Section 2.* — Levalloisien et Micoquien (n° 3, pl. II) mélangés. Un même mélange industriel a été observé, à 5 kilomètres de là, à Mandefouille, sur un sol différent <sup>25</sup>.

*Série IV.* — Outillage archaïque, éclats à débitage clactonien, pics et bifaces grossiers.

*Série V.* — Néolithique.

---

(23) Blanc, Bourgon, Communication S.P.F., 1933.

(24) Voir, pl. V, n°s 1 et 2 : une pointe et une lame de cette section.

(25) Grand-Castang, sol argilo-calcaire. La Mandefouille, sol sableux.



LA PLAINE

Large stations, sur le sommet du plateau, à 169-190 mètres sur la Dordogne.

*Série I, section 1.* — Une moitié de biface abbevillien, à patine rousse, partagé par les gelées; la cassure de gelée a une patine blanchâtre et lisse comparable à celle du vieux Moustérien des plateaux, ce qui confirme l'âge rissien de ces gelées.

*Section 2.* — Tayacien; le débitage levalloisien se développe.

*Section 3.* — Tayacien à influences acheuléennes, comparable à celui de la même section, de Grand-Castang.

*Série II, section 1.* — Vieux Moustérien. La côte 213, à Capudie, nous a livré un Moustérien de même patine, sans doute du même âge, mais où le débitage levalloisien est plus rare.

*Section 2.* — Moustérien de tradition acheuléenne ancien.

*Série III.* — Moustérien typique.

*Série IV.* — Moustérien à coups de poing dominant, type (tardif) de la couche G du Moustier. Ce faciès sera étudié.

*Série V.* — Néolithique<sup>26</sup>.

BAGNE-GROLLE

Station au bord du plateau, à 190-200 mètres sur la Dordogne.

*Série I, section 1 et surtout 2.* — Tayacien. Industrie fruste.

*Série II, section 1.* — Vieux Levalloisien typique. Sera étudié plus loin.

*Section 2.* — Moustérien de tradition acheuléenne, pointes, racloirs et coups de poing, dont un Micoquien.

---

(26) La Plaine a donné deux ou trois pièces, grattoirs ou burins, qui (leurs formes et leurs patines en témoignent) proviennent d'abris du Paléolithique supérieur des Eyzies. On notera l'absence, sur le plateau, de stations des époques aurignaciennes et magdaléniennes. Les grands froids secs qui ont suivi la glaciation de Würm chassaient les tribus humaines vers les abris sous roche des vallées,

*Série IV.* — Moustérien récent à coups de poing, type couche G du Moustier.

*Série V.* — Un peu de Néolithique.

Comme Grand-Castang, tout proche, cette station n'a pas livré d'objets dans la série III, sans que la nature du sol puisse expliquer cette absence.

#### LA BLANCHARDE

Station sur un « avant-plateau », à 217 mètres sur la Dordogne.

*Série I, section 3.* — Tayacien, débitage levalloisien bien représenté. Un biface acheuléen ancien (n° 3, pl. I) à patine grise a été trouvé près de là.

*Série II, section 1.* — Moustérien de tradition acheuléenne ancien.

*Série III.* — Petit Levalloisien. Eclats plats, retouchés surtout en racloirs (n°s 6 et 7, pl. V). Ce faciès sera étudié plus loin.

#### BRUO

Cette station<sup>27</sup> est un peu à l'écart, à 160 mètres environ sur la Dordogne. C'est la station à bifaces la mieux caractérisée du plateau.

*Série I, section 1.* — Deux beaux bifaces (n° 1, pl. I) sans doute abbevilliens, à patine ocre.

*Sections 2 et 3.* — Bifaces acheuléens, divers de forme, mais dont la grossièreté de taille contraste avec la finesse des bifaces abbevilliens de la section 1. Ceci n'est pas particulier à cette station (n° 4, pl. I).

*Série II, section 1.* — Bifaces du Moustérien de tradition acheuléenne ancien.

*Section 2.* — Un biface plat, Micoquien.

*Série III.* — Un biface ovale, peut-être du Moustérien.

*Série IV.* — Deux coups de poing du Moustérien récent.

Le Néolithique est à peu près absent.

---

(27) Maury, Blanc, Bourgon, Industries à bifaces des plateaux. *XII<sup>e</sup> Congrès préhistorique*, 1936.

Nous pourrions étudier d'autres stations; mais cela ne nous apporterait aucun fait nouveau. L'argument qui se dégage de cet exposé est suffisamment établi : la succession des industries de plein air, séparées grâce à leurs différences d'états physiques, est bien conforme à la chronologie générale des alluvions et des grottes. Nous engageons le lecteur à revoir le tableau du premier chapitre (il résume aussi l'enquête à laquelle nous venons de nous livrer) et à le confronter avec le tableau général qui ouvre ce deuxième chapitre.

Abbé H. BREUIL, S. BLANC  
et M. BOURGON.

*(A suivre)*

---

LE TRÉSOR DE MONNAIES ROMAINES  
DE LABADIE

(Suite et fin)

295. Même buste, même légende.  
R. — DIANÆ LVCIFERÆ. Diane chasserresse debout à droite, le croissant sur la tête et le carquois derrière l'épaule, tenant des deux mains une torche enflammée.  
C. 24, 33. (3) B.
296. Même médaille avec LVCIFERE.  
Var. de C. 25, 34. B.
297. Même buste, même légende.  
R. — DIANÆ REDVCI. Diane marchant à droite, conduisant un cerf et tenant un arc.  
C. 26, 35. B. 10 fr.
298. Même buste, même légende.  
R. — FELICITAS AVG. La Félicité debout à gauche, tenant un caducée et une corne d'abondance.  
C. 27, 39. Pr. 5610 (4) (93) B.
299. Même médaille avec buste plus barbare et armé; dans la légende du droit : IMP. C. POSTVMVS P. F. AVG.  
B.
300. IMP. POSTVMVS AVG. Son buste radié et drapé à droite.  
R. — FIDES EQVIT. La Foi assise à gauche, tenant une patère et une enseigne militaire; à l'exergue P.  
C. 32, 60. (4) B.
301. IMP. C. POSTVMVS P. F. AVG. Même buste,  
R. — FIDES EXERCITVS. Quatre enseignes militaires, dont les deux du milieu sont surmontées, l'une d'une main, l'autre d'un aigle.  
C. 37, 65. (2) B. 3 fr.
302. Même buste, même légende.  
R. — FIDES MILITVM. La Foi debout à gauche, tenant deux enseignes militaires.  
C. 39, 67. Pr. 5614 (6) (36) B.

303. Même buste, même légende.  
R. — FORTVNA AVG. La Fortune debout à gauche, tenant un gouvernail et une corne d'abondance.  
C. 44, 80. (9) B.
304. Même buste, même légende.  
R. — HERC. DEVSONIENSI. Hercule nu debout à droite, appuyé sur sa massue et tenant un arc; la peau du lion repose sur son bras gauche.  
C. 44, 91. Pr. 5617 (3) (82) B.
305. Même buste, même légende.  
R. — HERC. DEVSONIENSI. Temple à quatre colonnes au milieu duquel on voit Hercule nu debout à gauche, appuyé sur sa massue et tenant une peau de lion.  
C. 45, 98. B. 2 fr.
306. Même buste, même légende.  
R. — HERC. PACIFERO. Hercule nu debout à gauche, tenant une branche d'olivier et une massue avec la peau de lion.  
C. 46, 101. Pr. 5620 (7) (71) B. 1 fr.
307. Même buste, même légende.  
R. — IMP. X. COS. V. (an 267). Victoire à demi nue à droite, tenant une couronne et une palme.  
C. 70, 144. (12) B. 2 fr.
308. Même buste, même légende.  
R. — IOVI CONSERVATORI. Jupiter nu debout à gauche, avec son manteau déployé derrière lui, tenant un foudre et un sceptre; à ses pieds un enfant debout.  
C. 75, 152. B. 10 fr.
309. Même buste, même légende.  
R. — IOVI PROPVGNAT. Jupiter nu avec le manteau flottant, marchant à gauche et se retournant, tenant un foudre et tendant la main gauche.  
C. 76, 153. B. 1 fr.
310. Même buste, même légende.  
R. — IOVI PROPVGNATORI. Jupiter nu avec le manteau flottant, marchant à gauche et se retournant, tenant un foudre et un aigle.  
C. 77, 155. B.

311. Même buste, même légende.

R. — IOVI STATORI. Jupiter nu debout de face, regardant à droite, tenant un sceptre et un foudre.

C. 79, 159. Pr. 5627. (29) B.

Nota : Un exemplaire de cette médaille n'a que le revers; l'autre face reproduit en creux le type en relief du revers. Il s'agit d'une erreur de frappe provenant de la superposition d'un plan sur une pièce déjà frappée. C'est ce qu'on appelle une pièce incuse.

312. Même médaille. Jupiter ne porte pas de sceptre à la main droite, mais tient seulement cette main levée.

313. POSTVMVS AVG. Son buste radié à gauche avec la peau de lion sur l'épaule gauche et une massue.

R. — Même revers que le n° 311.

C. 80, 160. B. 10 fr.

314. IMP. C. POSTVMVS P. F. AVG. Son buste radié et drapé à droite.

R. — IOVI VICTORI. Jupiter nu marchant à gauche et se retournant, tenant un foudre et une haste.

C. 81, 161. Pr. 5628 (2) (23) B. 2 fr.

315. Même buste, même légende.

R. — LÆTITIA AVG. Vaisseau avec trois rameurs et pilote et allant à gauche.

C. 83, 167. (33) B.

316. Même buste, même légende.

R. — MERCVRIO FELICI. Mercure à demi nu, de face, regardant à droite, tenant une bourse et un caducée.

C. 88, 192. (2) B. 1 fr.

317. Même buste, même légende.

R. — MINER. FAVTR. (Minervæ faulrici). Minerve casquée courant à gauche, tenant une branche d'olivier de la main droite et de la gauche un bouclier et un sceptre.

C. 90, 195. Pr. 5630. (12) B. 1 fr.

318. Même médaille, avec au revers une inscription illisible se terminant par FEN. B.

319. Même buste, même légende.



R. — *MONETA AVG.* La Monnaie debout à gauche, tenant une balance et une corne d'abondance.

C. 91, 199. Pr. 5631 (11) (242) B.

320. Même buste, même légende.

R. — *NEPTVNO REDVCI.* Neptune nu debout à gauche, le manteau derrière lui, tenant un dauphin et un trident; à gauche un vaisseau vu à moitié.

C. 93, 205. Pr. 5648 (3) (20) B.

321. Même buste, même légende.

R. — *ORIENS AVG.* Le Soleil radié marchant à gauche, levant la main droite et tenant un fouet; dans le champ P.

C. 95, 213. Pr. 5641 (3) (59) B.

322. Même médaille, sans la lettre P. au revers.

323. Même buste, même légende.

R. — *PACATOR ORBIS.* Buste du Soleil radié et drapé à droite. (Note de Cohen : Mionnet a cru voir les traits de Postume fils sous cette tête du Soleil; elle est exactement semblable à celle de Pacator orbis de Trajan et d'Oriens d'Adrien).

C. 96, 214. B. 6 fr.

324. Même buste, même légende.

R. — *PAX AVG.* La Paix debout à gauche, tenant une branche d'olivier et un sceptre transversal.

C. 97, 215. Pr. 5644 (4) (97) B.

325. Même médaille; dans le champ du revers, à gauche P. B.

326. Même buste, même légende.

R. — *PAX AVG.* La Paix marchant à pas précipités à gauche, tenant une branche d'olivier et un sceptre.

C. 100, 220. (17) B.

327. Même buste, même légende.

R. — *PAX AVGVSTI.* La Paix debout à gauche, tenant une branche d'olivier et un sceptre transversal.

C. 101, 227. B.

328. Même buste, même légende.

R. — *PAX EQVITVM.* Même type; à l'exergue T.

C. 102, 228. (2) B. 2 fr.

329. Même buste, même légende.  
R. — PIETAS AVG. La Piété debout à gauche, tenant deux enfants dans ses bras et en ayant un debout de chaque côté.  
C. 104, 230. (5) B. 3 fr.
330. Même buste, même légende.  
R. — P. M. TR. P. COS. II. P. P. Postume casqué et en habit militaire debout à gauche, tenant un globe et une haste (an 259).  
C. 114, 243. Pr. 5644 (4) (95) B.
331. Même buste, même légende.  
R. — P. M. TR. P. COS. III. P. P. Même revers (an 260).  
C. 116, 261. (9) B. 3 fr.
332. Même buste, même légende.  
R. — P. M. TR. P. COS. IV. P. P. Même revers.  
B.
333. Même buste, même légende.  
R. — P. M. TR. P. COS. V. P. P. Même revers. B.
334. Même buste, même légende.  
R. — P. M. TR. P. III. COS. III. P. P. Mars casqué nu avec le manteau flottant, marchant à droite, portant une haste et un trophée (an 261).  
C. 121, 273. Pr. 5655. (18) B. 3 fr.
335. Même buste, même revers.  
R. — P. M. TR. P. VIII. COS. III. P. P. Arc, massue et carquois plat (an 266).  
C. 126, 281. (2) B. 2 fr.
336. POSTVMVS AVG. Son buste radié à gauche, avec la peau de lion sur les épaules et une massue.  
R. — Même revers.  
C. 127, 282. B. 10 fr.
337. IMP. C. POSTVMVS P. F. AVG. Son buste radié et drapé à droite.  
R. — PROVIDENTIA AVG. La Providence debout à gauche, tenant un globe et un sceptre transversal.  
C. 136, 295. Pr. 5656 (5) (80) B.
338. Même médaille. Variantes dans la disposition de la

légende du revers; la Providence debout sur un plan; le globe plus haut que dans la précédente; les plis de la robe sont différents. (8) B.

339. Même buste, même légende.

R. — RESTITVTOR GALLIAR. Postume debout à gauche en habit militaire, le pied sur un captif relevant la Gaule non lourelée, à genoux et tenant une haste.

C. 148, 311. B. 6 fr.

340. Même buste, même légende.

R. — SÆCVLI FELICITAS. Postume en habit militaire debout à droite, tenant une haste et un globe.

C. 156, 331. Pr. 5662<sup>(9)</sup> (5) B. 1 fr.

341. Même médaille; au revers Postume *marchant* à droite, (82) B.

342. Même buste, même légende.

R. — SÆCVLI FRVGIFERO. Caducée ailé.

C. 157, 333. Pr. 5668. (5) B. 2 fr.

343. Même buste, même légende.

R. — SALVS AVG. Esculape debout de face et regardant à gauche, appuyé sur un bâton autour duquel est enroulé un serpent; ni globe ni lettre à l'exergue.

C. 158, 336. (22) B. 1 fr.

344. Même médaille; au revers, à terre, à droite, un globe. (2) B.

345. Même médaille; à l'exergue, au revers, P. B.

346. Même buste, même légende.

R. — SALVS AVG. La Santé debout à gauche, présentant à manger dans une patère à un serpent enroulé autour d'un autel allumé et appuyée sur un gouvernail.

C. 161, 339. (4) B.

347. Même buste, même légende.

R. — SALVS EXERCITI. Esculape debout de face et regardant à gauche, appuyé sur un bâton autour duquel est enroulé un serpent; à terre, à droite, un globe.

C. 163, 348. (2) B.

348. Même médaille, mais pas de globe.
349. Même médaille. Esculape beaucoup plus petit que dans les deux numéros précédents. B.
350. Même buste, même légende.  
R. — SALVS POSTVMI AVG. La Santé debout à droite, nourrissant un serpent qu'elle tient dans ses bras.  
C. 165, 350. (6) B.
351. IMP. C. M. CASS. LAT. POSTVMVS P. F. AVG. Son buste radié et drapé à droite.  
R. — SALVS PROVINCIARVM. Le Rhin, le front armé de deux cornes, étendu à gauche, accoudé à une urne, posant la main droite sur un vaisseau et tenant une ancre.  
C. 166, 352. B. 3 fr.
352. IMP. C. POSTVMVS P. F. AVG. Même buste.  
R. — Même revers.  
C. 168, 355. (11) B. 3 fr.
353. Même médaille. Le Rhin tient un sceptre de la main gauche. B.
354. Même buste, même légende.  
R. — SERAPI COMITI AVG. Sérapis debout à gauche, levant la main droite et tenant un sceptre transversal; à ses pieds un vaisseau.  
C. 172, 358. (23) B. 1 fr.
355. Même médaille, mais pas de vaisseau au revers.  
C. 2<sup>e</sup> éd., 360. (2) B. 1 fr.
356. Même buste, même légende.  
R. — VBERTAS AVG. La Fertilité debout à gauche, tenant une bourse et une corne d'abondance.  
C. 176, 365. Pr. 5670. (22) B. 2 fr.
357. Même médaille, avec VBERITAS.  
C. 177, 366. B. 2 fr.
358. Même buste, même légende.  
R. — VICTORIA AVG. Victoire marchant à gauche et tenant une couronne et une palme; à ses pieds un captif.  
C. 184, 377. (68) B.

359. IMP. C. M. CASS. LAT. POSTVMVS P. F. AVG. Son buste radié et drapé à droite.

R. — VICTORIA AVG. Victoire marchant à pas précipités à gauche, tenant une couronne et une palme; devant elle un captif assis à terre, les mains liées derrière le dos.

C. (non décrit) Pr. 5671 (5) B.

360. IMP. C. POSTVMVS P. F. AVG. Son buste radié et drapé à droite.

R. — VIRTVS AVG. Mars debout à droite, tenant une haste de la main droite et appuyé sur un bouclier de l'autre main.

C. 191, 419. Pr. 5677. (46) B.

361. Même médaille. Mars casqué debout à gauche, la main droite appuyée sur un bouclier, tenant une haste de l'autre main.

B.

362. Même buste, même légende.

R. — VIRTVS AVG. Hercule nu debout à droite, appuyé sur sa massue, la peau de lion sur le bras gauche et tenant un arc.

C. 190, 418. B. 1 fr.

363. Même buste, même légende.

R. — VIRTVS AVG. Postume en habit militaire debout à droite, tenant une haste et un bouclier; à ses pieds, à droite, un captif assis.

C. 192, 427. (2) B.

364. IMP. POSTVMVS AVG. Même buste.

R. — VIRTVS EQVIT. Soldat marchant à droite, tenant une haste et un bouclier; à l'exergue T.

C. 195, 441. (7) B. 2 fr.

365. Même médaille. Mais le soldat, au lieu d'un arc, porte un trophée.

Non décrit par Cohen. B.

366. IMP. C. POSTVMVS P. F. AVG. Son buste radié et drapé à droite.

R. — VIRTVS EQVITVM. Hercule nu debout à droite, posant le revers de la main droite sur son flanc et s'appuyant sur une massue enveloppée de la peau de lion et placée sur un rocher; à l'exergue S.

C. 196, 443. (2) B. 2 fr.

367. Même buste, même légende.

R. — VIRTVTI AVGVSTI. Hercule nu debout à droite, posant le revers de la main droite sur son flanc et s'appuyant sur sa massue enveloppée de la peau de lion.

C. 199, 452.

B.

### LÉLIEN

(*Caïus Ulpius Cornelius Lælianus*)

Empereur en Espagne, tua Postume en 267.

Tué lui-même peu après.

368. IMP. C. LÆLIANVS P. F. AVG. Son buste radié et cuirassé à droite.

R. — VICTORIA AVG. Victoire courant à droite, tenant une couronne et une palme.

C. 3, 4.

(3) B. 15 fr.

### VICTORIN PÈRE

(*Piawonius Victorinus*)

Associé par Postume à l'empire en 265.

Poignardé à Cologne en 267.

369. IMP. C. PI. VICTORINVS AVG. Son buste radié et cuirassé à droite.

R. — ÆQVITAS AVG. L'Équité debout à gauche, tenant une balance et une corne d'abondance.

C. 5, 8. Pr. 5751.

B. 2 fr.

370. IMP. C. PI. AV. VITORINVS P. F. AVG. Son buste radié et drapé à droite.

R. — FIDES MILITVM. La Foi debout à gauche, tenant deux enseignes militaires.

C. 21, 36. Pr. 5750. (3) B. 3 fr.

371. IMP. C. VICTORINVS P. F. AVG. Son buste radié et drapé à droite.

R. — INVICTVS. Le Soleil à demi nu marchant à gauche, levant la main droite et tenant un fouet; dans le champ, une étoile.

C. 30, 49. Pr. 5737 (13)

(4) B. 3 fr.



372. IMP. C. VICTORINVS P. F. AVG. Même buste.  
R. — ONIENS AVG. Le Soleil radié marchant à gauche, levant la main droite et tenant un fouet.  
C. 46, 77 (var.) B. 6 fr.
373. Même buste, même légende.  
R. — PAX AVG. La Paix debout à gauche, tenant une branche d'olivier et un sceptre transversal; dans le champ V, à gauche, une étoile à droite.  
C. 48, 79. Pr. 5768 (2) (6) B. 2 fr.
374. IMP. C. PIAV. VICTORINVS P. F. AVG. Même buste.  
R. — Même revers, ni lettre ni étoile dans le champ.  
C. 49, 83. Pr. 5778 (2) B. 3 fr.
375. IMP. C. VICTORINVS P. F. AVG. Même buste.  
R. — PIETAS AVG. La Piété debout à gauche, auprès d'un autel allumé, y mettant un grain d'encens et tenant une boîte à parfums.  
C. 53, 90. Pr. 5780 (6) B. 10 fr.
376. Même buste, même légende.  
R. — SALVS AVG. La Santé debout à droite, nourrissant un serpent qu'elle tient dans ses bras.  
C. 65, 112. Pr. 5754 (6) (16) B. 1 fr.

### MARIVS

(*Caius Marcus Aurelius Marius*)

Empereur des Gaules en 268.

Aurait été assassiné le 3<sup>e</sup> jour de son règne (?)

377. IMP. C. M. MARIVS P. F. AVG. Son buste radié et drapé à droite.  
R. — CONCORDIAE (sic) MILITVM. Deux mains jointes.  
Var. de C. 6, 6. B. 20 fr.
378. IMP. C. MARIVS P. F. AVG. Même buste.  
R. — SÆC. FELICITAS. La Félicité debout à gauche, tenant un caducée et une corne d'abondance.  
C. 2<sup>e</sup> éd., 13. B. 10 fr.
379. IMP. C. M. AVR. MARIVS AVG. Même buste.

R. — VITORIA AVG. Victoire courant à droite, tenant une couronne et une palme.

C. 17, 20.

B. 10 fr.

380. Même buste, même légende.

R. — VICTORIA AVG. Victoire debout à gauche, tenant une couronne et une palme.

C. 16, 19.

(3) B. 10 fr.

#### TETRICVS PÈRE

Empereur en 268. Captif en 273.

381. IMP. C. TETRICVS. Son buste radié et drapé à droite.

R. — VIRTVS... Tétricus debout à gauche, en habit militaire, tenant une victoire et une haste.

C. 2<sup>e</sup> éd., 198. Pr. 5792. 93 (var.)

P.B. 3 fr.

#### CLAVDE II LE GOTHIQUE

(*Marcus Aurelius Claudius*)

Empereur en 268, après la mort de Gallien.

Mort de la peste en 270.

382. IMP. C. CLAVDIVS AVG. Son buste radié à droite.

R. — FELICITAS AVG. La Félicité debout à gauche, tenant un caducée et une corne d'abondance.

C. 67, 79. Pr. 5691 (3)

B.

383. Même buste, même légende.

R. — FIDES EXERCI. La Foi militaire debout à droite, tenant deux enseignes dont l'une est transversale.

C. 74, 84. Pr. 5696 (2)

B.

384. Même médaille. Dans le champ, au revers, XI.

385. Même buste, même légende.

R. — GENIVS AVG. Génie coiffé du *modius*, debout à gauche, auprès d'un autel, tenant une patère et une corne d'abondance; dans le champ I.

C. 88, 109. Pr. 5699.

B. 2 fr.

386. Même buste, même légende.

R. — IOVI VICTORI. Jupiter nu debout à gauche avec son manteau sur le bras gauche, tenant un foudre et un sceptre.

C. 102, 129. Pr. 5708.

B.

387. IMP. C. CLAVDIVS P. F. AVG. Son buste radié et drapé à droite.

R. — ORIENS AVG. Le Soleil marchant à gauche, levant la main droite et tenant un fouet.

C. 139, 189.

B. 3 fr.

388. IMP. CLAVDIVS P. F. AVG. Même buste.

R. — PAX AVG. La Paix marchant à pas précipités à gauche et tenant une branche d'olivier et un sceptre; à l'exergue T.

C. 146, 202.

B.

389. Même buste, même légende.

R. — SPES PVBLICA, L'Espérance marchant à gauche, tenant une fleur et relevant sa robe; à l'exergue P.

C. 203, 284.

(8) B.

390. IMP. C. CLAVDIVS AVG. Son buste radié à gauche avec le bouclier et une lance.

R. — Même revers, pas de lettre à l'exergue.

#### AVRELIEN

(*Claudius Lucius Danilius Aurelianus*)

Empereur en 270. Mort en 275.

391. IMP. AVRELIANVS AVG. Son buste radié et cuirassé à droite.

R. — FORTVNA REDVX. La Fortune assise à gauche, tenant un gouvernail et une corne d'abondance; sous son siège une roue; à l'exergue T.

C. 100, 95. Pr. 5804.

B.

A. JOUANEL.

NOTES ET DOCUMENTS

CINQ SEIGNEURIES PÉRIGOURDINES

DE LA

FAMILLE DE GONTAUT-BIRON AU XVIII<sup>e</sup> SIÈCLE

Durant la première moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, les comtés de Gurçon<sup>1</sup> et du Fleix, les baronnies d'Eymet, de Montcuq<sup>2</sup> et de Villefranche-de-Longchapt appartenaient à très haut et très puissant seigneur M<sup>sr</sup> Charles-Armand de Gontaut, duc de Biron, qui fut pair de France, maréchal des armées du Roi, gouverneur des ville et château de Landau, et qui était, en outre, seigneur de Montaut, Monferrand, Monpazier, La Valade<sup>3</sup>, Badefols<sup>4</sup>, Saint-Geniès, Brisembourg<sup>5</sup>, La Chauvière<sup>6</sup>, Ségos<sup>7</sup>, Mugron<sup>8</sup>, Lévignac<sup>9</sup> et autres lieux<sup>10</sup>.

Comtés de Gurçon et du Fleix, baronnies d'Eymet, de Montcuq et de Villefranche-de-Longchapt, quelle était, au XVIII<sup>e</sup> siècle, la consistance de ces seigneuries ? A dire vrai, si, à première vue, il semble qu'il soit relativement aisé de se la représenter, on ne laisse pas d'être assez embarrassé, lorsque, sans se contenter d'une définition superficielle, on veut serrer

---

(1) Aujourd'hui commune de Carsac, canton de Villefranche-de-Longchapt.

(2) Aujourd'hui commune de Saint-Laurent-des-Vignes.

(3) Actuellement commune de Monpazier (cité par De Gourgues).

(4) Badefol-de-Cadouin.

(5) Aujourd'hui en Charente-Inférieure, arrondissement de Saint-Jean-d'Angély, canton de Saint-Hilaire.

(6) Je n'ai pas identifié.

(7) Aujourd'hui Landes, commune de Mugron.

(8) Aujourd'hui Landes, arrondissement de Saint-Sever, chef-lieu de canton.

(9) Aujourd'hui Lévignac-de-Seyches (Lot-et-Garonne), arrondissement de Marmande, canton de Seyches.

(10) Né le 5 août 1663, il mourut à 93 ans, le 23 juillet 1756, après avoir eu de sa femme, Marie-Antonine de Bautre de Nogent, qu'il perdit le 4 août 1742, vingt-six enfants.

de plus près la substance de l'un quelconque de ces domaines, type de ces seigneuries qui formaient alors le plus clair de la fortune de la noblesse française et que la Révolution, à ses débuts, devait abolir.

La précision est ici d'autant plus difficile que la composition de ces domaines apparaît comme très complexe, en raison du nombre et de la variété des éléments, bâtiments, terres, droits et devoirs de toute sorte, etc., dont le groupement constitue une seigneurie. D'autre part, à supposer celle-ci connue dans toutes ses parties, il reste à savoir, pour en apprécier l'importance, quelle en était la valeur utile, le profit qui en revenait au propriétaire, et c'est justement ce qui est, peut-être, moins aisé encore à démêler, si l'on n'y est aidé par des documents susceptibles de fournir des renseignements sûrs à cet égard. A ce double point de vue, nous avons été heureux de rencontrer parmi les papiers sequestrés à la Révolution chez le représentant de la famille de Gontaut-Biron <sup>1</sup>, et il nous a paru intéressant d'utiliser certains titres qui, en ce qui concerne les cinq seigneuries précitées, permettent de répondre aux deux questions envisagées plus haut : qu'était la seigneurie, que donnait-elle et, par suite, que valait-elle ? Il s'agit de baux à ferme, qu'il n'est pas dans nos intentions de reproduire intégralement, car de nombreuses clauses, de pur style, ne méritent pas qu'on s'y arrête, mais dont nous nous bornerons à indiquer les dispositions essentielles : nom du ou des preneurs, étendue de la seigneurie donnée à ferme, durée et prix du bail.

### *1<sup>o</sup> — Baronnie d'Eymet*

Du 11 octobre 1714, bail par M<sup>sr</sup> Charles-Armand de Gontaut de Biron... lieutenant général des armées du Roi et gouverneur de la ville et château de Landau, à Barthélemy Baboulène, sieur de Bouffiac, habitant de la paroisse et juridiction de Razac-d'Eymet en Périgord, et à Pierre Pezet, sieur de Germainville, habitant de la ville de Lévignac en Agenais, du château, de la terre et seigneurie d'Eymet, avec

---

(1) Ils sont conservés aujourd'hui aux Archives nationales sous la cote T 479 <sup>107</sup>.

les bâtiments en dépendant, ensemble les revenus de ladite terre consistant en cens, rentes, lods et ventes, amendes autres que de chasse, péages, moulin appelé de la ville, la moitié franche des moulins appelés de Bretone et de Peyrelevade, greffe, prairies, la métairie appelée de la Jalinière, bâtiments, terres, prés bois et autres appartenances et dépendances, chenevières, aubarèdes<sup>1</sup> et jardins, généralement tous droits et devoirs seigneuriaux dépendant de ladite seigneurie, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1716, pour neuf années, moyennant la somme de 5.700 livres pour chacune des neuf années, payable par moitié à la Saint-Jean et à la fête de Noël.

Du 30 septembre 1735, bail par le même à M<sup>e</sup> Guillaume Arbouin, juge, et à Léonard Sicard, habitant du bourg de Cambes en Agenais<sup>2</sup>, des mêmes droits, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1736, pour neuf années, moyennant 5.900 livres, payables par moitié aux termes susdits.

## 2<sup>o</sup> — Comté de Gurçon

Du 10 juillet 1723, bail par M<sup>sr</sup> Charles-Armand de Gontaut, duc de Biron, pair de France, à M<sup>e</sup> Jean Métivier, conseiller du Roi et receveur des consignations de la juridiction de Montravel, y résidant, paroisse de Bonnefare<sup>3</sup>, du bâtiment appelé le château de Gurçon, ses appartenances et dépendances avec le grand jardin, ensemble les revenus des paroisses de Carsac et de Saint-Martin [de Gurçon], avec aussi leurs appartenances et dépendances, consistant en cens, rentes, lods et ventes, greffe, amendes autres que de chasse, bois, prés, vignes, taillis, glandage, pâturage sur les quatre domaines et métairies appelées le Rond, l'Ombrette, le Pressoir et la Lidoire, bestiaux desdits domaines, le moulin à vent appelé du Riozat, avec les bois taillis de la coupe de la grande forêt de Gurçon, lesquels le preneur ne pourra faire couper qu'une fois pendant le présent bail, et généralement tous autres droits et devoirs seigneuriaux et autres revenus, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1725, pour neuf années, moyennant la somme de 2.700 livres pour chacune des neuf années, payable par moitié à la Saint-Jean et à la fête de Noël.

Bail renouvelé au même preneur, moyennant les mêmes conditions, le 28 mai 1729 pour courir à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1734.

---

(1) Aubarède, lieu planté d'aubiers.

(2) Lot-et-Garonne, arrondissement de Marmande, canton de Seyches.

(3) Commune de Saint-Michel-et-Bonnefare.



3<sup>o</sup> — *Baronnie de Villefranche*

Du 13 avril 1734, bail par M<sup>sr</sup> Charles-Armand de Gontaut de Biron, à M<sup>e</sup> Jean Mestivier, conseiller du Roi et receveur des consignations de la juridiction de Montravel, habitant du bourg de Lamothe, même juridiction, des revenus de la terre et baronnie de Villefranche-de-Longchapt, consistant en cens, rentes, lods et ventes, château avec des offices, jardin, vignes et généralement tout ce qui dépend de ladite terre de Villefranche, sans autres exceptions ni réserve que les lods et ventes pour les biens nobles seulement, et le droit de prélation<sup>1</sup> sur toutes les ventes et ouvertures de fief qui seront pratiquées pendant le cours dudit bail, tant sur les biens nobles que roturiers, devant jouir le preneur du droit de pêche appartenant au duc de Biron sur la rivière de l'Isle, du droit de boucherie et du greffe dudit Villefranche, aussi bien que du droit de péage, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1734, pour neuf années, moyennant la somme de 705 livres pour chacune des neuf années, payable par moitié à la Saint-Jean et à la fête de Noël.

*Seigneuries de Gurçon et de Villefranche*

Du 12 septembre 1740, bail, par M<sup>sr</sup> Charles-Armand de Gontaut, duc de Biron, à M<sup>e</sup> Jean Mestivier..., du comté de Gurçon, consistant en cens, rentes, lods et ventes des biens roturiers seulement, domaines, prairies, vignobles et autres revenus en dépendant, sans aucune exception ni réserve que de la forêt sur laquelle le preneur ne pourra rien prétendre, réservé aussi le vieux château, le corps de garde, les écuries hautes, les fossés et arrière-fossés du château, dont le concierge jouissait, ensemble les amendes de la chasse, comme aussi de la terre et baronnie de Villefranche-de-Longchapt, consistant aussi en cens, rentes, lods et ventes, château et autres édifices, droits de péage, de greffe, de boucherie et autres revenus sans aucune exception ni réserve que les lods et ventes des biens nobles seulement, demeurant réservé le droit de prélation sur toutes les investitures de fief qui arriveront dans l'étendue des deux terres, à partir de la Saint-Jean de 1743 pour le comté de Gurçon, et du 1<sup>er</sup> janvier 1743 pour la baronnie de Villefranche, durant neuf années, moyennant la somme de 4.005 livres, pour chacune des neuf années, payable par moitié à la Saint-Jean et à la fête de Noël.

---

(1) « Prélation est le droit qu'a le seigneur de retirer un héritage vendu dans l'étendue de sa seigneurie, en remboursant l'acquéreur. » (Laplace, *Dictionnaire des fiefs et autres droits seigneuriaux utiles et honorifiques*, v<sup>o</sup> Prélation).

4<sup>o</sup> — *Comté du Fleix*

Du 2 février 1710, bail par M<sup>sr</sup> Henry-François de Foix de Candale, duc de Rendan, pair de France, seigneur du Fleix, aux sieurs Simon Birbisson et Jacques Laporte, habitants au bourg du Fleix, du château, terre et seigneurie du Fleix en Périgord, bâtiments en dépendant, revenus de ladite terre consistant en cens, rentes, lods et ventes, domaines et métairies appelées du Château-Vieux et de Cavette, genres de bestiaux, gros et menus, charrettes, outils aratoires, maisons et granges, tuilerie, prés, vignes, chèvènevières, droits de greffe, amendes autres que de chasse, aubarèdes, etc..., à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1710, pour six années, moyennant la somme de 5.400 livres pour chacune des six années, payable par moitié à la Saint-Jean et à la fête de Noël.

Du 8 septembre 1723, bail par M<sup>sr</sup> Charles-Armand de Gontaut-Biron <sup>1</sup> à Pierre de Larivière, sieur de La Rigaudière, et Pierre Theulier, beau-père et gendre, habitants du château de La Roque-Vignerot <sup>2</sup>, et Pierre Boyer, habitant du bourg de La Mothe-Montravel, des fruits et revenus de la comté et seigneurie du Fleix, appartenances et dépendances, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1725, pour neuf années, moyennant la somme de 6.300 livres « y compris celle de 100 livres annuellement pour la valeur de deux douzaines de serviettes et de deux nappes que le précédent locataire était tenu de donner à M<sup>me</sup> la duchesse de Biron », pour chacune des neuf années, payable par moitié à la Saint-Jean et à la fête de Noël.

Du 2 mars 1736, bail par M<sup>sr</sup> Charles-Armand de Gontaut-Biron, au sieur Etienne Duret, bourgeois et négociant de Bordeaux, de la terre du Fleix, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1736, pour neuf années, moyennant la somme de 6 000 livres pour chacune des neuf années, payable par moitié à la Saint-Jean et à la fête de Noël <sup>3</sup>.

Du 9 février 1738, bail par le même à Pierre Faure, sieur de La Sablière jeune, bourgeois de Bordeaux, et sieur Pierre Vincent l'aîné,

---

(1) Le 16 juillet 1714, M<sup>sr</sup> Charles-Armand de Gontaut de Biron prit possession du comté du Fleix, comme ayant reçu de feu M<sup>sr</sup> Henry-François de Foix de Candale, par testament du 14 février, le legs de toutes les terres, seigneuries et autres biens-fonds possédés par celui-ci dans les provinces de Guyenne et de Périgord.

(2) Commune de Saint-Antoine-de-Breuilh.

(3) Etienne Duret, fermier, fut autorisé peu de temps après à céder le bénéfice de son bail aux deux preneurs désignés dans l'acte du 9 février 1738.

tous deux habitants de la paroisse de Bonneville<sup>1</sup>, juridiction de Montréval, des fruits et revenus de la comté et seigneurie du Fleix, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1738, pour neuf années, moyennant la somme de 6.000 livres pour chacune des neuf années, payable par moitié à la Saint-Jean et à la fête de Noël.

5<sup>e</sup> — *Baronnie de Montcuq*

Du 10 juillet 1734, bail par M<sup>sr</sup> Charles-Armand de Gontaut, duc de Biron, à Mathieu Moneyres, sieur de La Fonnestalve, habitant du lieu de La Fonnestalve<sup>2</sup>, paroisse de Pomport, juridiction de Montcuq, de tous les fruits et revenus de la terre et seigneurie de Montcuq, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1734, pour neuf années, moyennant la somme de 2.850 livres pour chacune des neuf années, payable par moitié à la Saint-Jean et à la fête de Noël.

En pareille matière, il est une question accessoire, mais qui a cependant son importance si l'on veut rechercher, indépendamment de la valeur locative des seigneuries, ce qui, du loyer, entrait effectivement dans la caisse du propriétaire. Il est bien évident qu'il fallait compter, d'une part avec la solvabilité des fermiers, d'autre part avec le zèle et l'honnêteté du représentant du seigneur, à qui son rang, son honneur, le plus souvent son incompétence, et, presque toujours, l'éloignement où il se trouvait de ses terres, à cause de la résidence obligée à Paris ou à Versailles, ne permettaient guère de surveiller personnellement l'administration de sa fortune. Autant que nous avons pu en juger, le duc de Biron n'eut pas à se plaindre de retards excessifs dans la rentrée de ses fermages. Si l'on ajoute que la comptabilité tenue par son intendant paraît régulièrement ordonnée et sincère, il est permis d'induire qu'il fut un des favorisés, en un temps où bien peu de seigneurs pouvaient se flatter d'être fidèlement payés et servis, alors que, avec leur imprévoyante prodigalité, presque générale à l'époque, ils auraient tant eu besoin d'être l'un et l'autre. La mort de la duchesse de Biron, sur-

---

(1) Commune de Bonneville-et-Saint-Avit-de-Fumadière.

(2) La Fenestalve (De Gourgues).

venue le 4 août 1742, donna lieu à un règlement qui obligea à rechercher pour chaque bail les fermages échus, payés ou encore dûs. Les résultats en sont indiqués ci-après :

1° — *Baronnie d'Eymet*

Bail du 30 septembre 1735, à Arbouin et Sicard, pour 9 années commençant le 1<sup>er</sup> janvier 1734, moyennant 5.900 livres par an. Il était échu du bail au 4 août 1742, jour du décès de M<sup>me</sup> la Maréchale de Biron, 8 années 7 mois et 4 jours, montant à 50.707 l. 4 s. 6 d. Il a été payé 47.200 l. Reste dû : 3.507 l. 4 s. 6 d.

2° — *Comté de Gurçon*

Bail du 10 juillet 1728, à Mestivier, pour 9 années commençant le 1<sup>er</sup> janvier 1725 et finis. le 1<sup>er</sup> janvier 1734, moyennant 2.700 livres par an. Montent les 9 années à..... 24.300 l.

Bail du 28 mai 1729, au même, pour une égale durée, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1734, aux mêmes conditions. Il était échu du bail, au 4 août 1742, 8 années 7 mois et 4 jours, montant à ..... 23.205 l.

3° — *Baronnie de Villefranche*

Bail du 13 avril 1734, à Mestivier, pour 9 années commençant le 1<sup>er</sup> janvier 1734, moyennant 705 l. par an. Il était échu du bail, au 4 août 1742, 8 années 7 mois et 4 jours, montant à.. 6.058 l. 12 s. 2 d.

Total pour le comté de Gurçon et la baronnie de Villefranche : 53.563 l. 12 s. 2 d. Il a été payé 51.698 l. 18 s. Resté dû 1864 l. 14 s. 2 d.

4° — *Comté du Fleix*

Baux des 2 mars 1736, puis 9 février 1738, à Duret, puis à Faure et Vincent, pour 9 années commençant le 1<sup>er</sup> janvier 1736, moyennant 6.000 livres par an. Il était échu, au 4 août 1742, 6 années 7 mois 4 jours, montant à 39.566 l. 13 s. 4 d. Il a été payé 34.513 l. 10 s. 6 d. Reste dû : 5.053 l. 2 s. 10 d.

5° — *Baronnie de Montcuq*

Bail du 10 juillet 1734, à Moneyres, pour 9 années commençant le 1<sup>er</sup> janvier 1734, moyennant 2.850 l. par an. Il était échu du bail, au 4 août 1742, 8 années 7 mois et 4 jours, montant à 24.404 l. 3 s. 4 d. Il a été payé 22.800 l. Reste dû : 1.604 l. 3 s. 4 d.

Une telle exactitude, de la part des locataires du duc de Biron, paraît un digne sujet d'admiration et qui mérite d'être proposé en exemple aux fermiers de tous les temps ! Elle était rare alors, croyons-nous. Est-elle devenue commune ? Nous n'en déciderons point, laissant ce soin à ceux qui ont l'heur, bon ou mauvais, d'être payés — ou non — pour le savoir.

R. VILLEPELET.

## UNE SEIGNEURIE PÉRIGOURDINE EN 1789

(Suite)

*Domaines de Veyrines.* — Le seigneur possède en outre en biens fonds les domaines de Veyrines avec ses dépendances; les prairies de ce bien, dégradées mais susceptibles de réparations et d'améliorismens (*sic*), sont à l'extrémité de la terre et portent sur la paroisse de Villefranche. On pourroit faire un bon pré du petit marais sous le pigeonier et en le mettant à l'abri des ravines et inondations, ce (P. 21) qui est aisé.

Il y a, de l'autre côté du vallon et contre le tènement de la Guilhou, un ancien four à chaux où j'ai vu faire d'excellente chaux et de bonne brique. On peut le réparer pourvu qu'on soit assuré d'un bon chautier ou ouvrier. Les matériaux pour la chaux et la brique sont à portée, et l'argille, qui est très abondante, pourroit être aussi portée dans les champs très légers et sabloneux de ce domaine où elle tiendrait lieu d'une excellente marne. Ce domaine était en état de tenir trois paires de bœufs; il y a en outre beaucoup de bois.

*Domaine du Bourg.* — Celui dit du Bourg, dont la maison est dans le bourg, annexée au four; si l'on fait bien, on affermera le four à part et l'on logera le métayer près la grange du domaine; lequel est bon et vaudrait davantage avec quelques soins et réparations, et surtout en noix, dont le produit doublerait si on achevait d'enter les noyers; j'avais commencé. Le pré de ce domaine est bon avant le moulin du Moulinal, et, avec le secours du regain pris sur le grand pré du bourg, il peut nourrir deux paires de bœufs.

*Domaine du Perrier.* — Celui du Perrier est maigre, tient deux paires de bœufs, outre, de temps en temps, quelque vache et son veau; il a beaucoup de châtaignes. Le pré est celui appelé du Moulinal, qui est excellent et augmenterait considérablement si l'on y portait tous les ans l'immense et excellente vase de l'étang du moulin sous lequel il est situé.



(P. 22) *Marais sous le château.* — Il a encore pour auxiliaires de fourrage toute la lisière d'un grand marais sous le château, laquelle lisière forme un pré assez bon qui pourrait s'améliorer pour peu qu'on le réparât et entretint, ainsi que le lavoir supérieur nouvellement construit.

Le marais au-dessous fournit une ressource considérable aux domaines pour le fourrage en vert au printemps; et, sur l'arrière saison, des métayers industriels y coupent beaucoup de joncs et mauvaise herbe qu'ils font sécher en quantité (appelée fœnasse) et l'emploient utilement comme une bonne et abondante litière pour suppléer et épargner la paille. J'en faisais couper aussi beaucoup au printemps pour les chevaux, qui s'en rafraichissaient trois semaines, et, dans l'été, on en coupait beaucoup pour leur faire provision de litière.

On a souvent proposé de dessécher ce marais; mais, outre qu'il en coûterait beaucoup, je crois qu'il rend davantage tel qu'il est qu'en pré, outre que la partie supérieure de ce marais me paraît être une vraie tourbière ainsi que le pré supérieur appartenant à un paysan de Sourbayrou. Si mon fils se trouve dans la suite avoir retiré et réuni assez de prairies pour se passer de ce marais, je lui conseille d'en faire un vivier avec une forte chaussée; cela fera une immense et magnifique nape d'eau qui fera un embellissement pour le château en la fesant bien clorre extérieurement de belle haye d'épine blanche et, en dedans, de charmille, entre lesquelles il y aurait de larges allées en gazon et (P. 23) des cabinets aux quatre coins.

On pourra augmenter le fourrage de ce domaine en réparant la fontaine dite de la Tuile, dont l'eau se perd, et faisant un assez bon pré d'une mauvaise pièce de terre qui est au-dessous.

*Domaine de la Tuile.* — Le domaine de la Tuile, ou la Teule, est adjacent; tient deux paires de bœufs, très mauvais et très maigre domaine. Le pré en est bon et considérable, situé sous Rucyres. Si c'était mon affaire, je réunirais les deux domaines de la Tuille et du Perier pour n'en faire

qu'un, que je formerais des meilleures pièces de terre, qui rendraient plus que tous les deux ensemble, et je mettrais le reste en bois, surtout de celui dit feuillard; ayant alors plus de prés, j'y mettrais plus de bestiaux. Cependant, si on découvrait de la marne, ils deviendraient excellens.

*Domaines de Saint-Cyr et de la Claironne.* — Celui dit de Saint-Cyr est presque abandonné, mauvais, sabloneux; ne vaudrait qu'autant qu'on trouverait de la marne; autrement, je le mettrais en feuillard, qui rendrait plus qu'il n'a jamais valu; les deux prés sont, l'un sous le village du Pouchou et l'autre sous celui de la Guilhou, qui, avec un peu de soin, sont bons.

On l'a réuni à celui de la Claironne, démembré de Veyrines, et auquel (*sic*) on a ajouté les fonds que le château faisait valoir; avec ces prés et le secours des regains des prés du château, on en fait un assez bon domaine. (P. 24) Le château s'est réservé quelques fonds au milieu des vignes et sous les fossés pour ses provisions de pois, d'haricots, de citrouilles.

La pièce de terre, sous les fossez et la glacière, feroit avec quelques engrais annuels un bon pré, ainsi que le fonds de la vigne du côté du domaine du bourg, et la pièce de terre au-dessous du chemin du pré, ou sol du curé, et au-dessus du chenevier, ferait un bon pré engraisé des eaux et boues du chemin.

*Elevages possibles.* — Les domaines sont susceptibles de nourrisages de cochons et de volailles, particulièrement celui de Veyrines, qui, à cause de la quantité des bois de chêne, peut nourrir beaucoup de dindons et cochons; je crois que le produit de ces derniers pourrait être porté dans ce seul domaine à 50 louis par la plantation de pommes de terre presque inconnues dans ce pays et qui y réussiraient parfaitement.

L'article des moutons peut être plus considérable qu'il n'ait jamais été, pour peu que le seigneur soit agriculteur et résident (*sic*) dans sa terre.

L'article des abeilles ferait aussi un revenu immense dans un pays fait exprès, sec, rempli de marjolaine, de lavande sauvage, de sauge, de bruyères. Je n'en ai jamais tenu, mais je sais des paysans qui, sans aucun soin, recueillent assez de cire du peu de ruches qu'ils ont pour payer leurs impositions.

Si le seigneur peut trouver une mine abondante de marne, cela seul lui décuplera ses revenus.

(P. 25) *Vignes.* — Les vignes du château, autrefois considérables, ont rendu jusqu'à 120 pièces de vin; mais maintenant, vieilles et ruinées, elles n'en donnent que 13 ou 14 au seigneur, après avoir donné aux vigneronns leur moitié pour leurs peines et au curé sa dime qui est au 16<sup>e</sup>. Cette quantité de vin, excellent par sa qualité, diminue tous les jours; je l'arracherais, y ferais du bled sept ou huit ans, après quoi je la remetrais en vigne en la plantant à la manière de Quercy, de sorte qu'un bon vigneron à gages toute l'année suffirait, avec le secours de deux bouviers, pour labourer trois fois l'an et tenant les hayes bien closes. Il y a une petite vigne à Veyrines, mais ruinée; une nouvelle et en bon état au Sourbayrou, outre celles de Pentirac dont nous parlerons après.

*Avenue du château.* — L'avenue du château est irrégulière et plantée de vieux maroniers périssant de vétusté; je les arracherais, en tirerais assez de merrein pour me dédomager, y planterais une large, belle et droite avenue d'ormes, ou, mieux encore, de pins de Bordeaux, plus analogues au terrain et à la solitude du lieu.

*Foires qui s'y tiennent.* — Il se tient dans cette avenue une foire considérable le 23 août, il s'y débite beaucoup de vin au profit du seigneur, qui a droit de confisquer tout vin étranger. La maison du jardinier, au bout du jardin, forme, ce jour, un profit considérable au jardinier ou domestique qui a la préférence pour y tenir auberge ce jour-là ainsi que le 23 octobre, foire nouvellement établie par le seigneur. Il pourrait augmenter son produit en agrandissant (P. 26) le bâtiment de cette maison, qui donnerait lieu d'y attirer et recevoir plus de monde.

La quantité de bestiaux qui vont à cette foire dans les champs voisins y laisse un engrais considérable. Au rétablissement de l'ordre, le seigneur doit ne point souffrir qu'on transporte la foire ailleurs. Comme seigneur haut-justicier, il a droit d'établir les foires et d'en marquer l'emplacement; en outre, l'usage immémorial est en sa faveur. Cependant, Montméja, bourgeois du bourg de Besse, eut assez de probité pour vouloir profiter de la Révolution et détourner la foire sur ses fonds au préjudice du seigneur. Cette impertinente insolence mérite d'être relevée sévèrement.

*Droits du seigneur.* — Le seigneur a droit pour la police et le bon ordre de requérir la maréchaussée ce jour-là ainsi que celui de la Saint-Louis. Il fera bien d'en user ainsi après la restauration pour sa propre tranquillité, et encore mieux de supprimer ces assemblées de peuple pour quelque temps, il n'y perdra que peu de chose.

De plus, le seigneur a droit exclusif de chasse. Il sera nécessaire de la prohiber sévèrement aux tenanciers — c'est un service à leur rendre à cause des abus — et suivre, du moins pour les premiers temps, la rigueur des ordonnances; faire venir souvent la maréchaussée et désarmer sans miséricorde, arrêter les gens sans aveu et suspects. Les seigneurs, dans ces premiers temps, ne sauront trop tenir une police rigoureuse dans leurs terres<sup>1</sup>.

---

(1) C'est ici qu'il convient de donner le texte d'un article paru le vendredi 24 septembre 1790 dans la Gazette de Paris; on remarquera, au passage, que les journaux de la droite n'étaient pas moins déclamatoires que ceux de la gauche. Le comte de Clermont-Toucheboeuf dont il est ici question est le père de l'auteur du Mémoire.

M. le comte de Clermont-Toucheboeuf n'est pas moins recommandable par sa naissance que par un genre de vie qui contraste avec les mœurs de ce siècle. Sa terre de Besses, en Périgord, n'est, pour ainsi dire, peuplée que de misérables; c'est l'habitation à laquelle il a donné la préférence. Jouissant d'une fortune honnête, quoique bornée, ses dépenses ont toujours été dirigées avec une parcimonie qu'on aurait peine à justifier, sans le motif sacré qui lui en faisait une espèce de besoin. Mille fois on l'a vu se refuser même le nécessaire pour répandre l'aisance et le bonheur sur des Vassaux que la pauvreté rendait plus chers à son cœur. Il fallait les entendre avant qu'on eût réussi à

Le seigneur comme haut justicier, a seul droit de giroïette et de pennons sur les dongeons et toits de (P. 27) son château comme marques de domination et de suzeraineté. Mon fils fera bien de faire remettre solennellement par les habitans, comme marque de leur soumission, les giroïettes qu'ils ont si insolemment arrachées.

---

Leur distiller le poison qui les a corrompus. Des larmes d'attendrissement, quand ils parlaient de leur Seigneur, nommaient le bienfaiteur, exprimaient la reconnaissance.

En 1788, tous les fléaux semblèrent se réunir sur cette malheureuse Paroisse, pour mettre dans un plus grand jour les modestes vertus du Comte de *Clermont*. Grêle affreuse, pluie continuelle qui emporta les terres, inondation, tout concourut à enlever aux Cultivateurs l'espérance de plusieurs récoltes. M. de *Toucheboeuf* leur donna des grains pour la semence de 1789, quittance de toutes les redevances consacrées par ce genre de propriété, contre laquelle les bas et criminels flatteurs du Peuple l'ont armé de leurs Décrets et des poignards de l'envie et de la haine. Il fit plus, il les nourrit tout l'hiver. Son fils, ému comme lui de ce spectacle de misère, vend ses chevaux pour en consacrer le prix à le soulager : il emploie au même usage la moitié de la pension qu'il recevait de son père. Non, les hommes ne peuvent récompenser de pareilles vertus. Enfin, la misère de ses Vassaux lui ayant fait épuiser tous les moyens, il a recours à un emprunt considérable pour faire face aux nécessités les plus urgentes.

L'hiver dernier, il les nourrissait encore, parce que la récolte de 1789 avait été fort mauvaise. Son grenier était épuisé; il apprend que les Habitans aisés de Sarlat ont formé des souscriptions pour faire venir des blés afin de prévenir la disette ou la trop grande cherté. Il vient solliciter, comme une faveur, qu'il lui soit permis d'en acheter pour nourrir ses Vassaux.

Eh ! bien, dans le temps qu'ils vivaient pour ainsi dire dans l'abondance, on travaillait ces bons Paysans dans le sens de la Révolution \*. Bientôt ils participèrent aux insurrections qui ont déshonoré cette Province. Vers la fin de Janvier, M. de *Clermont* se trouvait avec son fils dans sa terre de Périlles, qui avait également participé à leur bienfaisance. Assaillis par les Paysans attroupés, maltraités, avertis qu'ils sont exposés à une mort certaine, ils sont obligés de s'échapper de nuit, à pied. Poursuivis par ces furieux, qui, pour atteindre plus sûrement leur proie, avaient monté leur propres chevaux, ils

\* Peu de jours avant l'insurrection que M. de *Clermont* a essuyée à Besses, dans une Assemblée tenue dans le voisinage, sous prétexte d'une *Fédération* de quelques Villes du Périgord entre elles, un Orateur avait choisi la *Chaire de Vérité* pour désigner au Peuple les *Aristocrates* et lui en inspirer l'horreur.



*Eglise.* — De même que les bancs de l'église, les litres ou ceintures funèbres avec ses écussons le long des murs de l'église, tant dedans que dehors, outre le droit de justice; l'église est bâtie sur ses fonds et dans la cour de l'ancien château<sup>1</sup>. Les deux chapelles latérales de l'église sont au

---

sont forcés de prendre des chemins détournés et presque impraticables, pour se rendre à Cahors, éloigné de cinq ou six lieues.

Mademoiselle de *Clermont*, fille du Comte, âgée de vingt ans, était demeurée à Besses pendant que son père et son frère avaient couru de si grands risques. M. de *Toucheboul* juge à propos de s'y rendre pour l'en tirer. A peine y est-il arrivé qu'il est prévenu dans la nuit que sa vie est en danger. La fermentation éclate; on sonne le tocsin; on se rend au Château, en armes, au nombre de deux cents. A quelque prix que ce soit on veut avoir le foie de ce respectable Seigneur, et celui de son fils. On veut les griller et les manger. On veut faire des cocardes patriotiques de leurs entrailles. Ces bêtes féroces étaient sans doute quelques-uns des brigands échappés de la horde qui, le 6 Octobre dernier, déchira les cadavres des *Varicourt* et des *Désutes*; qui voulait aussi des entrailles !... La voix nous manque..... Enfin, M. de *Clermont* est obligé de fuir une seconde fois; lui et sa fille s'échappent par des routes différentes, et arrivent au point du jour à Cahors.

Mais ces traits ne font pas connaître encore toute l'âme de ces deux vénérables Gentilshommes. Quelques temps après des scènes aussi révoltantes, la tendre sollicitude du Comte s'inquiète sur les impositions de ses Vassaux; il écrit au Receveur : *Mes malheureux Habitans de Besses sont hors d'état de payer : il faut que vous vous employiez à faire alléger leur fardeau. Ils ne méritent pas que je m'intéresse pour eux; mais ils sont si pauvres!* — Français, vous santez vos larmes couler : eh bien ! nous sommes payés de nos travaux.

On croit bien qu'après de telles horreurs, le Comte de *Toucheboul* s'est absenté quelque temps de son Château de Besses. Enfin il y est revenu. Ce sont tous les jours de nouvelles offenses, de nouvelles menaces. Des amis lui conseillent d'aller habiter une autre terre. Son cœur ne pourrait supporter une pareille idée. *Eh ! que deviendraient ces bonnes gens, si je les abandonnais?* Mot sublime ! sentiment que la Philosophie du siècle n'inspirera jamais !

(1) *En marge* : L'église est très ancienne. La nef et la porte d'entrée paraissent avoir été bâties dans le 12<sup>e</sup> siècle; le chœur et les chapelles latérales sont modernes; le portail est chargé d'une foule de sculptures grossières qui sentent la barbarie du temps; il y a entr'autres les 7 (*sic*) péchés capitaux et, pour mieux les expliquer au peuple, la luxure entre autres y est désignée par deux personnes pratiquant ensemble l'acte charnel. Il y avait une communauté de prêtres jadis jouissant de revenus et rentes considérables perdues depuis longtemps; c'est le chapitre de Biron qui en est cause,



seigneur; il est en droit d'empêcher le peuple d'entrer dans celle où il se tient et où est son banc, près la balustrade du chœur et vis à vis la chaire.

Sous le banc est l'ouverture d'un escalier conduisant au caveau servant de sépulture aux seigneurs; il forme une grande chapelle souterraine sous le sanctuaire; plus avant, et vis à vis l'autel de sainte Anne, est un tombeau particulier pour les petits enfans des seigneurs. Le peuple va au cimetière<sup>1</sup>.

Le seigneur a droit de nomination dans les prières publiques, l'eau bénite, le pain béni, le pas dans les processions. Le jardin du curé autour de l'église lui a été donné (j'ai oui dire) pour aquit d'un obit.

*Droits du seigneur.* — Les fourches patibulaires étaient vers les bois de la Tinhagues, ruinées. Il sera bon de les rétablir et placer vers le Tournayrac, sur la hauteur, comme plus ostensibles. Il sera bon aussi d'établir sur la place publique du (P. 28) bourg un carcan ou pilier de justice, avec les armoiries du seigneur.

Il a droit de nommer le juge, le procureur d'office, le greffier, le sergent ainsi que le notaire juridictionnel, ayant bien soin dans les patentes de ne point les leur donner à vie, mais seulement pour le temps de son bon plaisir, afin de pouvoir les destituer en cas d'inconduite et de malversation. Il préférera les gradués et aura soin de faire rassembler en un seul dépôt les papiers épars du greffe.

Le procureur d'office doit résider sur le lieu, être à même de veiller sur la police des cabarets, des poids et mesures, des querelles. Le seigneur a droit de fixer le nombre des cabarets. Il y en a assez de 4 à Besse, et d'un ou deux à la Guilhou. C'est par abus qu'il y en avait huit ou dix.

---

(1) *En marge, d'une autre main* : Le 7 avril 1813, M<sup>me</sup> Emilie Pierrette Antoinette de Durfort, comtesse de Clermont, a été ensevelie dans la chapelle souterraine de l'église; on y a trouvé 5 cercueils et quelques ossemens. — *Il est dit, p. 201 note, qu'elle mourut le 6 avril, au château de Besse, et fut ensevelie sous le grand autel,*

*Four et pré du bourg.* — Le seigneur a dans le bourg, outre la maison de son métayer et jardin, un four qui n'est point banal (je le crois), un pressoir considérable à huile.

Outre ce, il a pour son usage particulier un grand pré près le moulin du bourg, dont le foin sert pour ses chevaux, le regain sert en partie pour aider les domaines et le reste se vend. Un autre grand pré, dit du Ferrier, sert au même usage; le seigneur, par convention particulière avec les voisins, prend l'eau pour l'arrosement 3 jours et demi de la semaine<sup>1</sup>.

(P. 29) *Moulins banaux.* — Il y a quatre moulins banaux, c'est-à-dire où les tenanciers sont obligés d'aller moudre et non ailleurs à peine de saisie et confiscation de la bête et du bled. Ce droit a été établi en 1571, par accord entre messire Gabriel de Gaulejac, chevalier de l'ordre du roy, seigneur de Besse, et ses tenanciers. Il se relâcha de certains droits onéreux spécifiés dans l'accord, en leur faveur<sup>2</sup>, à condition qu'ils iraient moudre à ses moulins et non ailleurs. Les meuniers de Besse ne prennent qu'un 16<sup>e</sup> pour droit de mouture, comme les meuniers étrangers, et ils sont plus à portée des habitans, deux étant au centre de la terre et les deux autres aux extrémités. Au reste c'est l'affaire des tenanciers de n'être pas friponnés par les meuniers. L'établissement de ce droit se trouve au commencement d'un grand livre terrier de reconnoissances, en 1571 et 1572<sup>3</sup>, lequel accord est signé par Vaissière, juge, et Calmeilles, greffier; ledit terrier se trouvait à mon départ dans la malle<sup>4</sup>. Ledit droit de banalité se trouve confirmé par la transaction de 1610 cy-dessus citée et reconnoissances subséquentes.

*Celui du bourg.* — Le moulin du bourg, avec le pré au-dessus, a été inféodé avec son droit au nommé<sup>5</sup> par feu

---

(1) *En marge* : Il y a une police sur cela dans la malle.

(2) *En marge* : Lesquels droits étaient établis par les inféodations de 1454, 1463 et 1507.

(3) *En marge* : Reçus par Lagarn, notaire.

(4) *En marge* : Il faut savoir ce qu'est devenu le greffe de Calmeilles.

(5) *En blanc dans le texte*,

ma grand'mère, moyennant une rente spécifiée dans l'acte que Sarpy, possesseur actuel, m'a communiqué et que j'ai moi-même copié. Cet homme était écrasé d'arrérages à mon départ, lesquels auront augmenté depuis et nécessiteront la saisie du moulin, du pré et de ses autres biens.

*Celui du Moulinal.* — Le second moulin du Moulinal, situé sous le village de ce nom, appartient en propre à mon père qui y a mis un fermier, qui, outre l'argent, donne par an un certain nombre de canards au château. (P. 30) Il y a, au-dessus de ce moulin, un communal appartenant au village du Moulinal, qui en paye une petite rente. Le seigneur ferait bien de retirer ce fond, qui, couvert de sable et de pierre, nourrit à peine des chèvres; on porterait le chemin sur le terrier, on chargeroit le lit du ruisseau qui se jette dans l'étang du moulin, le seigneur ferait de ce terrain vague un joli et excellent pré qu'il aurait soin de bien enclore; il donnerait au habitans voisins un dédomagement convenable pour ce dont ils ne tirent rien absolument et leur accorderait après la récolte du foin le pacage dans ce pré jusqu'au 15 mars; ils y gagneraient<sup>1</sup>.

*Celui des Aigles.* — Le 3<sup>e</sup> moulin, dit des Aigles, est à l'extrémité de la paroisse près celle de Prats. Il est le plus considérable de tous, ayant plus d'eau; il appartient à mon père, qui y tient un fermier. L'étang aurait besoin d'être curé; il contiendrait davantage d'eau et fournirait par sa vase un engrais immense pour le pré inférieur. Le pré inférieur, dépendant dudit moulin avec les lisières de terre qui le bordent, et où le meunier fait quelque blé et chanvre, est de très grande étendue; la partie inférieure est devenue un vaste marais, le meunier ayant négligé d'entretenir les ruisseaux; on pourrait très facilement le saigner et en faire un excellent pré.

*Celui de la Guilhou.* — Le 4<sup>e</sup> moulin, dit de la Guilhou<sup>2</sup>, situé presque sous le village de ce nom, est à l'autre extré-

---

(1) *En marge* : Il y a, à la vérité, des formalités à remplir; les communes sont mineures.

(2) *En marge* : 4<sup>e</sup> moulin-banal.

mité de la paroisse. Le ruisseau sur lequel il est assis sépare d'avec la paroisse de Villefranche. Le peu que ce moulin possède au-delà du ruisseau fait rente à M<sup>me</sup> de Bergues; c'est au meunier à payer cette petite rente pour ce qu'il tient au-delà du ruisseau dans la paroisse de Villefranche; la rente (P. 31) qu'il paye au seigneur de Besse est pour ce qu'il tient en-deçà du ruisseau, dans la paroisse de Besse.

*Aliénations à faire.* — Les deux prés de Veyrines sont au-dessous et plus bas. Si les tenanciers veulent se racheter de cette servitude, le seigneur fera bien de s'y prêter; il fera bien aussi de se défaire de ses deux moulins particuliers en les vendant purement et simplement, c'est un mauvais genre de bien, sujet à bien des accidens et réparations.

Il fera bien aussi d'après tout ce qui vient d'arriver et l'esprit de révolte dont on a imbu le paysan, de leur faciliter les moyens de se rédimmer de leurs rentes pourvu que ce soit ensemble et par accord général, ne se réserver que le droit de prélation pour retirer en temps et lieu les biens qui seront à sa convenance et surtout les prés.

Il fera bien de faire déguerpir, s'il en trouve l'occasion, les plus brouillons et insolens, saisir leurs biens, surtout les prés, et mettre le reste en bois. Ou bien faire vendre d'autorité de justice lesdits biens, argent comptant, sans autre réservation que la proelation, pour n'avoir plus affaire aux paysans, et placer l'argent ailleurs. Il fera bien de ne s'attacher qu'aux prairies, qui, presque sans entretien, lui produiront plus qu'il n'avait cy-devant.

*Le château, sa défense.* — Si le seigneur retrouve le château en état, il fera bien de rétablir les fossez, de rompre le pont, remettre le pont-levis que mon père avait oté, se procurer de bonnes carabines, de bonnes espingoles; quelques petites pièces de campagne ne ferait pas mal pour la terreur; du côté de la vigne et des deux pavillons du corps de logis, les fenêtres basses doivent être fortement grillées. Il fera bien d'avoir pour la garde de la porte quelque (P. 32) ancien soldat, royaliste bien connu, sûr et résolu (il n'y a pas d'offi-

cier émigré qui ne lui en procure un de la sorte). Cet homme sera bien aise de garder sa paye d'invalidé, de rester dans le pavillon d'entrée avec sa famille et de bons gages.

Si, au contraire, comme il y a lieu de le craindre, le château se trouve détruit, il sera inutile de s'amuser à le rebâtir; il coûterait plus que la terre ne vaut et dix ou douze paroisses aux environ ne seraient, vendues en entier, en état de le remettre tel qu'il était. Ainsi le seigneur, qui n'y résidait que par l'agrément d'être grandement logé, fera bien de se contenter de la somme à laquelle les habitans ou les clubs coupables seront condamnés, vendre les biens en détail, retirer du mieux qu'il pourra le capital des rentes, et aller planter le piquet ailleurs; avec un peu d'activité, d'attention et de patience, il ne perdra rien ou peu de chose.

*Biens du Moulinal.* — Il faut noter que les biens de Bernard la Bernadie, du village du Moulinal, sont dévolus au château par confiscation en conséquence d'une procédure criminelle faite contre lui pour meurtre en 1779, et ce après la mort de son père.

*Biens de Lacan.* — Les biens de Lacan, c'est-à-dire au Pech dal fé, appartenant à M<sup>r</sup> de Gauléjac, redeviennent sujets à rente envers le château, au prorata du reste du tènement, et ce en cas que cesdits biens sortent de la maison de Gauléjac.

*Brunet.* — Le fils de Brunet, des Victorelles, qui est un scélérat, a voulu profiter de la Révolution pour s'emparer à main armée du pressoir à huile appartenant au seigneur dans le bourg de Besse; également, du pré de Rueyres, annexé au domaine de la Tuile, ainsi que du domaine de Rueres appartenant au nommé Lafon, chirurgien. Il sera bon de le punir ainsi que son père et sa mère qui y ont coopéré et leur rappeler que ces biens ne sont sortis de chez eux que pour sauver la vie au grand-père de ce jeune homme, notaire condamné à être pendu. Le comte de Clermont, mon ayeul, qui le protégeait, lui fit avoir sa grâce<sup>1</sup>. Ce notaire, pour payer les

---

(1) *En marge* : On est mal récompensé de protéger des coquins.



fraix de son affaire, vendit divers biens, dont le seigneur de Besse acheta quelques objets. L'abbé Déjean de Fonroque, vîeux curé<sup>1</sup>, était témoin de cette affaire ainsi que quelques vieillards.

*Domaine de Rueyres.* — Quant au domaine de Rueyres, il y a peu de temps que le s<sup>r</sup> Lafon, propriétaire, devait des arrérages au seigneur. Il ne voulait pas payer. Il soutint un procès extravagant et ridicule, qu'il perdit, au sénéchal de Sarlat et au Parlement de Bordeaux.. Le domaine fut saisi par puissance de fief; par condescendance pour la fille et le gendre de cet homme, mon père consentit qu'ils rentrassent en possession de ce bien, en en payant la rente à l'avenir et donnant pour les arrérages et frais du procès 800 l. payables en 3 ans.

*Expulsion des mauvais sujets.* — Quant à ce petit Brunel, c'est un scéléral, brigand du premier ordre, jeune homme débauché, fainéant. Cette famille ne vaut rien. Le village des Victorelles est situé sur les paroisses de Besse, de Saint-Pompon et de Campanhac; il est important pour les trois seigneurs d'être débarrassés de pareils coquins, ainsi que du cousin de ce Brunet. M<sup>rs</sup> les comtes de Cugnac, M<sup>r</sup> le duc de la Force, seigneurs de Saint-Pompon, M<sup>r</sup> le comte de Calvimon, seigneur de Campanhac, se feront un plaisir de coopérer avec le comte de Clermont, seigneur de Besse, pour l'extirpation de pareille canaille.

Le seigneur de Besse fera bien (c'est-à-dire si les circonstances et une prudence éclairée le lui permettent) — il ne s'agit pas d'une fausse timidité — d'expulser, soit par procédures (P. 34) criminelles (il y aura assez de matière), soit par saisies pour causes d'arrérages accumulés, et tant d'autres moyens qu'un seigneur a en main pour se débarasser et purger sa terre des mauvais sujets. Il vaut mieux qu'il y perde quelque chose et assurer, non seulement sa tranquillité, mais celle de ses successeurs à perpétuité. Il peut même employer, dût-il lui en coûter quelque chose, la voye des

---

(1) *En marge:* Qui demeurait à mon départ chez M. de Vassal de Péchaurier,



enrolemens dans les troupes en donnant quelque argent; il peut être assuré qu'on ne lui renverra ces jeunes tapageurs que bien corrigés.

Outre les Brunet, le seigneur de Besse se défaira des...<sup>1</sup> du bourg de Besse; de Mezergues Pierrotte, dudit bourg, paysan très séditieux; le nommé Pasquet, dudit bourg; les Pourcayrols, d'un village sur la limite de Besse. Moysset, féodiste de Combelongue<sup>2</sup>...

Il est à croire que led. Brunet aura fait des scélératesses en mon absence, il est bon qu'il en soit puni pour l'exemple. Peut-être aura-t-il péri ainsi que tant d'autres imbécilles; il n'y aura pas grand mal, *Dieu leur fasse grace*<sup>3</sup>.

*Conduite à tenir en cas de disparition des archives, droits et redevances.* — Si les habitans s'étaient permis de piller les archives, peut-être dans leur imbécille fureur ils les auront brûlées entièrement; peut-être, moins sots, ils les auront examinées; ils y auront trouvé les transactions ou inféodations de 1463 et 1507, qui font une rente à la vérité moindre qu'aujourd'hui; peut-être auront-ils supprimé les (P. 35) autres actes contemporains ou subséquens. Le seigneur ne doit pas être embarrassé de cela : d'un côté, il peut les prendre tous à partie criminelle comme voleur avec effraction; cela peut avoir, suivant les lois, les suites les plus terribles pour eux; d'un autre côté, il peut leur dire que, s'ils veulent revenir à l'ancien mode de perception des rentes, il aura à la vérité moins de rente, mais aussi ils seront obligés d'être solidaires et responsables de ladite rente payable en un seul paiement. De plus, le seigneur ne gardera que le château et ses enclos, ainsi que le domaine de Veyrines, comme alors, avec la Claironne et le moulin de la Guilhou, acquis depuis du roy; mais les tenanciers sont tenus par lesdits actes à lui faire et travailler eux-mêmes un domaine capable et suffisant pour entretenir sa maison. Ce qui peut être susceptible d'une grande

---

(1) Le nom, d'abord écrit, a été caviardé.

(2) Suivent deux lignes de points.

(3) Souligné dans le texte.

extension : le seigneur n'a qu'à avoir beaucoup de famille, de domestiques, de chevaux; et, dans ce temps, le seigneur de Besse était seigneur de Puycalvel, Baussac, Lunegarde, la Mothe-Cassel, c'est-à-dire infiniment plus riche qu'aujourd'hui.

Il a d'ailleurs tous les autres droits et honorifiques spécifiés cy-dessus comme guet, garde, acaptes, etc.; de plus, le seigneur est en droit de répondre que, lors de l'époque de 1610, presque tous les biens de la paroisse étaient retirés et saisis par le seigneur en vertu de son droit incontestable de prélation, et qu'ainsi il était maître de les donner à qui il voulait et de la manière qu'il voudrait. Il leur fera voir que, à l'époque de 1483, postérieure (P. 36) à l'époque 1463 cy-dessus, et antérieure à celle de 1507, il y eut un arrêt du Parlement de Paris qui adjuge à Marc et Marie de Galhet, cohéritiers, avec Ramond Bernard de Gauléjac, de noble Marie de Freghac, dame de Besse, le tiers de lad. terre; ainsi, ledit Ramon Bernard n'avoit pu inféoder led. tiers, qui, suivant ledit arrêt, était en litige depuis longtemps<sup>1</sup>.

Suivant un acte de 1534 ou environ, qui est énoncé dans l'inventaire de Jean Paraire et était dans la malle, à Besse, Jean de Gauléjac, alias de Casnaco, seigneur de Besse, inféoda à..... (*sic*) Pailhers, du lieu de Thémînes dans le Haut-Quercy, la 44<sup>e</sup> partie du lieu entier de Besse au même taux qu'étaient chargés les autres habitans, c'est-à-dire pour ledit 44<sup>e</sup> : 2 quartes froment, 4 quartes seigle, 4 quartes avoine mesure de Cahors. Le reste, etc. (*sic*). De sorte que, suivant cet acte et quelques autres qu'on peut ajouter à l'apuy, Besse rendait de rente au seigneur, outre le domaine de Veyrines, et celui (*sic*) que les habitans devaient lui faire : 88 quartes de froment, 176 quartes de seigle, 176 quartes avoine. C'est-à-dire presque le double de ce qui se paye aujourd'hui; ce qui prouvera qu'ils sont bien soulagés. Le seigneur fera bien de se débarrasser d'eux pour éviter les disputes avec les

---

(1) *En marge* : Si la malle que j'ai laissée à Cahors chez la Fage est conservée, on y trouvera, dans la généalogie de Gauléjac dressée par moi-même, l'énoncé raisonné de tous ces titres outre ceux que j'ai remis à M<sup>e</sup> de Gauléjac de la Cam.

ignorans et les entêlés en leur facilitant tous les rachats possibles. En outre, si les titres sont entièrement perdus ou brûlés, (P. 37) on peut avoir recours, comme je l'ai déjà dit, à la cession de la terre de Besse en 1699, et, à défaut de ce; aux hommages et dénombremens rendus au roy pour Besse en 1610 et 1665, qui doivent se trouver à la trésorerie de Montauban, ou bien aux hommages rendus en 1733 par mon grand-père devant..... <sup>1</sup> notaire de Bordeaux, et en 1779 par mon père devant Déjean de Fonroque, notaire de Belvez en Périgord, au seigneur archevêque de Bordeaux comme châtelain de Belvez. A suite desquels hommages, il doit y avoir des dénombremens des rentes, droits et biens fonds.

*Hommage.* — La seigneurie de Besse fait homage audit archevêque de Bordeaux comme seigneur châtelain de Belvez; les hommages qui en font foi sont un de 1470 par Pons de Gauléjac, un de 1733, un autre de 1779. Pendant quelque temps, l'hommage avait appartenu au roy, mais l'archevêque de Bordeaux acheta la châtellenie de Belvès.

*Le château.* — Il y a dans la chambre verte, au-dessus de celle de mon père, une niche dans le mur; en levant la pierre on descend dans une cache très profonde où il est possible que mon père ait caché des papiers et autres effets. Il y en a une autre sous le plancher de la fenestre où l'on tenait les assietes.

Anciennement, il y avait un puits dans la cour du château, mais mon père ni moy ne savons l'endroit.

Sur la hauteur de la vigne, à 80 piés de profondeur, se trouve (dit-on) une source dont le niveau se trouve à 70 piés au-dessus de celui du château. Si cela était, on la conduirait facilement au jardin et au château.

*M<sup>lle</sup> Maratuech.* — Il est très possible que, si mon père avait péri et qu'il eût caché ses papiers et autres choses, la d<sup>lle</sup> Maratuech, (P. 38) en qui il avait une grande confiance, saura où et pourra donner beaucoup de renseignemens sur

---

(1) *En blanc dans le texte.*

cela, ainsi que sur ses affaires. Elle demeurait à mon départ à Pentirac, paroisse de Campanhac; elle était de la Cappelle-Maurous près Puy-lévêque.

*Seigneurs de Besse.* — Besse appartenait jadis à la maison de Fréjac, depuis le 13<sup>e</sup> siècle jusqu'au commencement du 15<sup>e</sup> qu'il entra dans la maison de Gauléjac, dont l'héritière, Marquèze de Gauléjac, fille de Jean-Gabriel de Gauléjac, vicomte de Puycalvel, épousa, en 1648, Jacques-Victor de Touchebœuf, comte de Clairmont <sup>1</sup>, dont l'héritière, Anne de Touchebœuf, épousa en 1670 Armand de Durfort, comte de Boissières; elle céda sa terre de Besse en 1699 à messire François de Touchebœuf, comte de Clermont, son cousin, qui mourut en 1704 et laissa ce bien à mon grand-père, mort en 1761 <sup>2</sup>.

*Domaine de Veyrines.* — Veyrines était un fief qui appartenait à des gentilshommes de ce nom dans le 14<sup>e</sup> siècle <sup>3</sup>. Je ne sais comment il vint aux Gauléjacs, qui, en 1540 ou environ, donnèrent ce bien à un bâtard, dont la fille épousa le seigneur de Vassal de Vergade; enfin, vers 1621, le seigneur de Besse l'acheta.

*Curé.* — Le curé a pour dîme la 11<sup>e</sup> gerbe de froment, seigle, avoine, et le 16<sup>e</sup> de la vendange; il est à la nomination de l'évêque de Sarlat. La partie de sa maison séparée du presbytère par une cour est sujette à rente ainsi que son sol comme étant des acquisitions particulières.

(P. 39) *Château.* — L'ancien château, autour de l'église, et dont il reste quelques ruines, était considérable et fort. Les Anglais, maîtres dans ce temps-là de tout le pays et particu-

---

(1) C'est le dernier descendant mâle de la branche aînée; il meurt en 1689. C'est alors que François III de Touchebœuf, seigneur de Monsec, prend le titre de comte de Clermont, comme descendant mâle de François de Clermont, seigneur de Saint-Projet (cf. p. 189).

(2) A Monsec, le 13 octobre (cf. p. 193).

(3) *En marge* : Il y a, à deux lieues de Besse, une paroisse nommée Veyrines; une Antoinette de Veyrines, dame de Saint-Alveire, épousa en 1446 Janicot d'Adhémar, seigneur des Lostanges, et lui porta cette terre.

lièrement de Belvez, Villefranche et Marminhac, ne purent être maîtres de Besse par la valeur de Ramond-Bernard de Gauléjac, seigneur de Puycalvel et de Besse.

Suivant des lettres de Louis XI en 1461, le château de Puycalvel fut rasé, à l'exception de la tour. Et ledit seigneur de Gauléjac, ayant été fait prisonnier 4 ou cinq fois dans la même année, se retira enfin à Espanel, au Bas-Quercy, avec sa famille et ses trésors, et y emporta sans doute ses titres, car on ne trouve à Besse qu'un acte de 1461 et 1463 : tous les autres sont postérieurs. Si les archives d'Espanel, à 6 lieues de Montauban, n'ont pas été dévastées, on y trouvera les antiquités de Besse.

Le nouveau château fut bâti où il est actuellement avant 1543, quoique, sur une meurtrière, à côté du grand pavillon d'entrée, il paraisse y avoir 1583; cependant, la date de plusieurs reconnaissances que j'ai vues, datées de 1543, qui parlent du château neuf de Besse, indique qu'il faut lire ainsi 1543. L'ancienne porte de logis répondait à la porte murée de cette meurtrière. Le grand pavillon d'entrée fut bâti vers 1610 par le même architecte qui a bâti le corps de logis neuf de Sermet. Mon père a fait quelques changemens assez considérables dans le grand corps de logis en 1777 et 1778.

Comme le domaine de Pentirac, en la paroisse de Campanhac, n'est qu'à une lieue et demie de Besse, il semble devoir en faire partie et y est comme annexé. Nous (P. 40) allons en parler.

Comte de CLERMONT-TOUCHEBEUF.

(Publié par J. Maubourguet)

(A suivre)

---

LES SUBSISTANCES  
DANS UNE RÉGION DU RIBÉRACOIS  
PENDANT DEUX ANNÉES  
DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE

Les lois des 4 mai et 11 septembre 1793 obligeaient les cultivateurs à déclarer leurs récoltes aux municipalités qui devaient elles-mêmes exercer des contrôles rigoureux.

Dans une petite commune du Ribéracois, à Ponteyraud, le Conseil général reçoit les déclarations de grains le 15 septembre 1793. Pour 51 ménages, la totalité est de 765 boisseaux de froment pur, 216 de méture et quelques boisseaux d'autres grains. Par des visites domicilières, le maire et les officiers municipaux s'assurent de la sincérité de ces déclarations, le 18 octobre, et font en même temps le recensement des châtaignes et des patates. Deux propriétaires, Antoine Joubert et Jean Pial, sont soupçonnés de fraude. On mesure leurs grains aussi exactement que possible et l'on constate que le premier possède 13 boisseaux de trop. On découvre chez l'autre 4 sacs de blé vieux et 4 sacs de méture dissimulés. Le tout est immédiatement confisqué au profit des plus indigents de la commune, et la conduite desdits propriétaires est sévèrement blâmée<sup>(1)</sup>.

Après la fixation du prix maximum des denrées et autres objets de première nécessité (à 14 livres le quintal de froment, 8 sous la pinte de vin, 8 livres le cent de fagots, 20 sous la journée des cultivateurs pendant l'été et 15 sous l'hiver pour les hommes et 10 sous pour les femmes, à six sous la douzaine d'œufs, 3 sous 9 deniers le ferrage d'une paire de sabots, etc...), la municipalité délibère, le 9 ventôse an II (28 février 1794), sur une dénonciation portée contre le citoyen

---

(1) Registre de la Municipalité de Ponteyraud pendant la Révolution française, fol. 9 et 10. Arch. départementales de la Dordogne, série L.



Pierre Joubert dit Lequincailler, habitant le village du Maine, garçon meunier, rentré de tournée, amenant 4 sacs de farine sans autorisation. Les officiers municipaux se rendent, le soir même, à 8 heures, à son domicile, pour vérifier le fait. Comme il est absent, c'est sa femme qui les reçoit. Elle leur répond, « la larme à l'œil », qu'elle est perdue par ses frères, dont un, curé à Saint-Barthélémy, localité voisine. Trois de ces sacs sont aussitôt séquestrés chez le nommé Courcelle-Mathias. Puis, le 30 germinal (2 avril 1794), les commissaires de ladite municipalité laissent à Lequincailler 206 livres de grains pour l'approvisionnement de son ménage pendant deux mois, confisquent l'excédent, en vendent 196 livres au citoyen Pommier et transportent le reste au grenier communal <sup>1</sup>.

Il y avait, en effet, dans chaque commune, un grenier public destiné à recevoir tous les grains en excédent, pour sustenter les familles pendant un délai fixé par l'administration supérieure, conformément aux arrêtés du Comité de Salut public.

A Ponteyraud, c'est le citoyen Courcelle, ancien prêtre constitutionnel, qui remplit les fonctions de garde-magasin, en même temps que celles d'instituteur public et de commissaire de l'atelier de salin pour la fabrication du salpêtre, établi au ci-devant château de Légé, commune de Lajemaye, ancienne capitale de la vicomté de la Double.

A Saint-Vincent-Jalmoutiers, bourg du voisinage, le grenier communal est approvisionné, le 23 ventôse (11 mars 1794), par des membres du conseil qui réquisitionnent eux-mêmes les excédents et tiennent les registres des bons de consommation. Quelques jours après, une dénonciation est portée contre le garde-magasin Pierre Peytoureau, maréchal, accusé de transgresser la loi du Maximum, en vendant quelquefois du froment au boisseau sans le peser. D'autre part, la romaine de la municipalité est fautive, paraît-il; de là, des plaintes plus ou moins justifiées.

---

(1) Registre de la Municipalité de Ponteyraud pendant la Révolution française, fol. 17. Arch. départementales de la Dordogne, série L.

Des réquisitions frappent les communes susdites ainsi que celles de Chantérac, Saint-Aquilain, Saint-Aulaye, Saint-Michel-Léparon et Chenaud. A Saint-Michel-Léparon, un incident eut lieu le 30 pluviôse (17 février 1794). Le citoyen Patris, du village de Lavautour, avait dit imprudemment, au marché de Ribérac, que plusieurs de ses voisins tenaient du blé caché. Ces propos furent rapportés au Comité révolutionnaire. Aussitôt, le maire de cette commune, le citoyen Biret, et l'agent national Courcelle, invités à fournir des éclaircissements, déclarent qu'ils vont se rendre compte des faits dénoncés. Accompagnés de 8 fusiliers, ils se transportent avec quatre officiers municipaux, au domicile dudit Patris, pour le sommer de leur indiquer la maison où il y a des grains cachés et de les y conduire. Attendu qu'ils ne le trouvent pas et qu'ils le croient enfermé chez lui, ils montent une garde à ses frais et dépens autour de sa maison. Un attroupement se produit; et, pendant ce temps, sa belle-mère, Marie Grimard, va, subrepticement, porter plainte au Comité de Ribérac contre l'attitude de la municipalité de Saint-Michel. A la suite d'une enquête faite par deux de ses membres (Fulchie et Lebas-Lacour), le Comité arrête que cette attitude est légale, étant justifiée par les événements. Quant aux grains cachés, il n'en fut plus question...<sup>1</sup>

A Chenaud, une émeute éclate le 3 ventôse an II (21 février 1794), à propos d'une livraison de grains à la commune de La Roche-Chalais. Les habitants s'opposent à l'enlèvement du blé de la citoyenne d'Abzac. Deux commissaires du district et deux gendarmes de Ribérac, en toute hâte, se transportent sur les lieux. Des femmes, armées de pieux, de sarcloirs, de bûches, de tournebroches et de quenouilles, insultent les gendarmes et frappent leurs chevaux dont un renverse l'une d'elles. Les hommes, exaspérés, crient « qu'on n'enlèvera leur blé qu'avec leur vie ». Le commissaire Trigant, de La Roche-Chalais, « faillit être assommé au moment où il y pensait le moins (*sic*) d'un coup de pieu que son collègue

---

(1) Reg. du Comité révolutionnaire de Ribérac, n° 820, fol. 24. Archives départementales.

Fulchie avait détourné ». Le commandant de la garde nationale, Leberthon-Larènerie, impuissant à calmer les émeutiers, se joint à eux. L'officier municipal Léger, « n'en pouvant plus », tient à la main son écharpe déchirée et annonce qu'il ira résider à Ribérac où sa vie ne sera pas en danger comme à Chenaud.

Avant de se retirer, lesdits commissaires, insultés et lapidés, sont informés que le maire de la commune, Jean Ganiwet, était absent depuis quelques jours et se trouvait à Barbezieux pour des affaires personnelles appelées devant le tribunal. Emprisonné dès son arrivée, il est amené devant le Comité révolutionnaire qui le déclare coupable de négligence dans ses fonctions. Il comparut ensuite devant le Tribunal criminel de la Dordogne, où on lui fit observer qu'il n'aurait pas dû quitter sa commune le jour de la réquisition des grains, de manière à empêcher l'émeute, les intérêts de la Patrie devant primer les siens. Sur le réquisitoire de l'accusateur public Debrégeas, il est condamné à mort le 22 floréal (11 mai 1794). Le lendemain, il fut exécuté sur la place de la Clautre à Périgueux, et sa fortune confisquée au profit de la République. Le commandant Leberthon-Larènerie eut quatre mois de prison et une amende égale à quatre fois le montant de ses contributions mobilières. La femme Marie Chaban, qui avait porté le bout d'un pieu dans le poitrail du cheval du gendarme Durieux, fut condamnée à 3 mois de prison et à une amende triple de ses contributions mobilières <sup>1</sup>.

Cette insurrection, cela va sans dire, n'empêcha pas le transport du blé réquisitionné de Chenaud à La Roche-Chalais.

Le 12 germinal an II (2 avril 1794), l'administration du district de Ribérac ayant fixé les rations journalières à trois quarts de livre pour les non-cultivateurs et à cinq quarts pour les autres, des commissaires municipaux choisis dans la classe des sans-culottes, font transporter dans les greniers

---

(1) Voir *Le Tribunal criminel et révolutionnaire de la Dordogne sous la Terreur*, tome II, pages 6 et suivantes, et *Registre du Comité révolutionnaire de Ribérac*, n° 829, fol. 38. Arch. départementales.

communaux les excédents disponibles jusqu'à la récolte prochaine. Les visites domiciliaires se multiplient.

Le 16 prairial (6 juin 1794), au village de La Clavelie, sur la limite des communes de Ribérac et Vanxains, la femme Puythorac refuse l'entrée de son grenier aux commissaires recenseurs. Ceux-ci requièrent les gendarmes de Ribérac qui les accompagnent sur le champ. On découvre alors de la farine cachée dans une armoire avec des grains, soit en tout 223 livres de subsistances, tandis que, d'après le nivellement général, elle n'a droit qu'à 108 livres. L'excédent (30 livres de maïs, 19 de fèves et 66 de farine) est séquestré. Puis, cette femme est traduite devant la municipalité pour répondre de sa conduite frauduleuse. Elle déclare que sa belle-mère étant agonisante, des voisins viennent la veiller les nuits et se sustentent chez elle; aussi, a-t-elle besoin d'un supplément de vivres. En outre, elle allaite l'enfant du citoyen Banaston, officier municipal de Ribérac. Elle demande l'indulgence de la municipalité, en manifestant un profond repentir. — Le Conseil, « considérant que le nourrisson dont elle est chargée mérite de grands égards, attendu qu'il serait privé de ses soins et peut-être de la vie si cette mère était retenue en arrêt »; considérant, en outre, son attitude repentante et les autres motifs allégués par elle atténuant sa faute, arrête que lesdites subsistances lui seront simplement confisquées; et, en lui infligeant un blâme sévère, il lui enjoint « d'être plus circonspecte à l'avenir »<sup>1</sup>.

Bientôt, des réductions sont nécessaires. Les non-cultivateurs sont taxés à une demi-livre, les autres à 1 livre, puis à trois-quarts pendant un mois d'abord, et 15 jours et 8 jours ensuite. A cette époque, tous les chiens inutiles sont abattus par ordre de l'administration. Un seul peut être conservé par village, un seul par chaque boucher. En outre, il est formellement interdit d'engraisser les oies avec du maïs, afin de le réserver à l'alimentation des personnes. De même, nul n'a le droit de faucher en vert les orges et les seigles sans une auto-

---

(1) Reg. mun. de la commune de Ribérac pendant la Révolution, n° 12, fol. 70. Archives de la Mairie de Ribérac.

risation municipale; et, sitôt parvenues à maturité, ces céréales doivent être battues pour fournir du pain aux malheureux, « menacés des horreurs de la famine ».

Le 13 messidor (2 juillet 1794), la municipalité de Ponteyraud dresse procès-verbal contre trois citoyens (Durandeaud, Maud et Mondou) qui n'ont pas obéi aux réquisitions des seigles déjà mûrs et non encore battus. Traduits devant la municipalité, ils déclarent obtempérer de suite aux ordres donnés, de crainte des sanctions. Les commissaires leur laissent ensuite la quantité nécessaire à leur approvisionnement de deux jours et transportent le surplus au grenier public.

A Saint-Aulaye, la municipalité fait observer au district que 30 quintaux de trop figurent par erreur au procès-verbal du dernier recensement. Elle expose aussi, le 27 prairial, que les habitants n'ont de vivres que pour dix jours et que la moisson aura lieu dans 20 ou 25 jours seulement. De sorte qu'ils ne peuvent satisfaire aux réquisitions du citoyen Auger, commissaire du district de Ribérac<sup>1</sup>. A ce moment-là, ce même commissaire réquisitionne 1,400 livres de grains dans la commune de Saint-Vincent-Jalmoutiers et les fait transporter aussitôt à Ribérac où il n'y a plus ni froment ni métaux, pour être convertis en pain chez les boulangers.

A Lajemaye, dès les premiers jours de germinal, les habitants n'ont pas un grain de froment. Ceux de Puymançon, de Léparon, de Saint-Vincent-de-Connezac sont tous dans le même cas.

A Cumond, le 20 messidor (9 juillet 1794), 119 chefs de famille n'ont pas de pain et vivent d'un peu d'orge qu'on peut leur procurer<sup>2</sup>.

La moisson arrive. Tous les cultivateurs en état de travailler sont mis en réquisition. Les municipalités prennent des mesures rigoureuses, en vue d'éviter « toutes les coalitions criminelles ». A Saint-Vincent-Jalmoutiers, le conseil fixe les

---

(1) Reg. municipal de Saint-Aulaye pendant la Révolution, fol. 60 et 100. (Archives de cette commune).

(2) Reg. du district de Ribérac, 776, fol. 200 à 230 (Archives départementales); et registre de la municipalité de Cumond pendant la Révolution, fol. 81 (Archives de cette commune).



salaires à 25 sous par jour pour les hommes et à 15 sous pour les femmes, et arrête que ceux qui refuseraient d'obéir à la moindre réquisition seraient condamnés tout d'abord à trois fois vingt-quatre heures d'emprisonnement et à 10 livres d'amende<sup>1</sup>.

La mouture des grains est surveillée ainsi que la panification. Le 3 messidor (21 juin 1794), à Saint-Aulaye, où il y a des moulins, deux commissaires, Antoine Catusier et Jean Brandy, sont désignés par la municipalité pour veiller à ce que les meuniers n'extraient que 8 livres de son par quintal de farine et à ce que les boulangers fabriquent du pain de bonne et unique qualité. Ils en feront ensuite la distribution aux citoyens qui en manqueront.

Après la récolte, on procède à de nouveaux recensements. Des réquisitions frappent aussi les communes du Ribéraçais pour approvisionner de 200 quintaux de froment le district de Bourg, département de Bec d'Ambez, actuellement Gironde.

De sorte que la situation redevient précaire. A Ponteyraud, le 20 fructidor an II (7 septembre 1794), les membres de la municipalité adressent au district la lettre suivante :

« Citoyens, nous sommes à n'y plus pouvoir tenir, si vous ne nous donnez pas assistance. Tous les jours les indigents sont chez nous. Si cela dure, nous n'y connaissons rien de l'horrible temps passé. Vous devez vous rappeler que vous nous avez fait couper dix quintaux de seigle pris sur la présente récolte. Cela n'y est plus. Dans ce temps-là, les individus qui le fournissaient voulaient garder leur semence et vous avez dit qu'ils ne pouvaient pas la garder, attendu le grand besoin, et qu'au moment des couvailles vous leur en feriez donner. Ce moment est venu. Plusieurs de nos concitoyens sont venus nous en demander, tant pour semer que pour consommer. Vous leur avez répondu que la commune était assez riche et qu'elle avait bien fourni l'année dernière. Par cette réponse, vous nous faites voir que nous étions frères au-dessus de vos sentiments. Nous espérons éviter à l'avenir de pareils reproches de votre part. De plus, votre réponse ne satisfait pas nos concitoyens, pas plus que nous. Nous espérons que vous nous rendrez justice. Sans cela, nous nous voyons

---

(1) Reg. mun. de Saint-Vincent-Jalmoutiers pendant la Révolution, fol. 40 (Archives de cette commune).



forcés de fraterniser avec d'autres frères plus frères que vous. Dailleurs, nous vous en avons donné l'exemple, en nous réduisant à 8 onces, et à trois quarts, ce que nous n'avons pu savoir positivement de vous ».

Signatures : Gard, maire; Bousquet, agent national; Ranouil, Durandeaud, officiers municipaux; Joubert, secrétaire de la municipalité<sup>1</sup>.

En l'an III, les communes de cette région doublaude approvisionnent le minage de Saint-Aulaye d'où sont expédiés des grains pour les armées des Pyrénées-Occidentales, en passant par Libourne et Bordeaux. Les foins, les pailles, les avoines et les sons en excédent sont portés aux magasins des fourrages, non sans difficultés. Des bouviers de Ponteyraud, de Festalemps, de Saint-Vincent-Jalmoutiers, de Saint-Aulaye doivent conduire jusqu'à La Roche-Chalais, soit à plus de cinq lieues, des subsistances en partie amenés par ceux de Ribérac. Quelques-uns objectent que leurs vaches sont sur le point de vèler; on leur prescrit d'accoupler celles qui sont disponibles pour les faire tirer ensemble. Le 15 nivôse an III, par exemple, à Ponteyraud, la municipalité arrête que la vache de Bousquet tirera avec celle de Jouberteix; celle de Jean Billat avec celle de Piat; et celle de Rivière avec celle de Durandeaud. D'autres disent que la route de Saint-Aulaye à La Roche-Chalais est trop longue pour des vaches et que les charrois deviennent trop fréquents. Qu'importe ! Il faut marcher pour le salut de la patrie.

Le 8 germinal an III (28 mars 1795), les citoyens Poussard et Aubinaud, de Saint-Aulaye, agents des transports, écrivent aux officiers municipaux de Ponteyraud dans les termes suivants :

« Nous avons reçu votre lettre par laquelle vous nous marquez que vous ne pouvez faire marcher que 7 paires de bœufs. Nous vous prévenons que les vaches des autres communes font journellement le charroi militaire à leur tour, comme les bœufs, à moins qu'elles ne soient nourrices depuis douze à quinze jours; ou plutôt, faites en mettre deux paires à chaque charrette ». Signé : Aubinaud, Poussard<sup>2</sup>.

---

(1) Reg. mun. de Ponteyraud précité, fol. 26.

(2) *Ibidem*, fol. 34.

Quatre bouviers, malgré tout, se montrent réfractaires, à Ponteyraud, le 25 germinal : Guillem Durandcaud, officier municipal, qui devait faire tirer avec Léonard Delugin ; Pierre Jouberteix, qui devait faire de même avec Léonard Gard, notable, prétextant que l'état de leurs animaux ne permettait pas un aussi long trajet. Ils ajoutent qu'ils sont prêts à se faire traduire en prison. Les deux premiers, cependant, à la suite d'une admonestation du maire, Gard Nicolas, s'exécutent sans récriminer de nouveau. Quant aux deux autres, ils sont conduits à la maison d'arrêt, avec le citoyen Mignon qui avait dit que « la municipalité ne lui ayant pas fait délivrer tous les grains qu'il voulait l'année précédente, on s'aille faire foutre ». A leur sortie de prison, ils sont contraints par la force publique à faire exécuter leur réquisition. Un gendarme de Ribérac doit accompagner le convoi.

Ce n'est pas tout. Le 5 messidor (24 juin 1795), lesdits bouviers requis refusent d'atteler leurs animaux excédés de fatigue. Alors, le citoyen Gervais, préposé des subsistances militaires à l'armée des Pyrénées, écrit aux membres de la municipalité de Ponteyraud la lettre suivante, datée du 12 messidor :

« Citoyens,

» Il vous a été fait une réquisition pour faire rendre dix bouviers au dépôt de Saint-Aulaye mercredi dernier. Vous n'avez tenu compte d'y obéir. J'arrive de Bayonne où notre armée ne mange du pain qu'à jour passé, non par manque de blé, mais faute de transports. En conséquence de cette pénurie, j'ai été envoyé dans cette route pour accélérer les transports. Je viens donc, en vertu de ce même ordre, au nom de la loi et du bien public, vous inviter, et en tant que de besoin vous requérir sous votre responsabilité, de faire rendre au dépôt de Saint-Aulaye jeudi prochain, 14 du courant, à 4 heures du matin, dix bouviers avec bœufs et charrettes, pour y charger des grains et les porter à La Roche-Chalais, à salaire comptant.

» Veuillez bien vous pénétrer de l'importance de ce service, en faisant exécuter la présente réquisition et ne pas négliger de punir les délinquants. Salut et fraternité ». Signé : Gervais.

A la suite de cette lettre, six bouviers obéissent aux ordres donnés. Les autres, François Mignon, Antoine Joubert, Jean Mondou et Henri Maud, commandant de la garde nationale,

persistent dans leur refus et sont conduits à la maison d'arrêt par la gendarmerie, pendant qu'ils sont remplacés par d'autres, car le service des transports ne doit « souffrir aucun retard ». A leur sortie de prison, ils devront, en outre, s'exécuter, bon gré, mal gré.

A Saint-Vincent-Jalmoutiers, quatre bouviers requis refusent également d'obéir : Boros, Joubert, Truffit et Autexier. Ils sont l'objet d'un mandat d'arrêt. Le commandant de la garde nationale, Chaignaud, est chargé de les conduire à la prison de Ribérac. C'est en vain qu'il essaie d'accomplir sa mission. Joubert s'emporte violemment; Autexier menace de lui couper une épaule ou de l'éventrer avec une faux emmanchée. Comme ils font tous partie de la Garde nationale, ledit commandant déclare être dans l'impossibilité de s'acquitter de sa tâche. Aussitôt, l'administration du district envoie le brigadier Lhoste et le gendarme Leysonie, de Ribérac, auprès des rebelles, qui, devant les foudres de la loi, s'empressèrent d'exécuter les charrois commandés pour la République.

Les magistrats municipaux sont aussi rappelés à leurs devoirs s'ils apportent quelque retard dans les réquisitions. Le maire de Cumond, notamment, Jean Peyronnaud et le procureur de la commune, Louis Guillemol, ont à se transporter en toute hâte auprès des administrateurs du district, le 9 messidor an III (28 juin 1795), pour expliquer la cause de leur retard dans les réquisitions des bouviers de leur commune. Ils s'engagent à « faire marcher » ceux-ci au plus tard le surlendemain, malgré les travaux pressants des fauches. Ils décerneront, du reste, des mandats d'arrêt « contre les refusants », quels qu'ils soient<sup>1</sup>.

Le maire et le procureur dans les communes de Festalemps, Saint-Privat, Saint-Vincent-Jalmoutiers, Saint-André-de-Double, etc., sont aussi réprimandés.

A Siorac-de-Ribérac, le procureur, Léonard Vieilleville, a dit qu'il ne veut pas s'exposer à être battu par les bouviers

---

(1) Reg. des délibérations du district de Ribérac, n° 778, fol. 48. Arch. dép. de la Dordogne.

« qui ne voudraient plus ensuite faire de charrois pour lui », et que c'était aux administrateurs plutôt qu'à lui à se dévouer, du moment qu'ils étaient bien payés. Le maire, Duburguet, craint lui aussi pour sa personne et reste dans l'expectative. L'attitude de l'un et de l'autre est sévèrement blâmée par les administrateurs du district qui les menacent de sanctions rigoureuses. Aussitôt, Vieilleville vient au District présenter humblement des excuses pour « ses propos inconsidérés » ; puis il promet de faire exécuter immédiatement les ordres donnés <sup>1</sup>.

Pour les animaux, des réquisitions sont également ordonnées, notamment pour les cochons gras, mâles d'un an et au-dessus, et pour les bœufs et vaches. Elles donnent lieu à des incidents multiples. A Saint-Aulaye, deux cochons du troupeau venant à pied de Nontron, par Ribérac, et dirigés sur Bordeaux, sont dessolés et ne peuvent continuer leur route. Ils sont abattus puis vendus, sur la place publique, 775 livres, par la municipalité qui fait parvenir cette somme au trésorier du district. Un « bœuf de la République » s'est cassé les reins dans une échappée, et l'on en rend compte à l'étapier d'Echourgnac à Mussidan.

D'autre part, les huiles, les chanvres, les cuirs, les couvertures de laine, eaux-de-vie, les bois de noyer (pour les crosses de fusil) et les hautes futaies (pour les mâts des navires), les ferrailles des maréchaux, les grilles des ci-devant châteaux, tout est réquisitionné dans la Double, comme ailleurs, pour la défense du pays ; jusqu'au salpêtre des vieilles murailles, pour la fabrication de la poudre, jusque aux cloches de nos églises, « ces chanteuses aériennes de la prière et du devoir », selon la poétique image de Michelet, jusqu'aux cercueils de plomb de nos cimetières, pour être transformés en balles mortelles ! Et c'est grâce à tout cela que la Patrie fut sauvée !

A. DUBUT.

---

(1) Reg. des délibérations du district de Ribérac, n° 778, fol. 43. Arch. dép. de la Dordogne.

## LE MÉDECIN NICOLAS-JEAN FAURE

Notre regretté confrère M. Robert Villepelet a donné dans le *Bulletin* de 1916 (p. 341 à 351) un article fort intéressant sur un médecin périgourdin, à propos d'une manifestation hostile qu'il fit contre Napoléon, le 6 décembre 1804, le jour où l'empereur distribuait les aigles aux armées. A ce moment-là, notre compatriote était étudiant en chirurgie. Il fut arrêté par la police et interné comme fou à Charenton. Son père, qui exerçait depuis longtemps la médecine à Périgueux, usa de son influence pour tirer son fils de ce mauvais pas; il obtint sa sortie, mais celui-ci fut placé sous la surveillance de la police pendant plusieurs années.

En 1806, il obtint le titre de docteur devant la faculté de Montpellier; et, en 1809, nous le trouvons à Périgueux médecin de l'hôpital, où il soigne les prisonniers espagnols atteints du typhus.

Nos archives de la Société possèdent trois documents qui permettent d'ajouter quelques détails à l'étude de M. Robert Villepelet et aux additions faites l'année suivante, au t. XLIV du *Bulletin*, d'après de nouvelles communications fournies par M. Joseph Durieux et par M. L. Didon.

La première pièce est un extrait de sa brochure : *Encore du Bonaparte*, où Jean Faure parle de son retour à Périgueux après qu'il eut obtenu son titre de docteur à Montpellier.

Voici ces passages :

« Je ne crois pas inutile de raconter ici deux traits qui seraient peu de chose en eux-mêmes s'ils ne représentaient au naturel ces tyrans subalternes dont la révolution avait peuplé la France. A peine arrivé de Montpellier, je crus devoir, comme cela se pratique, faire hommage de ma thèse à M. le Préfet. Il me reçut avec un sourire qui n'était pas de bienveillance, et me demanda si je me sentais la tête assez forte pour le bonnet de docteur. Je répondis qu'en effet on m'en avait jugé digne.



— Vous avez beau dire, voilà des papiers qui vous coûtent bien cher.

— Cela est vrai, lui répondis-je; mais je n'ai donné que ce que la loi prescrit. Je sais que l'on vend tous les jours des places, des congés; mais j'aime à gagner ce que je désire.

J'avais sans doute touché l'endroit sensible. Le demi souverain entra en fureur; il me dit que j'étais sous sa surveillance et qu'il saurait bien me punir : dernier argument de la sottise quand elle est accompagnée de la puissance<sup>1</sup> ».

« Le maire<sup>2</sup> était un autre petit souverain qui n'entendait jamais parler de quelque injustice du sous-préfet sans tonner contre l'abus du pouvoir, mais qui ne se voyait jamais contredit par un inférieur sans exhaler sa bile contre les abus de l'égalité. Il était médecin. On sait que, malheureusement pour nous, et plus malheureusement pour les malades, nul autre corps ne présente une plus juste application du fameux adage : « Rara inter fratres concordia ». Il m'arriva, dans un de nos entretiens, de ne point partager l'avis de M. le Maire. Irrité de la contradiction, il ne se posséda plus. Je gardais mon sang froid; ses réponses étaient toutes mêlées de fiel, je les combattais par des raisons. Mais comment apaiser l'amour-propre blessé et un double amour-propre ? D'argument en argument, il eut enfin recours à celui qui est sans réplique : ce fut d'aller chercher lui même le commissaire de police pour me faire arrêter. Heureusement, cet agent eut plus de bon sens que lui. Sur son refus, mon adversaire outré courut chez le procureur impérial, cet estimable ami de ma famille, dont je n'ai pas assez fait connaître les vertus. On lui répondit que toutes les tracasseries devaient finir; que les autorités gagneraient plus à ne pas me tourmenter. Hors de lui-même à ce nouveau contre-temps, il eut, dirai-je, la bassesse ou la cruauté de m'appeler « Assassin de l'empereur ». Lâche, lui dis-je, tu serais à mes pieds.

Les deux autres pièces que nous possédons sont des originaux; elles ont pour objet son service comme médecin des Espagnols prisonniers de guerre installés à la caserne et ceux aussi qui étaient soignés à l'hôpital militaire.

Et d'abord son rapport médical sur la maladie. Il la décrit d'une façon précise dans ses débuts, dans son évolution; il essaie ensuite d'en découvrir les causes et propose les remèdes qu'il croit les meilleurs. Cette étude est intéressante au point de vue médical.

---

(1) En 1806, c'était Rivet qui était préfet de la Dordogne.

(2) M. Vidal.



Mais le troisième document, qui consiste en un rapport au commissaire de guerre M. Bellad, renferme des détails qui intéressent la caserne et l'hôpital de Périgueux.

Le ministre de la guerre, ayant lu son étude sur l'épidémie, lui a fait demander son avis sur les mesures à prendre pour y remédier. Voici ce qu'il propose :

« Parmi les mesures les plus convenables pour diminuer le nombre des malades dans la caserne militaire, je n'appellerai votre attention que sur trois qui me paraissent très essentielles.

La première a pour objet d'assujettir les prisonniers à nettoyer la caserne matin et soir. Je ne peux pas douter qu'ils se permettent de faire des ordures dans les chambres, les corridors et les escaliers; les miasmes qui s'en exhalent peuvent seuls devenir une cause de maladie. Et ce ne sera qu'en infligeant des corrections sévères qu'on arrêtera cette infraction aux règlements militaires. Si les fosses d'aisance ne sont pas assez multipliées, il faut établir des baquets dans les endroits qui ne sont pas habités et contraindre les soldats à les vider plusieurs fois par jour dans un lieu qui sera désigné pour cet effet.

La seconde mesure que je crois convenable consiste à faire aux prisonniers espagnols des distributions de vin, de poivre, d'ail, d'aromates indigènes. Ces substances excitent puissamment l'action de l'estomac et de tous les organes. La nature en a inspiré le goût aux peuples méridionaux... On ne saurait trop leur donner des aliments qui les rendent susceptibles de résister aux agens mortifères qui les entourent de toutes parts.

En troisième lieu, je crois qu'il est de toute nécessité d'attacher à la caserne un officier de santé, qui soit chargé : 1° de diriger tous les moyens d'assainissement qui seront jugés nécessaires; 2° d'administrer les premiers secours aux prisonniers qui tomberont malades; 3° de désigner ceux qui seront susceptibles d'être évacués; 4° de renvoyer à l'hôpital ceux dont l'état sera trop grave pour le permettre; 5° enfin, de vous faire tous les cinq jours un rapport sur la situation de la caserne, le caractère de la maladie et les améliorations qu'il croira indispensables.

J'ai l'honneur de vous proposer pour la place de chirurgien de la caserne M. Reynaud, jeune homme plein de zèle et d'activité, qui a cherché à se rendre utile à l'hôpital pendant la maladie de M. Galy.

Je dois actuellement, Monsieur, vous entretenir de l'hôpital. Le ministre directeur de la guerre, dont l'ordonnateur et vous avez si souvent intéressé la sollicitude, ayant bien voulu faire des fonds pour

pourvoir aux premiers besoins de cette maison, je crois qu'il est convenable d'en consacrer une partie à son assainissement; une malheureuse expérience ne nous a que trop appris qu'elle n'est pas assez percée, que l'air ne s'y renouvelle pas avec facilité, et que ce vice contribue beaucoup à imprimer un caractère grave aux maladies et à faire dégénérer celles qui sont les plus simples. Une somme modique suffirait pour faire pratiquer des ventouses dans les salles et pour faire aggrandir et multiplier les fenêtres.

Je crois pareillement indispensable d'augmenter le nombre des officiers de santé de cet établissement. Le médecin Laveyssières, qui m'a été d'un grand secours, avec lequel je suis lié d'amitié, qui a d'ailleurs la confiance et l'estime de l'administration de l'hôpital, redoublerait d'efforts en obtenant une commission de votre part...

Je vous demanderai pareillement une place d'adjoint pour M. Lacombe, homme expérimenté, auquel le service des hôpitaux est très familier, et qui a déjà l'agrément de l'ordonnateur.

Le nombre de nos malades exige aussi qu'on multiplie celui des infirmiers. J'en ferai chercher quatre sur lesquels on puisse compter; et je vous prierai de leur donner un ordre de service. »

D'après ces textes, on peut constater que le service médical à la caserne et à l'hôpital laissait encore bien à désirer. En les lisant, on a bien l'impression qu'à l'hôpital le Dr Faure en était seul chargé, et qu'à la caserne le service était encore plus defectueux. Les sœurs de Sainte-Marthe avaient bien repris leur service à l'hôpital depuis 1802, mais elles n'étaient encore que neuf en 1809 et six seulement étaient infirmières. Ce n'était que peu à peu que les désordres introduits dans les hôpitaux par la Révolution pouvaient être éliminés.

La lecture du dernier document, où notre médecin péri-gourdin propose pour cela de si judicieuses mesures, rend bien plaisant, pour nous du moins, son internement à Charenton cinq ans auparavant.

Chanoine J. Roux.

---

A. DE FAYOLLE ET G. DELFAU

Il est hélas ! parfois trop tard pour réparer ses erreurs ; mais il n'est jamais mauvais de les indiquer, surtout quand on est le premier à le faire. Ce n'est point, d'ailleurs, d'une erreur qu'il s'agit ici, mais d'une omission regrettable.

En publiant la *Topographie agricole du département de la Dordogne*<sup>1</sup>, j'ai voulu m'en tenir aux travaux antérieurs à celui d'André de Fayolle, ou bien, s'ils étaient postérieurs, à ceux qui traitaient de l'état économique du Périgord avant 1800. Le motif essentiel en était que André de Fayolle décrit évidemment beaucoup plus un état de chose finissant — celui des dernières années de l'Ancien Régime — que le début d'une ère nouvelle. En 1801, on sortait à peine de l'anarchie du Directoire et l'action de l'administration consulaire n'avait pas eu le temps de porter ses fruits.

Cet état d'esprit m'a malheureusement conduit, non pas à ignorer<sup>2</sup>, mais à négliger un important travail, celui de G. Delfau, amorcé dans l'*Annuaire du département de la Dordogne pour l'année sextile XI* (Périgueux, s. d. ; in-8° de XX-390 p.), poursuivi dans l'*Annuaire statistique du département de la Dordogne pour l'an XII* (Périgueux, an XII ; in-8° de VIII-XVI-429 p.), et plus tard utilisé par Penchet et Chanlaire dans leur *Description topographique et statistique de la France, département de la Dordogne* (Paris, 1809, in-4° de 31 p., carte). On y trouve, en effet, sur la situation de la Dordogne à la veille de l'Empire, les détails les plus précis et les plus abondants.

Dans l'*Annuaire* de l'an XII, en particulier, dont le précédent n'est guère qu'une ébauche, après avoir décrit le Périgord et parlé de ses populations, Delfau aborde successivement la météorologie, la situation sanitaire, les ressources naturelles — minéraux, végétaux, animaux —, l'administration et ses divers services, l'agriculture et l'élevage. Les dernières pages concernent l'industrie, le commerce, les travaux publics, l'instruction publique et les beaux-arts. Il y a là une mine de renseignements d'autant plus précieux que les statistiques abondent.

Mais Delfau n'annule point Fayolle. Il est certain qu'il a ignoré le travail de son prédécesseur. D'autre part, si souvent il est plus com-

---

(1) Périgueux, 1939 ; in-8° de 139 p.

(2) Une note de la p. 123 en est le témoignage.

plet; s'il fournit, en particulier, du point de vue économique — le seul que nous ayons voulu envisager — des notations plus substantielles sur la culture des céréales et sur celle de la vigne; s'il nous entretient des plantations d'acacias et des essais de culture de l'arachide; s'il recopie enfin sur l'industrie et le commerce toutes les notes que peuvent lui fournir les dossiers de la préfecture, en bien des occasions l'avantage appartient au correspondant de la Société d'Agriculture. Qu'il s'agisse des propriétés naturelles du sol, des engrais, des instruments aratoires, ou encore des prairies, des forêts — surtout les forêts de la Double —, il n'est dans l'*Annuaire*, rien de comparable à ce qu'on lit dans la *Topographie*. Quant à la question, si minutieusement étudiée par A. de Fayolle, de la condition des terres et de celle des personnes, elle est totalement laissée de côté par G. Delfau. Cela seul suffirait à rendre précieux le travail de l'ancien maire de Tocane.

Puisque l'occasion en est ici donnée, on ajoutera quelques précisions à la biographie d'André de Fayolle. D'après son arrière-petit-neveu, l'actuel marquis, s'il resta en Périgord durant la Révolution, c'est pour n'avoir pas réussi à émigrer. Une première tentative lui valut d'être arrêté à Lunéville. Il fut pris au cours d'un second essai, sur la grand'route, entre Senlis et Soissons. Incarcéré à Senlis, il eut la chance d'avoir pour gardien son ancien trompette; celui-ci le fit évader après lui avoir arraché la promesse de rester en France. Grâce à d'autres complicités et à certaine ruse de sa femme, André de Fayolle put rentrer à Périgueux et y attendre des jours meilleurs dans la maison dite « des consuls ».

« C'est ainsi, affirme le marquis Guy, que, le propriétaire de Fayolle n'ayant en fait jamais émigré, Fayolle ne devint pas bien national. Rien ne fut pris, sauf les 2.500 hectares du Grand Merlas, dans la Double, à côté de Saint-Vincent-de-Connezac, qui avaient des futaies magnifiques; deux marchands de bois du Ribéraçais les convoitaient et réussirent à satisfaire leurs désirs ».

J. MAUBOURGUET.



## BIBLIOGRAPHIE

---

Jean SECRET, Promenades littéraires en Périgord et en Quercy. *Au Pays de Fénelon*, avec 12 dessins de Pierre Desbois. — Périgueux, éditions d'Eugène Ribes, juin 1939, in-8° de 70 pages.

Psychologue affiné et critique charmant, Jean Secret vient de consacrer, sous le même titre, une délicieuse plaquette avec cette conclusion louable : « Prétendre que tout s'explique dans Fénelon par le Périgord est une vanité. Mais c'est une naïveté au moins égale d'imaginer que Fénelon a échappé à l'influence du terroir et qu'il ne doit rien à sa petite patrie. »

Plusieurs remarques sans prétention nous sont suggérées, à cet égard, par le tableau chronologique de la vie de l'illustre prélat. Nombreux sont les biographes qui, depuis Ramsay en 1723 jusqu'au Dictionnaire historique de Bouillet, placent en Quercy le château de Fénelon. Il y a quelques mois encore, nous relevions cette flagrante inexactitude dans une conférence de M. le chanoine J. Calvet, doyen de la Faculté libre des Lettres à l'Institut catholique de Paris, qui, d'origine quercynoise, connaît très bien cependant son sujet. Mais le château, où le Cygne de Cambrai a vu le jour, se trouve sur la commune de Sainte-Mondane, dans le canton de Carlux et l'arrondissement de Sarlat.

François de Salignac de la Mothe-Fénelon naquit au château de Fénelon le 6 août 1651, du second mariage que Pons de Salignac, marquis de Fénelon, contracta avec Louise de La Cropte de Saint-Abre. Tout à fait périgourdin par sa mère, il l'était également par son père, quoi qu'en dise un lettré éminent. M. Secret a raison de rappeler que la famille de Salignac n'a quitté que vers 1450 le château originaire pour s'installer à Fénelon, autre coin du Périgord noir, sans déserter le pays ancestral.

Dans l'immédiate ambiance du manoir natal, l'enfant fut mis en nourrice : la maisonnette existe toujours en contre-bas. Notre enquêteur local a consulté les archives, interrogé les registres paroissiaux, sans rien découvrir sur le compte de la nourrice à laquelle l'ex-nourrisson ne manquait point de s'intéresser, soixante-quatre années plus

tard. Le détail est exquis. On sait que la nourrice était un personnage de la tragédie antique. Même dans l'histoire moderne son influence resta considérable. Il suffit de rappeler, simplement, la reconnaissance affectueuse que gardèrent envers leurs nourrices un Louis XIV et un Napoléon. La fidélité de l'archevêque de Cambrai pour la brave sarladaise dont il suçait le lait, ne paraîtra pas moins émouvante.

De même, son souvenir pour d'humbles serviteurs de la noble et pauvre maison. L'érudition en identifie trois ou quatre : le cuisinier Beurepaire, le cocher Contia, l'échanson Antoine Lazar. Un de ceux-ci, qui conduisait à la promenade le petit François, le maltraita, certain jour, assez brutalement et grossièrement. Le raisonnable bambin, alors âgé de six ans à peine, supporta la bourrade sans récriminer ni se plaindre, avec une incroyable mansuétude. Ce trait admirable chez un si jeune enfant ne révèle-t-il pas un Mentor en herbe ou en fleur, déjà capable d'un pardon miséricordieux. Quelle angélique nature et quel bon cœur de petit garçon !

Jean Secret a fait état du curé de Sainte-Mondane « maître Jean Pignol, prestre, docteur en théologie », mentionné par l'inventaire de 1663. Nous déplorerons la pénurie des renseignements sur cet ecclésiastique, qui a pu être, avant le mystérieux Meneschié, le premier éducateur du grand prélat, celui que l'évêque de Sarlat lui-même avait choisi pour son neveu. Ne serait-il pas le même que Jean-Paul de Pignol, prêtre, docteur en théologie et archiprêtre de Daglan, signalé dans les papiers de la sénéchaussée en 1695 ? La question serait à élucider. Il y a trop d'obscurités dans l'histoire de Fénelon, dans la notice d'un de nos grands hommes les moins connus et les plus dignes d'être remis en pleine lumière.

Débile et délicat, il était le treizième de quinze ou dix-sept enfants. Cadet voué au sacerdoce, il tirait bonheur, gloire et honneur de sa parenté, d'appartenir à une branche peu fortunée, mais nombreuse, ancienne et considérée. Et il en témoignait, discrètement, sa fierté, dans une lettre au chevalier, vers 1694 : « Vous pouvez, mon cher frère, dire ce qui est vrai, que nous avons eu dans notre famille plusieurs gouverneurs de province, des chambellans du roi, des alliances avec les premières maisons de nos provinces, un chevalier de l'Ordre du Saint-Esprit, des ambassades dans les pples cours, et presque tous les emplois de guerre que les gens de condition avaient autrefois. » Il aurait dû ajouter non moins exactement : « Plusieurs évêques de Sarlat ». Nous ne reviendrons pas sur les tribus de Sarlat, ses frères et sœurs consanguins, ses oncles, cousins, neveux et autres collatéraux.



En 1663, âgé de douze ans et orphelin de père, il partit pour Cahors, dont son compatriote Alain de Solminihac venait de mourir après avoir régénéré le diocèse. Il termina dans la célèbre université de cette ville ses humanités et fit sa philosophie. Puis il vint à Paris, au collège du Plessis, et obtint à quinze ans, comme jadis Bossuet, son premier succès oratoire. Il entra au séminaire Saint-Sulpice et passa vicaire de cette paroisse où se dresse depuis un siècle sa statue par Visconti, face à l'église.

Revenu à Sarlat en 1674, il pensait aux missions du Canada; mais son oncle, l'évêque François de Salignac, combattit ce projet, qui reparut un peu plus tard, à propos de la Grèce et du Levant. Supérieur des Nouvelles Catholiques de la rue Sainte-Anne à Paris, aumônier des Religieuses de la Madeleine à Trainel (diocèse de Sens), il devint prieur de Carennac à trente ans par la résignation de l'oncle sarladais (1681), prieur de Saint-Avit-Sénieur (1688), dont le chanoine Gaurrena prit possession, comme l'établit M. Jean Maubourguet. Entre temps, il prêcha dans l'Aunis et sur les côtes de Saintonge pour la conversion des protestants. A trente-huit ans, il fut nommé précepteur de M. le Duc de Bourgogne. Enfin, à quarante-quatre ans, il fut sacré dans la chapelle de Saint-Cyr-lès-Versailles archevêque-duc de Cambrai par M. de Meaux (Bossuet), que Saint-Simon qualifie de « dictateur alors de l'épiscopat et de la doctrine ».

Jusqu'à sa mort, il ne quitta pas l'archidiocèse. Pendant vingt ans, il devait garder la nostalgie du Périgord ensoleillé, de la belle rivière de Dordogne, qu'il a dépeinte sous de poétiques couleurs, à laquelle il était redevable des plus douces joies. Ce qui venait de la terre natale semblait plus délicieux que le nectar et l'ambrosie, était-il en droit de dire lui aussi, en reportant loin de la monotonie des Flandres les meilleurs souvenirs de sa jeunesse, sur une contrée plus souriante, la pauvre Ithaque et « les pénates gothiques » de ses pères. Il revoyait la grotte sur la colline, les gazons fleuris, les tilleuls parfumés, les hauts peupliers, les festons de pampres, les raisins plus éclatants que la pourpre, les fruits que le printemps promet et que l'automne répand sur la terre; il appréciait ce que la simple nature offre de gracieux; il se souvenait des travailleurs rustiques, des troupeaux de bœufs mugissants et de brebis bêlantes; il évoquait toute la vie champêtre du Périgord.

Aussi bien demeurait-il un autochtone convaincu, un patriote incontestable. De par son ascendance paternelle et maternelle, le lieu de sa naissance et de ses premières années, les relations de parenté et d'amitié à Temniac, à la Filolie-Vézère, à Beauséjour-sur-Dronne, à

Saint-Abre et à Chantérac, il restait attaché au Périgord. Ses séjours à Pévêché de Sarlat, les doyennés d'Issigeac et de Saint-Avit-Sénieur lui créaient aussi des liens de dilection particulière. En revendiquant la gloire de Fénelon, nous ne concevons, comme bien on le pense, aucune idée d'éviction ou d'usurpation, ni de monopolisation. Un tel génie dépasse son pays comme il a dépassé son époque. L'admiration est pour lui unanime et universelle. Nous souhaiterions que dans une biographie trop peu connue, restée trop obscure, l'homme apparût davantage chez l'enfant, et le Périgourdin chez l'archevêque, au milieu des phases de la vie et des épisodes de son histoire. C'est avec cet espoir que nous appelons une suite à l'exploration diligemment entreprise, fructueusement accomplie, ouverte avec tant d'à-propos par M. Jean Secret.

Aussi bien pourrait-on faire place aux provinces limitrophes. Fénelon a voyagé, par exemple en 1685, du Périgord à Paris. On n'a pas prêté une attention suffisante au déplacement qu'il effectua cette année-là. C'est pourtant ce retour de la Filolie, qu'a révélé en ses péripéties M. J.-Ed. Boissier de Masmontet (dans le Bulletin de la Société *Le Vieux Papier*, année 1902), d'après une lettre de novembre 1685 écrite par Fénelon, de Paris, à l'évêque de Sarlat, lettre non autographe et dont la première page est absente, mais dont la copie émane du destinataire. Ayant traversé des déserts et vu fuir « les monts du Périgord », l'abbé de Fénelon arrive sur les bords fleuris de la Vienne et de la Charente, dans le Confolentais. Le voici à Manot et à Loubert, logis et baronnie qu'ont possédés jusqu'à la Révolution les Salignac-Fénelon. On y montre encore, près de l'église romane, la chambre où il coucha. Son père, messire Pons, n'aliéna qu'une partie du fief, moyennant une somme de 8.500 livres, au profit de François Barbarin, écuyer, seigneur de Chambes et de la Plaud. C'est à Manot qu'a dû naître son petit-neveu Gabriel Jacques.

Par l'abbaye de Charroux et par Sommières du Clain, Fénelon continua son itinéraire. A Poitiers, il entendit en l'église Saint-Hilaire l'office de la Toussaint. Une étape en Basse-Touraine, ce verger de la France, fut Amboise, mentionnée par Sulpice Sévère et où périt le conspirateur La Renaudie, sur le pont qui domine « l'orgueilleuse Loire » coulant à plein canal. A partir de là, le voyageur croit respirer une atmosphère plus salubre et sentir un climat plus doux. La description gracieuse de Fénelon est à relire in-extenso, comme une page d'anthologie, caractéristique de sa manière descriptive : « Un nouveau pays s'est ouvert à moi. Plus de terres en friches, il n'y en a aucune qui ne soit docile à la culture et fidèle à porter les fruits. Les

sillons de la charrue ou les échelas qui soutiennent la vigne trop féconde, promettent partout l'abondance. Un clocher montre l'autre. Les villages se touchent. Les chemins sont bordés d'arbres fruitiers, plantés comme des allées. Ce n'est pas voyager dans des campagnes ordinaires, c'est se promener au milieu des jardins. La vigne vient étendre ses faibles rameaux jusque sous les pieds des passants. Le peuple doux, naïf, semblable à la terre qu'il habite et à l'air qu'il respire, couvre la campagne d'un village à l'autre. Il porte à pleins paniers dans les villes voisines les fruits de l'automne pour en rapporter les provisions de l'hiver. »

Ensuite, il atteint Blois et parvient à Orléans. L'hôtellerie est pleine. Alors le voyageur interroge la servante :

— Nous avons ici, répond-elle fièrement, deux princes de Périgord. L'un d'eux réclame la casaque qu'il a oubliée dans votre chambre.

« Je regarde cette casaque, *qui sentait bien le Périgord*, mais non pas la principauté. Les deux Altesses étaient dans le coche et j'appris, après leur départ, que c'étaient MM. de Chalais et de Saint-Aulaire, le premier, prince par nature comme vous savez, et l'autre à l'hôtellerie seulement par concomitance. »

Celui-ci n'était autre que le marquis François-Joseph de Saint-Aulaire (1643-1742), époux de Marie de Fumel, et plus tard l'un des quarante immortels de l'Académie Française.

On constate la verve ironique du compatriote, qui s'amusait à mettre dans le même sac les princes en casaques de sa province et « les Cicérons de Sarlat », si diserts. Jamais la raillerie de Fénelon n'est mordante. Les gens de Périgord s'alarmeraient bien à tort de l'humour qui, finement, les représente. Les personnes qu'il a visées elles-mêmes, loin de s'en offusquer, ne peuvent que sourire d'anodines fléchettes et d'amusantes comparaisons.

Joseph DURIEUX.



## NÉCROLOGIE

---

### M. LE CHANOINE ENTRAYGUES

La Société vient de perdre un membre qui lui faisait honneur par ses nombreuses publications et que l'Académie française avait deux fois couronné. M. le chanoine Entraygues est mort le 22 octobre 1939 des suites d'une opération subie quelques jours auparavant à Bordeaux.

Il était né à Saint-Laurent-de-Castelnau, aujourd'hui Saint-Laurent-la-Vallée, le 20 août 1871, d'une famille très chrétienne et très honorée dans la paroisse. Et c'était un bonheur pour lui de revenir à Saint-Laurent quand il en avait le loisir, respirer l'air natal et jouir de l'atmosphère familiale.

De bonne heure, à 12 ans, il commença ses études ecclésiastiques à l'École Cléricale de Périgueux ; et c'est là que commença cette amitié si constante et si bonne qui nous unit jusqu'à sa mort.

Au Petit Séminaire, comme ensuite au Grand, où il entra en 1890, il fut toujours l'élève studieux, le séminariste aimable et pieux. Il y prit cette gravité si sacerdotale qu'il devait garder toute sa vie.

Après un an de service militaire en 1892, il fut ordonné prêtre le 29 juin 1896.

Tour à tour vicaire à Bergerac, puis curé de Mouleydier, il était curé-doyen de Beaumont lorsque la guerre de 1914 arriva. Il partit comme ses confrères et fut versé dans les ambulances.

C'est d'ailleurs pendant la guerre qu'il fut nommé aumônier de la Visitation de Périgueux ; poste qu'il a occupé pendant 25 ans ; et c'est de sa petite maison d'aumônier qu'il est parti les 13 octobre pour Bordeaux, d'où il devait revenir, mourant, dix jours après.

Il avait été élu membre de notre Société le 28 mai 1923. Déjà, il s'était signalé par la publication de la vie de *M<sup>sr</sup> de Royère, évêque de Tréguier et ensuite de Castres*, parue en 1912.

L'année même où il fut admis parmi nous, notre vice-président d'alors, M. Dujarric-Descombes, lui confia les notes qu'il avait recueillies depuis longtemps sur *M<sup>sr</sup> Daniel de Francheville*, et le pria de s'en servir pour composer une vie de cet évêque de Périgueux. Notre confrère réalisa son désir avec grand plaisir et aussi avec succès.

Cinq ans après, son étude se porta sur les pèlerinages à la Sainte Vierge en Périgord. L'ouvrage *Notre-Dame du Périgord* était délicat à cause des origines souvent semblables de beaucoup de ces dévotions. L'auteur s'en tira aussi bien que possible et il mérita même que notre regretté président, M. le marquis de Fayolle, voulut bien faire une préface à ce volume: préface qui devint un remarquable travail d'ensemble sur le culte de la Sainte Vierge en Périgord et sur les statues que l'on y vénère.

Enfin, en 1938, parut son dernier ouvrage: *Une nièce de Montaigne, la Bienheureuse Jeanne de Lestonnac*, fondatrice de la Congrégation des Filles de Notre-Dame. Bien d'autres histoires avaient déjà été écrites sur Jeanne de Lestonnac, la bibliographie donnée par M. le chanoine Entraygues en signale quatorze. Notre confrère a su, comme une prudente abeille, faire son miel avec le meilleur suc de ces précédentes vies, et composer une biographie qui ne fait double emploi avec aucune d'elles. Le succès de cet ouvrage en a souligné le mérite.

L'auteur avait même préparé, dans ces derniers temps, une autre édition de cette histoire de la Bienheureuse Jeanne de Lestonnac, qu'il désirait faire paraître en 1940 pour le troisième centenaire de la mort de la Bienheureuse. La veille de son départ pour la clinique, il me pria de veiller à la publication de cette seconde édition. J'ai accepté de lui rendre cet amical service d'autant plus volontiers que j'espérais le voir reprendre l'affaire en mains après sa guérison, dans quelques semaines. Malgré les difficultés de la guerre, je crois possible d'entrer dans les vues de notre confrère et de faire paraître l'ouvrage au début de 1940, comme M. le chanoine Entraygues le désirait.

Il ne venait pas souvent à nos réunions mensuelles, mais je puis assurer qu'il s'intéressait beaucoup aux travaux de notre *Bulletin*, car il venait, ordinairement dès le lendemain de la publication de nos fascicules, me parler de ce qu'ils contenaient; il avait tout lu et tout classé dans sa merveilleuse mémoire.

Nous n'avons eu de lui, dans notre *Bulletin*, que le travail qu'il fit après la mort du Dr Testut pour nous le présenter comme périgourdin et historien. Dans les quelques pages qu'il lui consacra (t. LII, p. 183), il sut mettre tout son cœur et exprimer aussi toute la reconnaissance de la Société envers son bienfaiteur. M. le chanoine Entraygues avait connu le Dr Testut pendant le peu de temps qu'il resta curé doyen de Beaumont. Et c'est à ce titre que M. le marquis de Fayolle lui avait demandé de faire cet article nécrologique.

Monseigneur l'Évêque n'a pas voulu laisser disparaître cette noble

figure sans le présenter comme un très digne modèle de ce qu'est le prêtre qui veut être vraiment prêtre. Et, avec une très fine psychologie, Son Excellence a tracé de notre confrère un portrait fidèle et très vivant.

Ceux qui voudraient avoir le plaisir de le lire le trouveront dans le numéro du 4 novembre de la *Semaine Religieuse*. Et cela suppléerait aux lacunes de la présente notice.

Chanoine J. ROUX.

---



## TABLE DES MATIÈRES

DU TOME LXVI

---

	Pages.
Statuts de la Société.....	5
Règlement intérieur.....	9
Membres de la Société morts pour la France pendant la guerre de 1914-1918.....	10
Liste des membres.....	11
Sociétés correspondantes.....	42
Séance mensuelle du jeudi 1 <sup>er</sup> décembre 1938.....	45
— — 5 janvier 1939.....	53
— — 2 février.....	117
— — 2 mars.....	124
— — 6 avril.....	229
— — 4 mai.....	238
Assemblée générale du samedi 27 mai.....	341
Séance mensuelle du jeudi 6 juillet.....	347
— — 3 août.....	449
— — 7 septembre.....	457
— — 5 octobre.....	541
— — 2 novembre.....	545
Compte de gestion du Trésorier pour l'exercice 1938 (Ch. AUBLANT).....	131
La Double et l'ancienne vicomté de la Double (E. DUSOLIER).....	64, 162, 297, 405, 511
Sacristie de la Cité (Chanoine J. ROUX).....	78
Demoiselles du Périgord à Saint-Cyr (J. DURIEUX)...	82, 174
Un épisode de la Révolution à Périgueux (D <sup>r</sup> Ch. LAFON).....	91, 201, 312, 424
Le Trésor des monnaies romaines de Labadie (A. JOUANEL).....	136, 270, 474, 570

Sur l'interprétation des figurations anthropomorphes du paléolithique supérieur (A. DARPEIX) .....	144
La Fédération à Excideuil (E. AUBISSE).....	185
Saint-Pierre-de-Côle en Périgord (C <sup>te</sup> DE MAILLARD-TAIL- LEFER) .....	216
Fouilles de La Roque-Saint-Christophe (D. PEYRONY) 248,	360
La guerre d'Archambaud fils contre Périgueux (G. LAVER- GNE) .....	279
Note sur les ruines du castrum de Milhac-de-Mauzac (J. SECRET).....	331
Les pèlerins de Compostelle et le Périgord (B. ELISSÈCHE)	337
Excursion du jeudi 22 juin (Emile BRETHÉ).....	353
L'abbé Landesque (1838-1905) (Franck DELAGE) .....	388
Le 72 <sup>e</sup> Congrès des Sociétés Savantes (Joseph DURIEUX)..	397
L'église et l'autel de l'ancien collège des Jésuites à Péri- gueux (Chanoine J. ROUX). ....	418
La cloche et l'horloge du consulat de Périgueux (J. GIGOT)	462
Archives de Puyguilhem (H. CORNEILLE) .....	480
Différends entre gentilshommes périgourdiens (C <sup>te</sup> DE SAINT-SAUD).....	486
Une seigneurie périgourdine en 1789 (Texte du C <sup>te</sup> de Cler- mont-Toucheboeuf publié par J. MAUBOURGUET). 523,	590
Le paléolithique ancien des plateaux au sud des Eyzies (Abbé BREUIL, S. BLANC, M. BOURGON). ....	550
Cinq seigneuries périgourdines de la famille de Gontaut- Biron au XVIII <sup>e</sup> siècle († R. VILLEPELET).....	582
Les subsistances dans une région du Ribéracois pendant deux années de la Révolution (A. DUBUT).....	608
Le médecin Nicolas-Jean Faure (Chanoine J. ROUX) ...	619
A. de Fayolle et G. Delfau (J. MAUBOURGUET)... ..	623

### BIBLIOGRAPHIE

<i>La Petite Histoire de Périgueux</i> , par Robert Benoit (A. DE LAGROUSILLE).....	108
<i>Montignac-le-Comte, Montignac-sur-Vézère</i> , par J. Marquay (J. SECRET).....	109

<i>Châteaux et Manoirs du Périgord</i> , par G. Rocal et J. Secret (E. BRETHÉ).....	111
<i>Le Marquisat de La Roche-Chalais</i> , par le C <sup>to</sup> de Saint-Saud (E. DUSOLIER).....	114
<i>L'hôpital-hospice d'Excideuil. Son histoire</i> , par le D <sup>r</sup> Tucheport (J.-P. LAURENT).....	115
<i>Géographie du Midi Aquitain</i> , par P. Arqué (P. BARRIÈRE).....	228
<i>Au Pays de Fénélon</i> , par Jean Secret (J. DURIEUX).....	625

### VARIA

Taxation démocratique sous l'ancien Régime (M. SECONDAT).....	223
Un voyage de Bergerac à Sainte-Foy-la Grande en 1616 (M. JOUANEL).....	226
Hommage pour la terre de Gurson (M <sup>me</sup> GARDEAU).....	447
Mémoire présenté à M. le sous-préfet de Nontron par les marguilliers de la paroisse de Nontron (G. ROCAL)...	535

### NÉCROLOGIE

M. Xavier de Monteil (Chanoine PRIEUR).....	538
M. le chanoine Entraygues (Chanoine J. ROUX).....	630

### PLANCHES ET DESSINS

Fouilles de La Souquette.....	57
Cluseau de La Gastaudie.....	61
Portail de l'église de La Jemaye.....	69
Eglise de Saint-André-de-Double.....	70
Allée couverte du Point-du-Jour.....	119
Le bâton de l'abri Mège et son développement (hors-texte)	144
Les trois diabolotins du bâton de commandement..	147
Gravure sur galet.....	156
Les Trois Frères.....	157, 159
Château de La Borde et halles de La Jemaye (hors texte).	164
Tableau commémoratif de la délivrance de Périgueux par Bodin (hors-texte).....	242

Plaque de cheminée.....	245
Vue de la vallée de la Vézère (hors-texte). . . . .	248
Fouilles de La Roque-Saint-Christophe	
33 dessins p. 251-268 et 361-385	
Le château de La Brangelié (hors-texte).....	300
Le castrum de Milhac-de-Mauzac.....	332, 334
Plafond du prieuré de Saint-Jean-de-Côle (hors-texte) ...	458
Industries du paléolithique ancien.....	555-560



## INDEX ALPHABÉTIQUE (1)

### A

**Abzac-Sarrazac** (Marie-Claire d'), 82.

**Achard de Joumard** (famille), seigneurs de la Double, 74 s., 162 s., 297 s., 405 s., 511.

**Aloigny** (famille d'), 484, 503.

**Amanieu**, cardinal d'Albret, 847.

**Amelin de Beaurepaire** (Louise), 90.

**André** (Jacques), sénéchal de Périgord, 504 s.

**Anglars** (demoiselle d'), 175.

**Antony** (Alfred). Décoration, 450.

**Archambaud VI**, comte de Périgord, 279 s.

**Arlot** (Antoine), seigneur de Firbeix, 483 s. — Jacques, seigneur de Frugie, 483.

**Arnault de Sarrazignac** (demoiselles d'), 175.

**Arqué** (Paul). *Géographie du Midi Aquitain*, 228, 232.

**Auberoche**, commune du Change. Guerre d'Archambaud VI, 280 s.

**Aubeterre** (Charente). Couvent des Clarisses, 543. — 505.

*Aubisse* (Eugène). La Fédération à Excideuil, 185 s.

*Aublant* (Charles). Dons à la bibliothèque, 46. — Compte de gestion, 120, 131 s. — Dames de la Foi et Jacobins de Périgueux, 130. — A propos d'un dessin, 235 s. — Tableau commémoratif, 241 s., 450. — Sur une pièce de vers, 345. — Sous-terrains-refuges, 458. — 239.

**Audierne** (abbé). Autel à Saint-Front, 542 s.

**Aytz** (famille d'), 76, 76 n.

**Azerat**. Collège, 62.

### B

**Badefol** (famille de), seigneurs de Badefol et de Peyraulx, 498 s. — Seguin de, sa mort, 234 s.

*Balaré* (D<sup>r</sup> Paul), 125.

**Bardon de Ségonzac** (Jeanne-Françoise de), 83.

*Barrière* (Pierre). Bibliographie, 228. — Activité politique de Montaigne, 397. — Voies antiques, 42 s.

(1) Les noms écrits en italiques sont ceux des membres de la Société historique et archéologique du Périgord.

**Bayly La Richardie** (demoiselles de), 177.

**Belcier** (famille de), 120 s., 487, 502.

**Belleville** (le frère), 422 s.

**Belvès**. Polissoir, 344.

**Benoit** (Robert). Don à la bibliothèque, 46. — *La Petite Histoire de Périgueux*, 108 s. — 54.

**Bergerac**. Voyage de Bergerac à Sainte-Foy-la-Grande, 226 s. — 104, 492.

**Berlhot** (Pierre). Marchand de livres, 342.

**Besse**. Seigneurie, 523 s., 590 s. — Château, 593, 600 s., 605 s. — Eglise, 596 s. — Mouvements populaires, 594 n. — Seigneurs, voir Clermont-Touchebœuf, Fréjac, Gauléjac.

**Beynac** (famille de), 169, 305 s., 406 s.

**Bibliographie**, 48. Voir table des matières.

**Bibliothèque**. Acquisitions, 46 s., 50, 53 s., 118, 124 s., 230, 238 s., 342, 347 s., 450, 457, 541, 546.

**Bideran-La Mongie** (famille de), 176.

**Biran** (Cluseau de), 233. — Maine de, 233.

**Biron** (château de), 118, 450.

**Blanc** (Séverin). Dons à la bibliothèque, 50. — Voir Breuil.

† **Blanchard** (L.). Décès, 124.

**Bodin** (Joseph). Tableau commémoratif, 241.

**Boisseuilh** (Madeleine de), 88.

**Bonfils-Lablénie** (Léonard-Léonce). Ses publications, 127 s.

**Bonhore** (abbé). Curé de Saint-Astier, 349.

**Bordeaux** (archevêque de). Hommage de Besse, 605.

**Bordes** (Dominique de), procureur du roi, 510.

**Borie-Cambord** (Etienne), député à la Convention, 438.

**Boucicaut** en Périgord, 289 s.

**Bouquier** (Gabriel), député à la Convention, 329 s., 437.

**Bourbon-Busset** (César de). Contrat de mariage, 482 s.

**Bourdeille** (famille de), 167, 167 n.

**Bourdeilles**. Guerre d'Archambaud VI, 280 s.

*Bourgon* (Maurice). Le paléolithique ancien des plateaux au sud des Eyzies, 51, 550 s.

*Bourrut-Lacouture* (D<sup>r</sup>). Décoration, 124.

**Boysson** (Jean de), 543, 547.

**Brandon** (Philibert de), évêque de Périgueux, 122.

**Brard**, du Lardin, 62, 63.

*Brethé* (Emile). Châteaux et Manoirs du Périgord, 111 s. — Compte-rendu de l'excursion, 353 s. — Décoration, 450.



*Breuil* (abbé), Blanc et Bourgon. Le paléolithique ancien des plateaux au sud des Eyzies, 550 s.

*Bridat* (Suzanne de), 90.

*Bridoire* (château de), commune de Rouffignac-de-Sigoulès, 354.

*Brons* (demoiselle de), 177.

*Bruchard* (Christophe), seigneur de Monmady, 497 s.

**C**

*Cadouin*. Un prieur, 548 s.

*Calvimont* (famille de), seigneurs de Lerm et de la Double, 73 s., 506 s.

† *Carvès* (J.-B.). Décès, 449.

*Castelmerle*, commune de Sergeac, 58.

*Caumont* (les sieurs de), 500.

*Cendrieux*, 209.

*Chabannes* (Aymeric de), lieutenant du sénéchal, 286.

*Chabans* (famille de), 171, 175, 178, 299 s., 409 et n., 503 s., 515 s.

*Chalup* (Henri de). Décoration, 342.

*Champagnac* (demoiselle de), 177.

*Champou* (Roger). Origine du nom Fénelon, 59 s.

*Chancel* (Charles de), 233.

*Chapelle-Jumilhac* (demoiselles de), 83 s.

*Chapt de Rastignac* (famille de), 480 s., 498 s.

*Charmarty* (Gaston). Souterrains-refuges à Mussidan, 458.

*Chatras*, commune de Coursac, 206, 206 n.

*Chenaud*. La Révolution, 610 s. — Voir Ganivet.

*Chevalier de Cablanc*, 85 s.

*Cheylar* (Elisabeth du), 177.

*Cheynier* (D<sup>r</sup> André). Découvertes à La Chapelle-Aubareil, 343 s., 351 s. — Polissoir, 344. — 401.

*Cité* (église de la). Pendentifs, 47 s. — Sacristie, 78 s.

† *Clédat* (M<sup>me</sup> Léon). Décès, 238.

*Clermont de Piles* (Armand de), 506.

*Clermont-Touchebœuf* (Jean-Alexandre), seigneur de Besse. Mémoires, 523 s., 590 s. — Sa famille, 529 s., 594 n., 606.

*Cocula* (Paul). La Roque-Saint-Christophe, 119. — Maladie de la pierre, 348. — Eglise de Ponteyraud, 350. — Château d'Excideuil, 351. — Décoration, 450. — 52.

*Cocula* (Pierre). Décoration, 342.

*Cointat-Mouton-Duvernois* (Georges), 51, 543.

*Colonges*, commune de Montignac. — Seigneur, 481 s.

**Colonges** (famille de), seigneurs du Bourdeix, 508.

**Combe-Capelle**, commune de Saint-Avit-Sénieur. Fouilles Landesque, 392 s.

**Condat-sur-Trincou**, 246.

**Corneille** (Hippolyte). Chapel-lenie dans l'église Saint-Silain, 51. — Henri de Montpezat, 236. — Familles périgourdines, 345. — 542.

**Cosson** (Elisabeth de), 90.

**Goutel** (Jean), conseiller du roi, 487, 490.

**Croquants** (Les), 547.

*Cubélier de Beynac* (L.). Gise-ments préhistoriques de Manzac-sur-Vern, 50. — Collection de silex taillés, 455.

**Cumond**, commune de Saint-Antoine-Cumond. La Révolution, 613, 617.

## D

**Dalvy** (Pierre), imprimeur et libraire, 342.

*Darpeix* (A.). Interprétation des figurations anthropomorphes, 144 s., 350. — Don à la bibliothèque, 348. — Figurations d'oiseaux, 454 s. — Don à la Société, 459 s.

**Daumesnil** (général), 52.

**David-Lastours** (demoiselle de), 176.

*Delage* (Franck). La Souquette et Castelmerle, 57 s. — Dons à

la bibliothèque, 125, 239. — L'abbé Landesque, 388 s. — 348, 401.

*Delbrut* (M<sup>lle</sup> M.), 457.

**Delfau** (G.), 623 s.

*Deschamps* (M<sup>me</sup> H.). Dons à la bibliothèque, 61, 457.

† *Dorillac* (Daniel). Décès, 545.

**Double**. La Double et l'ancienne vicomté, 64 s., 162 s., 297 s., 405 s., 511 s. — Seigneurs, voir Achard, Calvimont. — 547, 624.

**Dubarry** (François), seigneur de la Glandie, 481.

*Duboscq* (Guy). Prix Magne, 341, 347.

*Dubut* (Annet). Les subsistances en Ribéracois, 608 s.

*Ducougé* (Roger), 347.

**Dufaure de Montmirail**, 233.

*Dujarric de la Rivière* (D<sup>r</sup>). Don à la Société, 125.

**Durand du Bastit** (Jeanne de), 88.

**Durfort** (Antoinette de), 87.

*Durieux* (Joseph). Périgourdins morts aux Etats-Unis, 49 s. — A propos de Fénelon, 56. — Demoiselles du Périgord à Saint-Cyr, 82 s., 174 s. — Léonce de Bonfils-Lablénie, 127 s. — Les Périgourdins aux journées d'octobre, 232 s. — Congrès des Sociétés Savantes, 244, 397 s. — Martin de la Colonie, 401 s. — La comtesse de Béarn, 450 s. —

Un prieur de Cadouin, 548 s. —  
Au pays de Fénelon, 625 s.

*Dusolier* (D<sup>r</sup> E.). La Double et  
l'ancienne vicomté, 64 s., 162 s.,  
297 s., 405 s., 511 s. — Biblio-  
graphie, 114 s. — Ribérac en  
1632, 127. — Sur un chanoine  
de La Rochebeaucourt, 127. —  
Un commandeur de Saint-An-  
toine, 234. — Château de Montra-  
vel, 240. — Tapisseries du cha-  
pitre de Périgueux, 343. — Pots  
de vin, 349. — Libraires et im-  
primeurs, 399 s. — Don à la bi-  
bliothèque, 546.

† *Duville* (D<sup>r</sup> Paul). Décès, 347.

## E

*Elissèche* (B.). Pèlerins de  
Saint-Jacques-de-Compostelle,  
121, 337 s.

† *Entraygues* (Chanoine). Dé-  
cès, 545, 630 s.

*Escande* (J.-J.). Don à la bi-  
bliothèque, 342.

† *Espérandieu* (Commandant).  
Décès, 229.

*Excideuil*. Hôpital, 115 s. —  
La Fédération, 185 s. — Châ-  
teau, 351.

*Eymet* (baronnie d'), 582 s. —  
357.

*Eyzerac*, 212 s., 212 n., 214 n.

## F

† *Faguet* (D<sup>r</sup>). Décès, 53.

*Farges* (château de), 516.

*Farges* (Marguerite des), dame  
de La Chapelle-Faucher, 503.

*Fars* (Louise de), 84.

*Faubournet de Montferrand*  
(famille de), 509.

*Faure* (Nicolas-Jean), 619 s.

*Fayolle* (André de). *Topogra-  
phie agricole de la Dordogne*, 230.

— A. de Fayolle et G. Delfau,  
623 s. (*Marguerite de*), 309.  
*Fayolle* (marquis de), 624.

*Fénelon* (Paul). Le nom de Fé-  
nelon, 232.

*Fénelon* (famille de Salignac-).  
Statue de Fénelon, 56. — Ori-  
gine du nom, 59 s., 232. — L'hel-  
lénisme de Fénelon, 239. — *Au  
Pays de Fénelon*, 625 s. — La fa-  
mille, 458, 625 s. — 125.

*Firbeix* (seigneurs de), voir  
Arlot, Dubarry, Nesmond.

*Flaugeac*. Eglise, 355.

*Flaugeac* (capitaine), 500.

*Foix de Candale* (maison de),  
162 s., 302 s., 447 s., 508, 586.

*Fonbeney* (R. Jammy de). Dé-  
coration, 229.

*Fontaine*, commune de Cham-  
pagne-et-Fontaine. Eglise, 51.

*Fournier de Laurière* (Roger).  
Population de Périgueux, 235.  
— Archives municipales de Pé-  
rigueux, 543. — 126, 347.

*Fréjac* (famille de), seigneurs  
de Besse, 604, 606.

*Froidefond* (Alfred de). Un  
dessin, 235 s.

*Front* (saint), 337 s.

G

**Gageac** (château de), 358.

**Galard-Béarn** (famille de), 86, 450 s., 521.

**Ganivet** (Jean), maire de Chenaud, exécuté à Périgueux, 611

**Gardeau** (M<sup>me</sup>). Prieuré de Lupiac, 129 s. — Hommage au comté de Foix, 240, 447 s. — 119.

**Gary** (M.), 457.

**Gaugeac**, Cloche, 452.

**Gaujon** (Jean). Cluseau, 61.

**Gauléjac** (famille de), seigneurs de Besse, 531, 598, 604 s.

**Gay** (Jacques), 45.

**Gigot** (Jean). Registres paroissiaux, 51, 122 s. — Chapelle de Tresseyronx, 51. — Don à la bibliothèque, 127. — La Cloche et l'horloge du consulat de Périgueux, 462 s. — 402.

**Gontant-Biron** (famille de). Seigneuries périgourdines, 582 s.

**Goudin** (Elisabeth de), 89.

**Grenier de Cardinal** (D<sup>r</sup>). Sources guérisseuses et fontaines à dévotion, 400 s., 457. — 403.

**Grignols** (capitaine), 501 s.

**Guerres de Religion**, 64 s.

**Gurçon** (comté de), commune de Carsac-de-Villefranche, 240, 447 s., 508, 582 s.

H J

**Harpédane** (Jean de), sénéchal de Périgord, 290.

**Hautefort** (comte de). Décoration, 45

**Hautefort** (Edme de), 500.

**Jay de Beaufort** (Elisabeth), 84.

**Jouanel** (André). Trésor des monnaies romaines de Labadie, 136 s., 270 s., 474 s., 570 s. — Voyage de Bordeaux à Sainte-Foy-la-Grande, 226 s. — 51.

L

**Labadie**, commune de Colombier. Monnaies romaines, 136 s., 270 s., 474 s., 570 s.

**La Borde** (repaire de), commune de Festalemps, 163 s., 299.

**La Brangélie**, commune de Vanxains, 300, 306 n. Articles Dusolier sur la Double, *passim*.

**Labrousse** (Jean de), 233.

**La Caraulie** (Anne de), 82.

**La Chapelle-Aubareil**. Découvertes et fouilles, 240, 349 s., 351 s.

**La Chapelle Faucher**, 171, 503 s.

**Lachaux de Loqueyssie** (frères), 233.

**La Chosedie** (Martin de), 233.

**Lacoste** (Elie), député à la Convention, 349.

**La Croix** (Marie de), 411 s., 519 s.

**Lacropte de Bourzac** (famille), 513 s.

**Lacropte de Lanquais** (famille), 170 s.

*Lacroussille* (A. de). Bibliographie, 108 s.

**La Faye**, commune de Villefranche-du-Périgord, 534.

**La Faye de la Martinie** (Pierre de), 233.

*Lafon* (Dr). Le général Dumesnil, 52. — Un épisode de la Révolution à Périgueux, 91 s., 201 s., 312 s., 424 s. — Don à la bibliothèque, 122. — Philibert de Brandon, 122. — Les Périgourdins à l'Assemblée Nationale de 1789, 456. — Le meurtre de Georges Mergier, 549.

**Laforce**, 359.

**La Gacherie**, commune de Festalemps, 168 s.

**La Gastaudie**, commune de Saint-Amand-de-Verget. Cluseau, 61.

**Lageard** (demoiselles de), 83, 89.

**Lagut** (famille de), 503 s.

**La Jalerie**, commune de Vanxains, 170 et n.

**La Jemaye**, 68 s. — Articles Dusolier sur la Double, *passim*. — 613.

**Lamarthonie** (famille de), 233, 484 s.

**Lambert** (Pierre), juge des terres de la reine de Navarre, 505 s.

**Lambertie** (famille de), 547 s.

**Lambertie et la Révolution** à Périgueux, 91 s., 202 s., 312 s., 431 s.

**Lamothe-Vaquier** (J.-B.), 233.

**Landesque** (abbé), 388 s. [*Lanquais, gl*]

**La Porte** (famille de), 501 s., 508 s.

**La Roche-Aymon** (famille de), 86, 493 s., 499.

**La Rochebeaucourt**, 451.

**La Roche-Chalais**, 610 s., 615.

**La Rolphie**, commune de Périgueux; une autre Rolphie dans la commune de Coulounieix, 502 s.

**La Roque-Saint-Christophe**, commune de Payzac-le-Moustier. Fouilles, 248 s., 350 s. — Travaux, 119, 230 s., 352.

**La Salle** (Etienne de), 233.

**La Souquette**, commune de Sergeac, 57 s.

*Lasternas* (Paul). Peintures de Saint-Jean-de-Côle, 457 s.

**La Tour** (Jacques de), seigneur d'Igonie, 498 s.

**Langerie-Basse**, commune des Eyzies-de-Tayac. Fouilles Landesque, 390.

*Laurent* (J.-P.). Bibliographie, 115 s.

*Laerque* (Géraud). La guerre d'Archambaud VI contre Périg-

gueux, 49, 279 s., 450, 541. — 55, 342, 400, 457.

Laxion (seigneurs de), voir Chapt de Rastignac, Roumagère.

Le Blanc (Marguerite), 89.

Le Cheylard, commune de Montignac, 506.

Le Fleix (comté), 582 s.

Légé (château de), commune de La Jemaye. Articles Dusolier sur la Double, surtout 515 s.

Lempours. Eglise, 230.

Le Pilleux (Mathieu), 421.

Lerm (seigneurs de), voir Calvimont. — 121.

Les Eyzies. Le paléolithique ancien des plateaux au sud des Eyzies, 550 s.

Les Graulges. Vase du XI<sup>e</sup> siècle, 455.

Lestrade (C<sup>te</sup> de). La demeure historique, 61. — Les amis de Montaigne, 245.

Leydier (Jean). Décoration, 342.

Leymarie (Bertrande de), 89.

Leymarie (M.), 450.

L'Honneur (Dr). Dolmen, 119. — Don à la Société, 119. — Plaque de cheminée, 245. — Inauguration d'un buste de Louis XVIII, 349 s. — Cloche de Gaugac, 452.

Ligueux. Eglise, 230.

Limoges et la Révolution, 204 s.

Lolme. Plaque de cheminée, 245.

Lupiac, commune de Villefranche-de-Longchapt, Prieuré, 129 s.

## VI

Magne (Pierre). Lithographie, 349.

Maillard-Taillefer (C<sup>te</sup> de). Les maires de Saint-Pierre-de-Côle, 216 s.

Maleville (Jacques de), 427 s., 427 n.

Manzac-sur-Vern. Gisement préhistorique, 50.

Marminiac (Lot), 534.

Marquay (chanoine J.). *Montignac-le-Comte*, 109 s.

Martin de la Colonie (Français). Notice bio-bibliographique, 401 s.

Marzac, commune de Tursac. Taxation, 223 s.

Maubourguet (Jean). Bibliographie, 48. — François de la Rochefoucauld et le Périgord, 56. — *Topographie agricole de la Dordogne*, 230, 623. — L'imprimerie à Périgueux, 342. — *Sarlat et ses châteaux*, 348. — Don à la bibliothèque, 348. — Les Pénitents de Sarlat, 547. — Mémoires de Clermont-Touchebœuf, 523 s., 590 s. — André de Fayolle et G. Delfau, 623 s. — 119, 125, 232, 235, 240, 546.

Maury (Jean). Don à la bibliothèque, 239.



*Maze* (Charles). Décoration, 124.

**Mazeau** (Pierre), libraire, 342.

*Mazcrolle* (André). Don à la bibliothèque, 239.

*Mellerio* (André). Don à la bibliothèque, 230.

**Meynard** (François), député à la Convention, 438.

**Michaux**, prieur de Cadouin, 548.

**Milhac**, commune de Manzac-et-Saint-Meyme-de-Rozens. Note sur les ruines du castrum, 331 s.

**Mirand**, commune de Saint-Antoine-de-Cumond. Un commandeur de Saint-Antoine, 234.

**Molènes** (J.-B.), 233.

**Monbazillac**. Château, 353 s. — Graphie, 458.

**Monbos**. Eglise, 355.

**Monpazier**. Buste de Louis XVIII, 349 s.

**Montaigne**. Son activité politique, 397. — Sa bibliothèque, 398. — Son père, 398. — Sa seigneurie, 398 s. — Son orthographe, 399. — Les Amis de Montaigne, 245. — 230, 246.

**Montanceix**. Château, 166 s.

**Montardit** (famille de), 503 s.

**Montcuq**, commune de Saint-Laurent-des-Vignes. Baronnie, 582 s.

**Montégut-Lamorélie** (M<sup>me</sup> de). Décès, 45.

† *Monteil* (Xavier de). Décès, 449, 538 s.

**Montferrand-Montréal** (Thérèse de), 88.

**Montignac-sur-Vézère**. Troubles, 125 s. — La guerre d'Archambaud VI, 280 s. — Voir Marquay (chanoine).

**Montravel**, commune de Lamothe-Montravel. Démolition du château, 240.

**Monuments historiques**, 52, 54, 118, 230, 450.

**Morel** (Isaac de), sieur de Thiac, 504 s.

**Moulin et la Révolution à Périgueux**, 91 s., 202 s., 312 s., 425 s.

*Moulinier* (Georges). Un vase du XI<sup>e</sup> siècle, 455. — 451.

*Mounier* (André). Saint-Etienne-le-Droux, 55.

**Musée du Périgord**, 349, 455, 459.

**Mussidan**. Souterrain-refuge, 458.

## N O

**Nantheuil** (seigneurs de), 481.

**Nesmond** (Charles de), seigneur de Firbeix, 480.

**Nontron**. Les églises, 535.

**Numismatique**, 344, 351 s. — Voir Jouanel.

**Orllie-Antoine I<sup>er</sup>**, 125.

**P**

**Paluel**, commune de Saint-Vincent-le-Paluel. Seigneur, 500.

**Papalis** (repaire de), commune de Ribérac, 163, 310, 310 n.

**Pariet** (Robert). Sur la mort de Seguin de Badefol, 234 s.

**Pasquet de Salaignac** (famille), 83.

**Pasquier** (Louise), 171, 298 s., 515.

**Paunat**. Vieil édifice, 62.

**Périgord**. *Topographie agricole*, 230, 457, 623. — La régie, 240 s. — Grands Jours, 344, 452. — Etats, 400. — Anciennes forêts et églises à coupoles, 402. — Voies antiques, 402 s., 452. — Comte, voir Archambaud. — Sénéchal, voir André, Harpedane.

**Périgueux**. Etude par dom Clercq, 46. — La guerre d'Archambaud fils, 49, 279 s. — Eglise Saint-Silain, 51. — Un épisode de la Révolution, 91 s., 201 s., 312 s., 424 s. — Porte de Mars, 126. — Dames de la Foi et Jacobins, 130. — Pensionnat Helfenberger, 239. — L'église et l'autel du collège des Jésuites, 239, 418 s. — Tableau commémoratif de la reprise de Périgueux par Bodin, 241 s. — Cour des Aides, 342. — Librairie et imprimerie, 342. — Tapisseries du chapitre, 343. — Grands Jours, 344. — Voies antiques,

402 s. — Mur d'enceinte, 452 s. — La cloche et l'horloge du consulat, 462 s. — Magistrats et chambre ordonnée, 487 s. — Hôtel-de-Ville, 544. — Mur gallo-romain, 545. — Eclipse de soleil, 545 s. — Le Livre Noir, 546. — Caserne et hôpital, 621 s. — Evêque, voir Brandon. — Maire, voir Petit. — Voir Benoît, Cité, Saint-Front.

**Petit** (Bernard de), maire de Périgueux, 280 s.

**Peyrony** (Denis). Feuilles de La Roque-Saint-Christophe, 248 s., 360 s. — Prix Testut, 342, 347. — Don à la bibliothèque, 546.

**Piégut**, commune de Piégut-Pluviers. Seigneur, voir Bourbon-Busset.

**Pignol** (Jean de), prêtre, 626.

**Pipaud-Desgranges** et la Révolution à Périgueux, 91 s., 202 s., 312, 424 s. — M<sup>me</sup> Pipaud, 106 n., 203 s.

**Pontard** et la Révolution à Périgueux. 94 s., 313 n. s.

**Ponteyraud**. Eglise, 350. — Révolution, 608 s., 613 n. s.

**Prieur** (chanoine). Nécrologie de M. X. de Monteil, 538 s.

**Prioreau**, 233.

**Puyferrat**, commune de Saint-Astier. Château et famille, 501 s.

**Puyguilhem**. Château, 358.

**Puyguilhem**, commune de Villars. Archives et seigneurs, 480 s.

*Puyrenier* (Antony); 54, 125, 238, 342, 457.

**Puy-Saint-Astier**, commune de Saint-Astier, 484, 501 s.

**R**

**Raymond** (de), 233.

**Ribérac**. Ribérac en 1632, 127. — Affaire à La Clavelie, 612.

**Ribéracois**. Subsistances, 608 s.

**Ribeyreys** (Jacques de), 233.

**Rives** (L.-L.). Don à la bibliothèque, 348.

**Rocal** (Georges). Décoration, 45. — *Châteaux et Manoirs en Périgord*, 48, 54, 111. — Prix Testut, 342. — Mémoire des marguilliers de Nontron, 535. — 54.

**Roffignac** (famille de), 488, 506.

**Rol** (Robert), 450.

**Roumagère** (famille de la), seigneurs de Laxion, 480 s., 493 s.

**Rousseau** (Pierre), conseiller au Présidial de Périgueux, 507.

**Rousille**, 72. 280.

**Roux** (chanoine J.). Pendentifs, 47. — Les orfèvres et l'orfèvrerie en Périgord, 55. — Sacristie de la Cité, 78 s. — Eglises, 119, 230. — Cénotaphe de Saint-Front, 125. — Troubles à Montignac, 125 s. — Dons à la bibliothèque, 125, 450, 541. — Porte de Mars, 126. — Journaux

du Périgord, 230. — Pensionnat à Périgueux, 239. — L'église et l'autel du collège des Jésuites, 239 418 s. — Autel de Saint-Front, 541 s. — Bas-relief gallo-romain, 545. — Eclipse de soleil à Périgueux, 545. — Le Livre Noir, 546. — Le médecin Faure, 619 s. — Le chanoine Entraygues, 630 s. — 341, 348.

**Roux** (Louis). Don à la bibliothèque, 319.

**Roux** (abbé Paul). Don à la Société, 54.

**Royère** (chevalier de), 548.

**S**

**Salignac** (Suzanne de), 90.

**Salviac-Vielcastel** (demoiselle de), 177.

**Sandouge** (gisement), à Tabatterie, commune de La Gonterie-Boulouneix, 459 s.

**Sanzillon** (Hélie de), 493 s.

**Sarlat**. Pénitents, 547. — 492.

**Saulnier du Pleyssac** (famille de), 175, 233. *Sauveroché*

† *Schefer* (M<sup>me</sup>). Décès, 117.

**Secondat** (Marcel). Taxation démocratique sous l'ancien régime, 223 s. — La Roque-Saint-Christophe, 230 s.

**Secrot** (Jean). Dons à la bibliothèque, 46, 62, 348. — *Châteaux et Manoirs en Périgord*, 48, 54. — Lettre de Besse-Lalande, 62. —

Bibliographie, 109 s. — Exposition des manuscrits de Montequieu, 245 s. — Tête trouvée à Condat-sur-Trincou, 246. — Note sur le castrum de Milhac-de-Mauzac, 331 s. — Prix Testut, 342. — *Au Pays de Fénelon*, 348, 625 s. — Décoration, 450.

Séjur (demoiselles de), 87, 174.

Sergeac. Préhistoire, 57 s.

Sermet (château de), commune de Loubéjac, 607.

Sigoulès, 356.

Siorac-de-Ribérac. Révolution, 617 s.

Sirey (J.-B.) et la Révolution à Périgueux, 97 s., 202 s., 312 s., 424 s.

Société. Statuts, 5 s. — Membres, 11 s. — Elections, 52, 63, 123, 130, 237, 247, 346, 352, 456, 461, 549. — Compte de gestion, 131. — Tirages à part, 246. — Prix, 341. — Election du Bureau, 346. — Excursion, 353 s. — Don au Musée, 459. — Voir Bibliothèque.

Soulaures. Liève de rentes, 119.

Sudret (M.), 341.

Sufferte, com<sup>no</sup> de Vanxains, 172, 173 n. et articles Dusolier sur la Double, *passim*.

### Saint

Saint-André-de-Double. Eglise, 70.

Saint-Astier (famille de), 88, 499 s., 547 s.

Saint-Anlaire (Côme de), 233.

Saint-Anlaye. Eglise, 119. — Stations néolithiques, 230. — Révolution, 613 s.

Saint-Etienne-le-Droux, commune de Saint-Estèphe, 55.

Sainte-Foy-la-Grande (Gironde). Voyage de Bergerac à Sainte-Foy, 226 s.

Saint-Front. Le « suaire » de la cathédrale, 46. — Pendentifs, 47. — Cénotaphe, 125. — Autel, 541 s.

Saint-Jean-de-Côle. Peintures du prieuré, 458.

Saint-Martin-l'Astier. Eglise, 230.

Saint-Méard-de-Gurçon, 51.

Saint-Michel-Léparon. Révolution, 610, 613.

Saint-Nazaire, Gironde. Tumuli, 239.

Saint-Pierre-de-Côle. Maires, 216 s.

*Saint-Sauv* (Comte de). *Le marquisat de La Roche-Chalais*, 114 s. — Différends entre gentilshommes, 120, 486 s. — Inhumation de François de Belcier, 120. — Itinéraire de Saint-Jacques de Compostelle, 127. — La Régie en Périgord, 240 s. — Les Grands Jours de Périgueux, 344. — Jours ordinaires du Périgord, 452. — Mur de ville de Périgueux, 452 s.

— Graphie de noms de lieux, 458. — Lettre à des émigrés, 547. — 342.

**Saint-Vincent-de-Connezac**, 613, 624.

**Saint-Vincent-Jalmoutiers**. Révolution, 609 s., 613 s., 617.

*St. Vivien, 349*

**T**

**Terrasson**, 230.

**Testard La Caillerie** (Antoinette de), 82.

**Teyssières** (famille de), 82, 90, 174, 493 s.

**Thomasson du Queyroi** (Louise), 184.

**Tizon d'Argence** (famille de), 164 s., 298 s.

*Tocheport* (D<sup>e</sup>). Don à la bibliothèque, 46. — *L'hôpital-hospice d'Excideuil*, 115 s.

*Trassagnac* (D<sup>e</sup>). Numismatique, 351. — Voies romaines, 452.

**Trélissac**. Cloche, 473.

**Trimont** (Arnaud du), 233.

**Tursac**. Taxation, 223 s.

**V**

**Valbrune** (demoiselle de), 176.

**Vanxains**. Voir articles Duso-lier sur la Double, *passim*.

**Vassal** (demoiselles de), 83, 87, 88, 178.

**Vergt-de-Biron**. Dolmen, 119.

*Vidal* (M.), 545.

*Villadary* (M<sup>me</sup>). Décoration, 238.

**Villefranche-de-Longchapt** (baronnie de), 582. — V. Lupiac.

**Villefumade et la Révolution à Périgueux**, 91 s., 205 n. s., 313 n. s., 426 s.

† *Villepelet* (Robert). Cinq seigneuries périgourdines de la famille de Contaut-Biron au XVIII<sup>e</sup> siècle, 582 s.